
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

27 JUIN 2020 – VISIO CONFERENCE

Version : 1.1

Date : 22 mai 2020



Yvelines
Le Département

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



SOMMAIRE

1. TABLE DES MATIERES

1. Appel des délégués	4
2. PV assemblée générale du 28 juin 2019 - VELIZY	5
3. RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	22
A - Rapport moral	22
B - Rapport financier	24
C - Bilan et Compte de Résultat	25
4. RAPPORT DES COMMISSIONS.....	27
A- Statistiques du comité	27
B- Commission d'arbitrage	30
1. JUGE-ARBITRE ADULTE	30
2. JUGE-ARBITRE JEUNE.....	31
C- Commission d'organisation des compétitions	34
1. Bilan de nos équipes jeunes en championnats régionaux et nationaux 2019-2020.....	34
2. Bilan de nos championnats jeunes départementaux 2019-2020.....	38
D- Commission informatique et communication	39
E- Commission de discipline.....	40
F- Commission des réclamations et litiges.....	41
G- Commission des statuts et règlements.....	42
H- Commission technique.....	44
1. La représentation des athlètes yvelinois sur les sélections ligues Ile de France 2019-2020	46
2. La représentation des athlètes yvelinois(ses) sur les pôles espoirs 2019-2020.....	46
3. Rentrées pôle pour 2020-2021.....	46
4. La formation de cadres.....	46
5. Les Soirées techniques :	47
6. Les labels Ecole de hand 2019.....	47
7. Nos manifestations sportives :	48
8. Les opérations dans le monde scolaire avec l'USEP et l'UNSS :	50
5. VŒUX.....	52
A- Guide financier.....	52
B- Vœux CDA	53
C- Vœux COC	53

6.	<u>VOTE DU BUDGET</u>	<u>75</u>
7.	<u>CLUBS MONTANT OU ACCEDANT EN NATIONALE.....</u>	<u>77</u>

1. APPEL DES DELEGUES

Chaque association délègue à l'assemblée générale du comité un représentant spécialement élu à cet effet.

2. PV ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2019 - VELIZY

1. APPEL DES DELEGUES

19h00 : Appel des Délégués Quorum nécessaire en voix : 111 et en clubs : 21

Le quorum étant atteint (154 sur 222 voix et 24 sur 42 clubs), l'Assemblée Générale ordinaire peut donc délibérer valablement.

Membres du Conseil d'administration présents : Mesdames Laurence CHERENCEY-ROHOU, Brigitte LESECO, Christine PETIT, Audrey SCHOHN, et Messieurs Frédéric BADIN, Damien BLANCHET, Pascal BOSSUET, Victor GARRIGUET, Fabien ROYER, Laurent LE TRIONNAIRE.

Absents excusés : Mesdames Amélie FOLLIOT, Gaëlle FRANCISCO et Messieurs Nicolas BOURSIER Stéphane GATHERCOLE, Philippe LE COUSTOUR, Pierre-Olivier LEVET, Laurent MOMET, Clément RAINGEARD.

Autres présents : Madame Constance STOYANOV et Messieurs Victor GARRIGUET et Georges POTARD

Le Président du Comité ouvre la réunion à 19h30 et remercie les participants de leur présence.

Ordre du jour

- Appel des délégués
- Adoption du PV de l'AG du 30 juin 2018 à Plaisir
- Rapports : moral et financier
- Rapports des commissions
- Examen des vœux
- Vote du budget
- Remises des récompenses

Monsieur Frédéric BADIN explique la procédure pour voter : les clubs votent chacun avec un boîtier électronique. Tous les votes du jour, excepté le vote de cooptation seront publics.

Les clubs font un vote pour tester le dispositif électronique.

Monsieur Frédéric BADIN en profite pour remercier la FFHB pour le prêt gratuit des zapettes.

2. INTERVENTION DE M. GEORGES POTARD – PRÉSIDENT DE LA LIGUE IDF

Monsieur Georges POTARD indique que le résultat du vote électronique concernant la mise en œuvre de la réforme du Championnat N1M devrait être connu le mardi 2 juillet.

Il rappelle aux clubs qu'ils doivent impérativement enregistrer dans le compte asso ANDS leur attestation d'affiliation FFHB pour que leur dossier ne soit pas rejeté. Celle-ci est disponible dans Gesthand.

Il termine son intervention en signalant qu'après 16 années passées comme Président de la Ligue Ile-de-France, il ne se représentera pas lors des prochaines élections.

3. INTERVENTION DE MME CONSTANCE STOYANOV – DDCS 78

Madame Constance STOYANOV présente les principales missions de la Direction départementale de la Cohésion Sociale dans le domaine sportif :

- Le plan prescri'form qui était principalement axé sur les maladies longue durée et qui est étendu à l'obésité et plus généralement à la promotion du sport santé
- La féminisation sur les terrains, dans les clubs et dans les instances
- La facilitation de l'accès au sport avec le financement d'équipement sportif et la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive
- La lutte contre les incivilités, qui sont une préoccupation partagée par d'autres fédérations
- Les services d'aide avec le service civique

4. ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2018 A PLAISIR

Monsieur Frédéric BADIN demande s'il y a des remarques sur le PV du 30 juin 2018 à Plaisir.

- **Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2018 à Plaisir**
Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 154 – Voix exprimées : 148
Pour : 148 voix – Contre : 0 – Abstention : 6 – Non votant : 0
Le compte-rendu est adopté

5. RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

Monsieur Frédéric BADIN présente le rapport moral du comité : il explique qu'il est difficile de résumer la saison en quelques minutes.

Il indique que depuis la dernière Assemblée Générale, le Comité s'est installé dans ses nouveaux locaux à Bailly afin de proposer un outil de travail adapté aux bénévoles et aux salariés et que le nouveau Directeur a été embauché.

« C'est grâce à votre travail à tous que nous avons pu devenir propriétaire et embaucher un directeur pour notre comité »

Il rappelle que l'année précédente une campagne sur les incivilités a été lancée et regrette de ne pas voir les roll ups sur tous les terrains.

« C'est un travail long et difficile pour réduire les comportements inadaptés sur les terrains et dans les tribunes, mais je reste persuadé que c'est tous ensemble que nous ferons avancer les choses »

Il termine en rappelant que l'important est le Comité en tant que structure et non les personnes qui le composent actuellement. La structure Comité, les commissions perdureront, tandis que les personnes (bénévoles et salariés) seront remplacées au fil des années.

Aussi, les événements du comité appartiennent à celui-ci, et non pas aux bénévoles ou aux salariés. Nous sommes tous de passage.

Ensuite, Monsieur Pierre-Olivier LEVET étant excusé, le rapport financier est présenté par Victor GARRIGUET

Il indique que la situation économique du Comité est saine et pérenne, ce qui a permis de réaliser l'achat des locaux.

Il propose, comme les années précédentes d'affecter le résultat bénéficiaire aux réserves.

- **Adoption rapports moral et financier**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 154 – Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non votant : 0

Les rapports moral et financier sont adoptés

6. STATISTIQUES DU COMITE

Monsieur Victor GARRIGUET présente les statistiques du Comité

Le nombre de féminines croît de 6% pour atteindre son plus haut taux (28%) depuis la création du comité (2170) alors que les masculins baissent de 4%.

Après 4 années de croissance consécutive, le comité voit baisser son nombre de licenciés de 2% soit 136 licenciés en moins. Le nombre de clubs se maintient à 42 avec un nombre moyen de 185 licenciés par club, alors que 26 clubs sur 42 sont en régression sur la saison.

Il présente ensuite la répartition par club H / F par rapport au nombre total de licenciés puis la répartition par catégorie de licences et enfin la pyramide des âges.

Le taux de fidélisation du département est de 65,8. Le taux de mutations intra est de 2,8% et le taux de renouvellement est de 63%

L'origine géographique des licenciés est à 94,1% yvelinoise et à 4% francilienne.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Monsieur Frédéric BADIN demande aux clubs s'ils ont des remarques sur les rapports des commissions et aux présidents de ces commissions s'ils veulent intervenir sur leur partie.

Arbitrage

Pas de commentaire

Jeunes arbitres

Pas de commentaire

Organisation des compétitions

Le club des Mureaux intervient en indiquant que dans les classements, les conventions n'apparaissent pas et demande des explications sur le repêchage des descentes.

Victor GARRIGUET répond que les conventions ont été validées tardivement, le temps de rechercher les éléments manquants et de revenir vers chaque club. Il précise que tout est rétabli.

Audrey SCHOHN explique qu'il y avait plusieurs possibilités de choix concernant les repêchages. Etant donné qu'il n'y a rien de précisé dans les règlements généraux, et que le règlement fédéral s'applique aux commissions nationales, c'est bien la commission qui peut décider de repêcher la troisième équipe plutôt que l'avant-dernière. Ce choix a été voté par la commission à l'unanimité.

Monsieur Frédéric BADIN remercie la commission en précisant que les personnes extérieures ne se rendent pas compte de la quantité de travail que cela implique.

Communication et informatique

Monsieur Frédéric BADIN remercie la commission et notamment Marc MILLERET qui fait un énorme travail.

Discipline

Pas de commentaire

Réclamation et litiges

Madame Laurence CHERENCEY-ROHOU indique qu'à partir de septembre la procédure de réclamation sera dématérialisée. Les délais resteront les mêmes mais pourront s'effectuer par mails et virements.

Statuts et règlements

Madame Brigitte LESECQ indique qu'il y a des problèmes sur le tableau de classement après CMCD.

Madame Audrey SCHOHN répond qu'elle fera les vérifications.

Technique

Monsieur Victor GARRIGUET indique que le Hand ensemble fêtera ses 10 ans l'année prochaine et qu'il y aura un projet à venir.

Monsieur Frédéric BADIN propose de faire voter l'ensemble des rapports plutôt qu'un par un, il demande si quelqu'un dans l'assistance y est opposé. En l'absence de réponse négative, il est procédé au vote.

- **Rapport de l'ensemble des commissions**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 148
 Pour : 143 voix – Contre : 5 – Abstention : 6
Les rapports des commissions sont adoptés

8. VŒUX DES COMMISSIONS

Conseil d'Administration

Vœu n°1 - Cooptation de Madame Marianne de Brito au Conseil d'Administration du comité de handball des Yvelines

La nomination de Victor Garriguet en tant que directeur du comité l'oblige à quitter ses fonctions au sein du conseil d'administration. Il est remplacé par Madame Laurence CHERENCEY-ROHOU au sein du bureau directeur

Le CA du 30 mars 2019 a coopté Marianne de Brito en tant que nouveau membre sur proposition du président du comité.

Monsieur Frédéric BADIN précise que s'agissant d'une cooptation, ce vote se fera à bulletin secret.

- **Vœu n°1**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 144

Pour : 130 voix – Contre : 14 – Abstention : 10

Le vœu est adopté

Commission SR / CMCD

Vœu n°2 - Modification des statuts et du règlement intérieur du comité :

Les statuts :

- ⊖ **Article 7** - suppression de la phrase : *« Les membres d'honneur et les membres admis à titre individuel participent financièrement au fonctionnement du comité par le paiement d'une cotisation dont le montant est, au minimum, celui d'une licence délivrée aux pratiquants de plus de 16 ans. »*
- **Article 8.4** – modification de la phrase : *« VOTE ~~PAR PROCURATION ET~~ PAR CORRESPONDANCE - Lors des réunions de l'assemblée générale départementale, les votes ~~par procuration et~~ par correspondance ne sont pas admis. »*
- **Ajout article 8.5** : *Lors des réunions de l'assemblée générale départementale, le vote par procuration est admis dans les conditions prévues par le règlement intérieur.*
- **Article 11.2.2** – modification de la phrase : *Chaque liste devra comporter, ~~en position éligible~~, un nombre minimum de candidates en proportion du nombre de licenciées féminines par rapport à l'effectif total du comité.*
- **Article 12.4** – modification de la phrase qui devient : *Peuvent assister également ~~à l'assemblée générale départementale~~ aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative, les...*
- **Article 19.1.1** – modification de la phrase qui devient : *Après l'élection du président et du bureau directeur, le conseil d'administration élit en son sein, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour,*

~~pour une durée de quatre ans~~ la durée du mandat du conseil d'administration, les présidents des commissions départementales dont la liste figure au règlement intérieur.

- **Article 12.4** – modification de la phrase qui devient : *Peuvent assister également à l'assemblée générale départementale aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative, les...*
- **Ajout d'une section 4** : **SECTION 4 – REPRESENTATION DU COMITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LIGUE** - Article 20 : *Le conseil d'administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, un binôme composé d'un homme et d'une femme pour être proposés pour représenter le comité des Yvelines au sein du conseil d'administration de la ligue régionale.*

Le règlement intérieur :

- **Article 1.3 - Modification** - *Lors des réunions de l'assemblée générale départementale, le vote par procuration est admis dans les conditions suivantes :*
 - *une association sportive affiliée peut donner procuration au délégué d'une autre association pour la représenter et prendre part aux votes sanctionnant les différents débats ;*
 - *un délégué d'une association sportive affiliée ne peut représenter qu'une association en plus de celle où il est licencié.*
 - *le mandat délivré par l'association mandante tient lieu de procuration,*
 - *le délégué mandaté peut détenir une licence blanche, mais il ne pourra alors représenter que cette seule association*
 - ~~*Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas admis.*~~
- **Article 9.3** – modification de la phrase : *Le conseil d'administration ne peut avoir plus de deux membres d'une même commission et d'une même association.*
- **Article 11.2.2** – modification : *Chaque commission se compose au minimum de cinq trois membres. Les règlements intérieurs des commissions fixent le nombre maximum de membres que celles-ci comprennent.*
 - *Une commission ne peut pas comporter plus de deux membres issus d'un même club.*
 - ~~*Une commission ne peut pas comporter plus de deux membres du conseil d'administration*~~
- **Article 11.2.3** – modification : *Les membres des commissions doivent être licenciés à la fédération. Ils ne peuvent pas être liés au comité par un lien contractuel autre que celui résultant de cette adhésion. Ils doivent être majeurs. Toutefois, la commission départementale d'arbitrage, dans le cadre de l'article 1.4) des statuts, peut comprendre des membres mineurs.*
- **Article 11.3.6** – modification : *Les frais de déplacement des membres des commissions ne sont pas remboursés, mais font l'objet d'une attestation pour la déduction fiscale à leur demande.*
- **Vœu n°2**
 Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154
 Pour : 142 voix – Contre : 12 – Abstention : 0
Le vœu est adopté

Vœu n°3 – Correction du règlement de la CMCD

Comité départemental de handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00059 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43
 Tél. : 01 30 54 09 60 / Fax. : 01 34 81 19 52 / Email : 5878000@ffhandball.net / Web : <http://www.comite78-handball.org>

- Les arbitrages comptabilisés pour le club au titre de la CMCD sont ceux réalisés par l'arbitre sur :
- désignation officielle de la CDA.
(en cas de non désignation ou de défaillance d'un arbitre désigné, les rencontres dirigées par un arbitre même gradé ne sont pas comptabilisées)
- les catégories +16 ans **et – 18 ans** masculins et féminines

- **Vœux n°3**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Vœux CDA

Monsieur Frédéric BADIN indique qu'un nouveau système de règlement pour les arbitres a été testé. Il précise que, d'après la FFHB, il y a un risque très limité avec le système de note de frais en appel de fonds mais demande l'avis des clubs.

Les clubs, unanimement, indique qu'ils sont favorables à ce système de règlement des arbitres.

Vœu n°4 : Guide financier - Arbitrage

- Augmentation de 5 euros des vacations pour les conseillers d'arbitre par match : passage de 55 à 60 €.
- Ajout dans le guide financier : forfait de 30 € pour un JA ou un JAJ en cas d'absence d'une équipe à une rencontre

- **Vœu n°4**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 142

Pour : 103 voix – Contre : 39 – Abstention : 12

Le vœu est adopté

Vœu n°5 : Règlement de la commission d'arbitrage

Modification de l'article III.B2 –

Pour être autorisé à porter le titre d'arbitre, il faut être titulaire de la licence joueur, Joueur loisir, Joueur indépendant ou blanche joueur avec la mention arbitre suivie de son grade délivré par la F.F.H.B., la ligue ou le comité pour la saison en cours dans les conditions suivantes :

- Être licencié dans un club (ou indépendant) pour la saison en cours
- Avoir réussi l'examen de grade correspondant
- Avoir réglé les droits correspondant au renouvellement de leur timbre, la somme étant due par le club d'appartenance de l'arbitre, et non celui bénéficiant de la CMCD.

- **Vœu n°5**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Vœux Commission Technique

Vœu n°6 : Modification des règles spécifiques – 13 ans féminines et masculines

*Dans une volonté de répondre aux problématiques des différents publics, la commission technique & la commission d'organisation des compétitions, proposent des aménagements et une harmonisation des règles **des moins de 13 ans Masculins et Féminins** permettant :*

- *Le développement moteur des jeunes pratiquants débutants*
- *Le développement technique des meilleurs joueurs afin de répondre aux exigences des compétitions régionales et des inter comités*

Ce qui change :

REGLES SPECIFIQUES AUX NIVEAUX EXCELLENCE FEMININES, EXCELLENCE ET HONNEUR MASCULINS (ET DELAYAGE D'ACCES EXCELLENCE /HONNEUR MASCULINE)

Temps de jeu : 2 x 20 minutes en match simple

Engagement : à la ligne médiane.

1^{ère} mi-temps :

Forme de jeu : à 5 joueurs de champ plus un gardien, jeu libre.

2^{ème} mi-temps :

Forme de jeu : à 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d'avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d'un jet franc. En cas d'exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n'est alors plus obligatoire d'avoir un joueur en dehors des 9m.

1^{ère} et 2^{ème} mi-temps :

Forme de jeu : à 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d'avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d'un jet franc. En cas d'exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n'est alors plus obligatoire d'avoir un joueur en dehors des 9m.

REGLES SPECIFIQUES AUX NIVEAUX DE JEU INFÉRIEURS, TOURNOIS DE DÉBUT DE SAISON ET DELAYAGE FÉMININ D'ACCÈS À L'EXCELLENCE

Temps de jeu : 3 x 13 minutes en match simple.

Engagement : un tirage au sort est effectué au début des 1^{er} et 3^{ème} tiers temps

1^{er} tiers-temps :

Forme de jeu : Défense Homme à homme sur tout le terrain à 6 joueurs de champ et un gardien, le contact est interdit (ceinturage, poussette et autre)

Engagement : par le GB de sa zone au coup de sifflet de l'arbitre. Interdiction pour l'équipe qui défend de se trouver dans les 9 mètres adverses. Sanction si non-respect, engagement à rejouer.

2^{ème} tiers-temps :

Forme de jeu : 5 joueurs de champ plus un gardien, jeu libre.

Engagement : à la ligne médiane.

3^{ème} tiers-temps :

Forme de jeu : 6 joueurs de champ plus un gardien. Défense obligatoire avec un joueur en dehors des 9m, dispositif 0/6 interdit. En défense, il est uniquement toléré d'avoir 6 joueurs de champ dans les 9m lors d'un jet franc. En cas d'exclusion, la défense 0/5 est autorisée, il n'est alors plus obligatoire d'avoir un joueur en dehors des 9m.

Engagement : à la ligne médiane.

NB : Les matchs des tournois de début de saison (à 3 ou 4 équipes) se joueront en 2 mi-temps avec les règles aménagées des 1^{er} et 3^{ème} tiers -temps.

Tableau récapitulatif

	1 ^{ère} division Féminine, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} division masculine, délayage d'accès excellence-honneur masculine		Tournois de début de saison, délayage d'accès excellence féminine et autres niveaux	
Type de match	Match Simple	Tournoi	Match Simple	Tournoi
Temps de jeu	2x20	2x13 à 3, 2x10 à 4 équipes	3x13	2x13 à 3, 2x10 à 4 équipes
Pause	5'		5'	
Nombre de joueurs	6+1		6+1	6+1
	6+1		5+1	6+1
			6+1	
Espace de jeu	Terrain handball			
Taille de ballon	Taille 1			
Exclusion	2'	1' en tournoi	2'	1' en tournoi
Formes de jeu	Libre 1 joueur >9m		H à H tout terrain pas de neutralisation.	
	Libre 1 joueur >9m		Libre	Libre 1 joueur >9m
			Libre 1 joueur >9m	
Engagement	Par le GB			
TM d'équipe	2/Match mais 1 par MT		2/Match mais 1 par TT	2/Match mais 1 par MT
Jet de 7 mètres	7m en appui			
Gardien de but	Il est préconisé d'utiliser plusieurs GB au cours d'un match			
Nombre de joueurs	12			
Managérat	Malgré la liberté pédagogique laissée à l'éducateur, il est conseillé de proposer une défense homme à homme et étagée. Interdiction de recourir à la prise en individuelle stricte sur un joueur adverse sauf si le dispositif défensif adopté est l'homme à homme tout terrain.			

- **Vœu n°6**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 148 voix – Contre : 6 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Monsieur Frédéric BADIN précise qu'il faudra communiquer les nouvelles règles aux superviseurs

Vœux COC

Vœu n°7 : Modification de la formule de championnat + 16 ans masculins

78.1.1 +16 MASCULINS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE

Composition : 1 poule de 12 équipes Formule : matchs en ALLER / RETOUR

L'équipe réserve évoluant en 1^{ère} division territoriale doit présenter, sur chaque feuille de match, au minimum trois joueurs de 17 à 23 ans. Le non-respect de cette obligation entraîne match perdu par pénalité avec sanction sportive.

Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée CHAMPIONNE DES YVELINES, accède au niveau régional, et l'équipe classée deuxième accède au niveau régional sous réserve pour ces deux équipes, de l'application des règlements fédéraux, régionaux et départementaux.

- **Vœu n°7**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 148

Pour : 148 voix – Contre : 0 – Abstention : 6

Le vœu est adopté

Vœu n°8 : Modification de la formule de championnat + 16 ans féminines

78.1.2 +16 Féminines

2.1 – 1ère DIVISION TERRITORIALE

~~Composition : la formule de la compétition sera proposée en fonction des inscriptions reçues durant l'intersaison. La COC proposera une formule après validation par le bureau directeur du comité~~

Formule pour la saison 2019/2020 :

Championnat en 3 phases avec 18 rencontres dans la saison

~~1^{ère} phase avec 3 poules de 8 équipes en match simple~~

~~2^{ème} phase :~~

- ~~• 1 poule 1^{ère} division territoriale avec 6 équipes~~
- ~~• 1 poule 2^{ème} division territoriale avec 6 équipes~~
- ~~• Les autres poules seront constituées en fonction du nombre d'inscriptions~~

~~L'équipe réserve évoluant en 1^{ère} division territoriale doit présenter, sur chaque feuille de match, au minimum trois joueuses de 17 à 23 ans. Le non-respect de cette obligation entraîne match perdu par pénalité avec sanction sportive.~~

1ère phase en 7 dates avec 3 poules de 8 équipes : Classement de 1 à 8

2ème phase en 3 dates avec 6 poules de 4 équipes :

- Les équipes de la même poule classées 1 à 4 et 5 à 8 (matchs retours)
- Les phases 1 et 2 se déroulent sur Septembre à Décembre

3ème phase en 10 dates avec des poules de 6 par niveau

- Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule = 1er DIV
- Les équipes classées 3 et 4 de chaque poule = 2ème DIV
- Les autres poules étant constituées en fonction du nombre d'équipes restantes

Scores conservés des 1^{ère} et 2^{ème} phase.

Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première de la 1^{ère} division territoriale est déclarée CHAMPIONNE DES YVELINES accède au niveau régional, sous réserve de l'application des règlements fédéraux, régionaux et départementaux.

Maintien ou relégation en fonction des descentes éventuelles de championnat régional (voir grille de montées/descentes)

Rappel : l'accèsion, le maintien et la relégation sont est soumise à l'application de la CMCD.

- **Vœu n°8**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 119 voix – Contre : 35 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Vœu n°9 : Restriction engagement d'une équipe jeune en délayage pré-région

107.3.1 Accession au niveau régional

Pour l'accèsion au championnat régional des équipes jeunes, des délayages sont organisés début septembre par le comité. Sous réserve du nombre d'inscriptions, la COC se réserve le droit de modifier ces délayages

Les équipes ayant fait forfait de la saison précédente dans une catégorie d'âge ne seront pas autorisées à participer aux délayages pré-région de la saison en cours dans cette même catégorie d'âge.

- **Vœu n°9**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 148

Pour : 148 voix – Contre : 0 – Abstention : 6

Le vœu est adopté

Vœu n°10 : Catégories d'âges - Demande de sous-classement

Le sous classement est ~~uniquement~~ autorisé pour une -13 ans filles première année pour descendre en – 11 ans filles, les autres demandes exceptionnelles dans des catégories différentes devront être adressées au bureau directeur du comité afin de les valider.

- **Vœu n°10**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Vœu n°11 : Coupe des Yvelines - Modification (sous réserve du vote de l'AG IDF)

Une équipe engagée doit pouvoir être identifiée par rapport à son niveau d'évolution en championnat, exceptées :

- ~~les équipes -20 ans évoluant en région qui pourront s'inscrire en +16 ans Masculins~~
- ~~les équipes -17 ans évoluant en région qui pourront s'engager dans la catégorie -18 ans masculins.~~

- **Vœu n°11**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0

Le vœu est adopté

Vœu n°12 : Coupe des Yvelines – Formule de l'épreuve

Article 4

La COUPE et le CHALLENGE des Yvelines est une épreuve ouverte à toutes les équipes de toutes les catégories évoluant en championnat national, régional et départemental.

Les inscriptions sont limitées à deux équipes maximums par sexe et catégorie d'âge.

Elle se déroule par élimination directe (sauf éventuelle phase éliminatoire). Pour les catégories +16 masculins et + 16 féminines, les équipes qui évoluent dans les championnats régionaux et nationaux rentreront en cours de compétition.

- **Vœu n°12**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 148

Pour : 128 voix – Contre : 20 – Abstention : 6

Le vœu est adopté

Vœu n°13 : Coupe des Yvelines – Modalités des tirages

Article 5

La liste des rencontres est fixée par tirage au sort par la commission compétente.

Modalités des tirages des différents tours de coupe :

A. Tour préliminaire : équipes départementales +16 ans féminins et + 16 ans masculins

Le tour préliminaire est effectué sous forme de mini-championnat, les équipes sont réparties dans les poules suivant leur classement de la saison précédente.

B. Tour préliminaire Jeunes

C. Si une équipe 2 n'est pas tirée au sort lors d'un tour préliminaire alors que l'équipe 1 du même club l'est, l'équipe 1 sera qualifiée pour le tour suivant et l'équipe 2 disputera le tour préliminaire.

D. Pour toutes les catégories, tour à élimination directe :

- ~~Pour les jeunes : avant chaque tirage, les équipes sont réparties dans deux chapeaux suivant leur niveau de compétition et leur classement au moment du tirage, les équipes de niveau inférieur reçoivent jusqu'au 1/8ème de Finale inclus.~~
- ~~A partir des ¼ de finale, le tirage est intégral, l'équipe tirée en premier reçoit.~~
- ~~Pour les +16 ans : avant chaque tirage, les équipes sont réparties dans deux chapeaux suivant leur niveau de compétition et leur classement au moment du tirage, les équipes tirées de niveau inférieur reçoivent jusqu'au 1/8ème de finale inclus.~~
- ~~A partir des ¼ de finale, le tirage est intégral, l'équipe tirée en premier reçoit.~~

E. ~~½ finale pour toutes les catégories.~~

F. ~~Le tirage au sort est intégral, sauf dans l'éventualité où deux équipes du même club sont présentes, dans ce cas, elles sont systématiquement opposées.~~

G. ~~Dans l'éventualité où 3 équipes d'un même club seraient présentes en ¼ de finale, deux équipes de ce club seront forcément opposées.~~

La commission établira un classement de 1 à X équipes correspondant aux têtes de séries de la catégorie d'âge concernée. Ces équipes seront réparties dans le tableau suivant leur classement (type tableau de tournoi de tennis).

Ensuite, elle procédera au tirage au sort des équipes restantes qu'elle répartira dans le tableau. Les équipes de plus bas niveau accueilleront les rencontres durant toute la coupe des Yvelines. Les équipes réserves seront positionnées dans la même partie de tableau que l'équipe première de leur club.

- **Vœu n°13**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 137

Pour : 137 voix – Contre : 0 – Abstention : 17

Le vœu est adopté

Vœu n°14 : Challenge des Yvelines – Organisation

Article 6

Organisation du CHALLENGE :

Le challenge des Yvelines est organisé sous réserve de 8 inscriptions par sexe et catégorie d'âge

A partir de la 1ère phase éliminatoire directe et uniquement lors de cette 1ère phase, les équipes éliminées intègrent le CHALLENGE.

Exemple : Si la 1ère phase éliminatoire se trouve être les 1/8ème de finale, l'équipe éliminée rejoint le ¼ finale du CHALLENGE

Les équipes +16 masculines évoluant en excellence régionale et dans les divisions supérieures ne peuvent pas participer au challenge

Les équipes +16 féminines évoluant en pré-nationale et dans les divisions supérieures ne peuvent pas participer au challenge

- Les équipes qui auraient dû être opposées à celles-ci en challenge seront qualifiées automatiquement pour le tour suivant.

- **Vœu n°14**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 150

Pour : 134 voix – Contre : 16 – Abstention : 4

Le vœu est adopté

Vœu n°15 : Coupe et Challenge des Yvelines – Plateaux

Mise en place de plateaux sur 1/8èmes et ¼ de finales de coupe ou challenge des Yvelines des catégories -11 à -15 ans afin de créer des événements festifs et de faciliter la désignation des tuteurs. La COC essaiera également de mettre en place des week-ends banalisés en coupe des Yvelines, sous réserve de la possibilité du calendrier, notamment, dans la catégorie – 15 ans féminines et masculines.

- **Vœu n°15**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 147

Pour : 131 voix – Contre : 16 – Abstentions : 7

Le vœu est adopté

Vœu n°16 : Coupe et Challenge des Yvelines – Les joueurs

Article 18

Un joueur en licence C peut évoluer en coupe ou challenge des Yvelines à condition de ne pas avoir évolué avec un autre club yvelinois dans cette même coupe ou challenge des Yvelines durant la même saison

- **Vœu n°16**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 - Voix totales : 154 - Voix exprimées : 148

Pour : 148 voix – Contre : 0 – Abstentions : 6

Le vœu est adopté

9. VOTE DU BUDGET

Monsieur Frédéric BADIN demande s'il y a des remarques sur le budget 2019.

- **Adoption du Budget 2019**

Résultat des votes : Votants 24 clubs sur 42 clubs – Voix totales : 154 – Voix exprimées : 154

Pour : 154 voix – Contre : 0 – Abstention : 0 – Non votant : 0

Le budget est adopté

10. REMISES DES RECOMPENSES

Remise des Médailles de Bronze du Comité :

- Mohamed MOKRANI
- Rachid MISSAOUA
- Céline MARJOLLET
- Samnang THUCH
- Jean-François SALAS
- Daniel ESTEVES
- Victor GARRIGUET

Remise des Médailles d'Argent du Comité :

- Gistine SCHUSTERMAN

Récompenses arbitrage accessit niveau Ligue IdF

- Camille BOTTICHIO / Léance GLOUX
- Loris MARTINEZ / Eliott SZABO
- Mattéo DELAROSSA / Lubin BONHOMME
- Loris GUEST-RANKOVIC / Kylian POINGT
- Hugo DELCAMPE / Diego MARTIN
- Valentin GILBERT / William GOMES

Remise des diplômes de Champions des Yvelines

- Association sportive Bonnières : -11 ans mixtes 1^{er} division
- Association sportive Sartrouville : - 13 ans masculins 5^{ème} division
- ASC Trappes : -13 ans masculins 1^{ère} division / -13 ans féminines Excellence départementale
- ASHB Les Mureaux : -15 ans masculins 2^{ème} division / -18 ans masculins 2^{ème} division
- AS Mantaise : -15 ans masculins 1^{ère} division / -13 ans féminines 1^{ère} division / +16 ans féminines 3^{ème} division territoriale / - 15 ans féminines Honneur départemental
- AS Poissy HB : -11 ans féminines Honneur départemental
- Aubergenville handball : -15 ans masculins 3^{ème} division
- Entente Montigny – Trappes : -15 ans féminines Excellence
- Guyancourt handball : -13 ans masculins 3^{ème} division
- Handball Bois d'Arcy : -13 ans masculins 4^{ème} division

- HBC Conflans : -18 ans masculins 1^{ère} division / -11 ans mixtes 2^{ème} division / -11 ans mixtes 3^{ème} division / -18 ans féminines Excellence départementale
- HBC de Beynes : -13 ans masculins 7^{ème} division
- Houilles – Le Vesinet – Carrières : -15 ans féminines 1^{ère} division / +16 ans masculins 1^{ère} division territoriale / +16 ans féminines 1^{ère} division territoriale / -18 ans masculins 3^{ème} division / -11 ans féminines Excellence départementale
- Les Clayes sous Bois HB : -18 ans masculins Honneur départemental / -13 ans féminines Honneur départemental
- Plaisir HBC : -13 ans masculins 2^{ème} division
- Rambouillet sports : -18 ans masculins Excellence départementale / - 13 ans Excellence départementale
- TSV 88 HB : -13 ans masculins 2^{ème} division territoriale / -13 ans masculins 6^{ème} division
- Triel handball club : -11 mixtes Honneur départemental
- US Houdan : -13 ans masculins Honneur départemental
- Versailles HBC : -11 ans Mixtes 4^{ème} division / -15 ans masculins Excellence départementale / - 11 ans mixtes Excellence départementale / -15 ans masculins Honneur départemental
- Villepreux handball club : +16 ans féminines 2^{ème} division territoriale

Champion de Ligue IdF

- HBOY, champion Elite région -15 ans masculins

Label Ecole de Hand SIMPLE :

- Bougival
- Guyancourt HB
- Les Clayes HB
- Limay HB
- Rambouillet Sports

Label Ecole de Hand BRONZE :

- Cellois HB
- AS St-Cyr Fontenay HB
- US Houdan HB
- Le Chesnay Yvelines HB
- US Maisons-Laffitte HB
- Elancourt-Maurepas HB
- HBC Vélizy
- Triel HBC
- US Vernouillet-Verneuil HB

Labels Ecole de Hand ARGENT :

- AS Mantaïse
- CA Mantes
- CLOC Achères
- AS Bonnières
- HBC Conflans
- Houilles-Vésinet Carrières
- AS Les Mureaux
- AS Montigny-le-Bretonneux

- Plaisir HBC

Labels Ecole de Hand OR

- AS Poissy HB
- Versailles HBC
- ASC Trappes

Monsieur Frédéric BADIN remercie le club de Vélizy pour son accueil et les clubs présents à cette AG

Fin de l'AG à 21h30

Liste des clubs présents à l'AG du 28 Juin 2019 à Vélizy

	Nb de voix
1. AS MANTES	7
2. ACHERES	8
3. BOUGIVAL	4
4. CELLOIS HB	4
5. LE CHESNAY	8
6. LES CLAYES	6
7. CO GARGENVILLE	4
8. HOUDAN	6
9. ELANCOURT-MAUREPAS HB	8
10. AS MONTIGNY	10
11. PLAISIR HBC	8
12. AS POISSY	9
13. RAMBOUILLET SPORTS	5
14. HBC VELIZY	6
15. VERSAILLES HBC	7
16. LE PECQ	5
17. HVC	10
18. TRIEL HBC	6
19. USHB 2 V Vernouillet/Verneuil	7
20. TS VICINOIS 88	5
21. HBC CONFLANS	10
22. GUYANCOURT	4
23. AHB LES MUREAUX	5
24. VILLEPREUX	2

24 clubs

154 voix

Fin du compte-rendu.

3. RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

A - RAPPORT MORAL

Tous les ans, à cette période, nous préparons notre assemblée générale annuelle, un moment fort où nous faisons, ensemble, le bilan de la saison, où nous nous projetons dans la suivante, avec plein de projets en tête, où nous prenons le temps de prolonger ce rendez-vous incontournable autour d'un buffet bien mérité.

Cette année, point de buffet, des bilans compliqués à faire, des projets difficiles à envisager, mais pourtant, tous ensemble, nous devons construire le handball de demain sur notre département.

Dans les moments forts de cette courte saison, je pense à nos sélections qui ont défendu les couleurs de notre département sur le territoire d'Île de France, sans connaître les joies du premier tour national. J'espère que nos jeunes joueurs connaîtront le plaisir d'évoluer au niveau national avec notre convention qui voit le jour en ce moment.



Je pense aussi à notre projet d'inclusion autour de la journée handensemble (pour son dixième anniversaire) avec des moments forts de partage sur la journée du 6 février 2020, mais aussi avec la visite de la maison du handball en novembre dernier.



Comité départemental de handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00059 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43

Tél. : 01 30 54 09 60 / Fax. : 01 34 81 19 52 / Email : 5878000@ffhandball.net / Web : <http://www.comite78-handball.org>

Je pense également aux moments de partage avec les visites de clubs qui nous ont amené cette saison du côté d'Houdan et du Perray avec des échanges riches et conviviaux.



Je pense enfin aux formations proposées par le comité, avec entre autres, celle de l'arbitrage où les stagiaires ont pu échanger avec des arbitres de haut niveau, et celle du développement qui a permis de faire découvrir le handfit à plusieurs licenciés loisirs du club du Chesnay.



Tous ces moments et tous ceux à venir vont dans le sens de la volonté du comité de développer les actions vers les clubs et leurs licenciés, pour toujours aller plus vite, plus haut et plus fort.

Au moment de tourner la page de cette saison 2019/2020 si particulière, il ne faudrait pourtant pas oublier ces serviteurs du handball qui nous ont quittés cette saison, nos clubs départementaux ayant été douloureusement touchés par la disparition de dirigeants historiques. Et je ne voudrais pas oublier, non plus, d'avoir une pensée pour mon homologue du comité de Seine St Denis, Georges Merlot, emporté par ce fichu virus qui a tout balayé en quelques mois.

Il faut maintenant nous tourner vers l'avenir, et au milieu du mauvais temps qui nous attend, peut-être, à la reprise de septembre, soyez assurés que nous serons à vos côtés pour vous soutenir et vous aider. La vie continue, bien que douloureuse parfois, elle nous promet, j'en suis convaincu, plein de joies et de bonheur dans les jours, les mois, les années à venir.

Prenez soin de vous.

Frédéric BADIN – Président

B - RAPPORT FINANCIER

Deux années d'investissements massifs et structurants viennent de s'écouler pour le comité tant au niveau immobilier, avec l'achat des locaux Bailly, qu'au niveau des frais de personnel avec notamment l'embauche de Victor GARRIGUET, notre directeur.

Ces investissements permettent d'asseoir l'activité du comité sur des bases saines et solides et n'ont pas entamé la pérennité de son modèle économique.

Le comité est propriétaire de ses locaux, n'a pas de dépendance vis-à-vis de banques ou d'organismes financiers et autofinance son activité.

L'actif immobilisé constitue une sécurité financière au regard du passif latent lié à l'emploi de salariés et des dettes.

Ces dernières restent à un niveau satisfaisant au regard du volume d'activité.

Les réserves s'élèvent désormais à 220k€ suite à l'allocation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 (35k€)

Si le comité arrêtaient son activité aujourd'hui, l'ensemble de ses engagements pourraient être honorés.

En termes de résultat, le comité termine l'exercice 2019 avec un déficit de 19k€.

Pour autant, ceci ne constitue en rien une alerte car ce résultat est uniquement dû à deux effets techniques non récurrents :

- i) la modification du cadencement de comptabilisation des recettes et dépenses liées aux licences qui pèsent pour 15k€ par rapport à l'an dernier.
- ii) le changement de comptabilisation des revenus des formations dans le cadre de la mise en place de l'institut de formation à travers le programme de la ligue.

Auparavant les frais de formations étaient facturés par le comité à l'inscription, désormais nous facturons la ligue à la fin des formations, si bien que l'année 2019 est une année blanche pour les revenus de formation avec un impact de 6k€.

Une rapide lecture du compte de résultat font ressortir les éléments suivants :

- i) Produits d'exploitation en hausse (9K€), la croissance du CA lié à la vente de licences et la hausse des subventions sont responsables de gain.

Au niveau des coûts et hormis l'effet technique

- ii) Hausse des frais de personnel avec l'embauche de notre directeur, emploi d'un CDD, Sophie BARBAREAU (avec plus de deux mois de recouvrement), pour assurer le remplacement d'Audrey PETIOT pendant son congé maternité et également les indemnités de rupture conventionnelle concernant Séverine BOUHOURS.

- iii) Renouvellement des équipements des sélections

- iv) Quelques travaux d'aménagement encore à Bailly (Placard, écran, local de rangement...)

v) Une année entière d'amortissements des locaux (12k€)

vi) Un budget d'aide au clubs (appel à projets ; 8k€)

Le résultat déficitaire de l'exercice 2019 sera financé par les réserves.

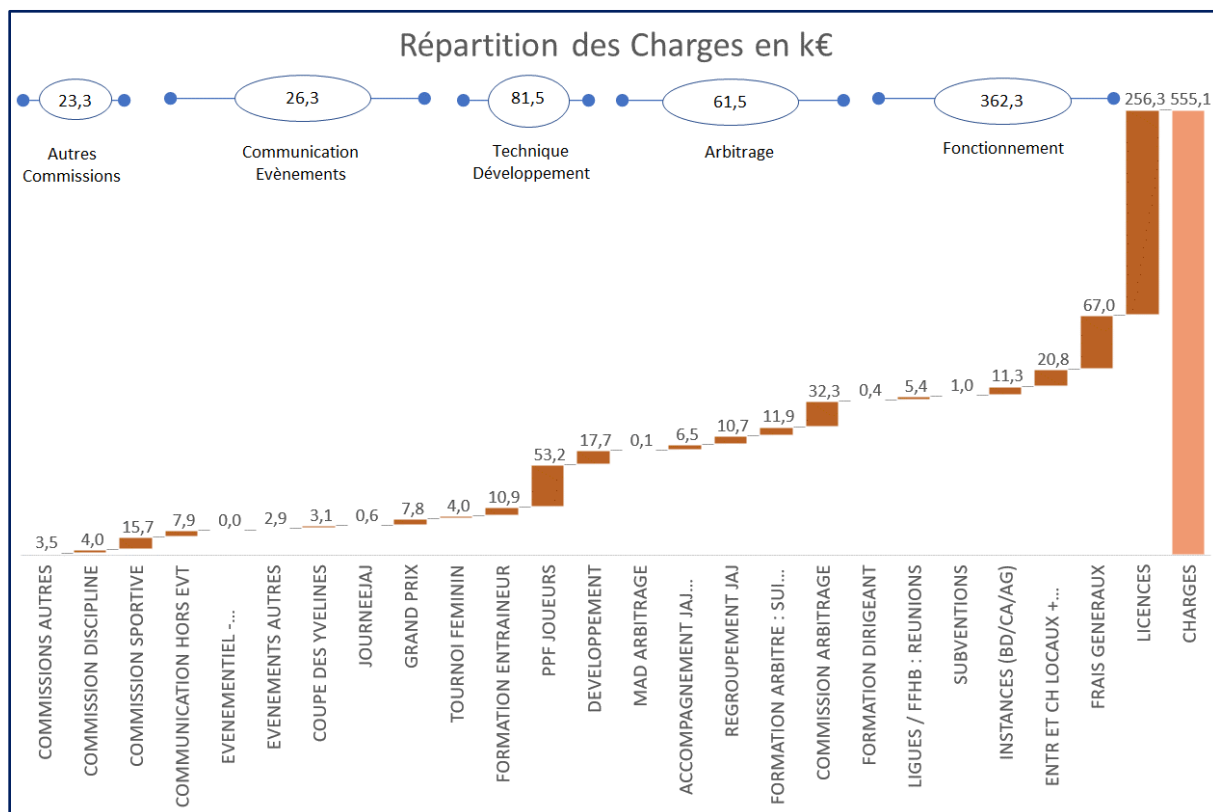
Pierre-Olivier LEVET – Trésorier

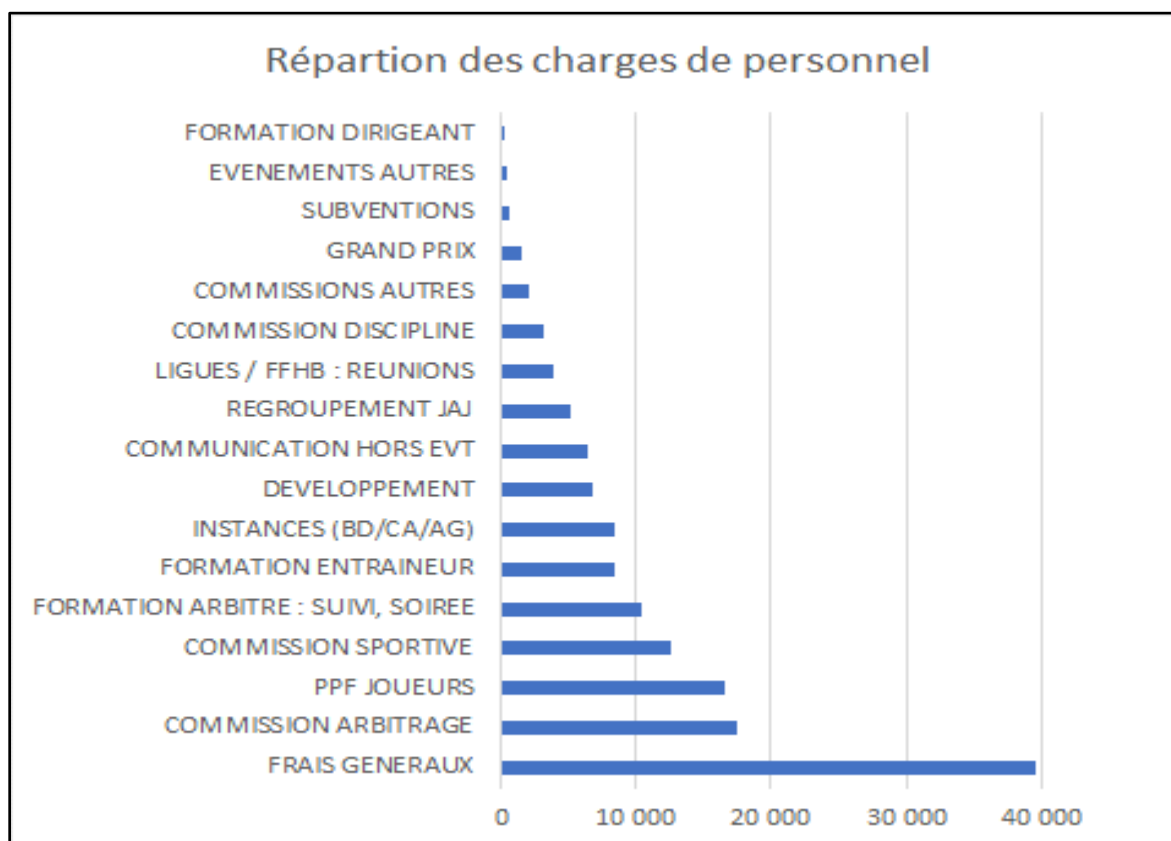
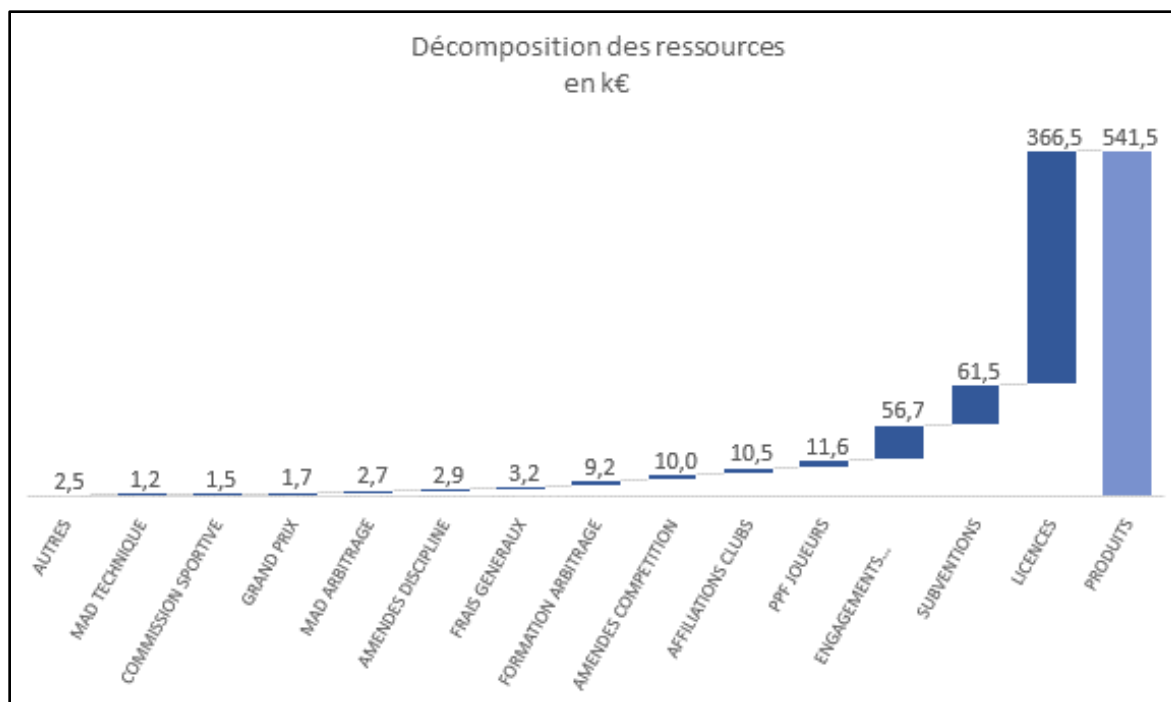
C - BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANALYTIQUE

L'année 2019 a été marquée par le passage à un nouveau plan comptable (celui utilisé par la FFHB) : la lecture du compte de résultat, avec ce changement, n'est pas la plus optimale pour la comparaison entre 2019 et 2018, elle ne permet pas d'apprécier au mieux l'évolution de l'activité de l'association. L'analyse de notre trésorier dans les pages précédentes nous permet une meilleure lecture de celle-ci. La comparaison « comptable » sera plus aisée dans les années à venir.

Cette année 2019 nous a permis également de mettre en place une comptabilité analytique, qui nous permettra, dans les années à venir, de mieux suivre nos axes budgétaires.

Elle nous permet, dès cette année, de pouvoir éditer quelques graphes de suivi d'activités qu'il conviendra de poursuivre et d'affiner dans les années à venir.





C.D.H.Y ASSOCIATION



Comptes Annuels

Du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019

BILAN - ACTIF

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 262	2 262		640
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	34 000		34 000	34 000
Constructions	136 000	11 031	124 969	131 769
Installations techniques, matériels	4 384	4 384		
Autres immobilisations corporelles	54 445	29 443	25 003	29 495
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	231 091	47 120	183 971	195 903
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				3 493
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	58 316		58 316	55 303
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	72 568		72 568	72 822
Charges constatées d'avance (3)	164 694		164 694	151 118
TOTAL (III)	295 578		295 578	282 736
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	526 669	47 120	479 549	478 639
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN - PASSIF

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	36 735	36 735
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	220 255	185 940
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-18 714	34 315
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	238 277	256 990
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	31 260	43 764
Emprunts et dettes financières divers (3)	200	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 382	160 351
Dettes fiscales et sociales	20 321	17 534
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	109	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	241 272	221 649
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	479 549	478 639
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	241 272	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	385 967	358 122
Production vendue (biens et services)	82 135	109 849
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	61 500	55 397
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	6 040	2 993
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	6	12
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	535 648	526 373
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	245 584	217 984
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	28 921	
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	78 287	129 691
Impôts, taxes et versements assimilés	1 164	11 638
Salaires et traitements	141 916	94 595
Charges sociales	39 446	30 333
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 932	8 035
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	7 774	25
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	555 023	492 301
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-19 375	34 071
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	182	439
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	182	439
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	182	439

COMPTE DE RÉSULTAT

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 551	1 744
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 551	1 744
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 072	1 939
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	2 072	1 939
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	479	-195
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-18 714	34 315
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	538 382	528 555
TOTAL DES CHARGES	557 095	494 240
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-18 714	34 315
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	-18 714	34 315
* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier		475
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	479	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	479	-195

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %
TOTAL DES RESSOURCES	468 102	100	467 971	100
Ventes de marchandises	385 967	100	358 122	100
- Coût d'achat des marchandises vendues	245 584	64	217 984	61
MARGE COMMERCIALE	140 383	36	140 138	39
Taux de marge commerciale				
Production vendue	82 135	100	109 849	100
+ / - Production stockée				
+ Production immobilisée				
+ Autres				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	82 135	100	109 849	100
+ Cotisations et dons				
+ Subventions d'exploitation	61 500	13	55 397	12
- Consommation en provenance des tiers	107 207	23	129 691	28
- Subventions accordées				
VALEUR AJOUTÉE	176 811	38	175 693	38
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 164		11 638	2
- Charges de personnel	181 362	39	124 928	27
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-5 715	-1	39 127	8
+ Produits de gestion courante	6 046	1	3 005	1
- Charges de gestion courante	7 774	2	25	
+ Produits exceptionnels	2 551	1	1 744	
- Charges exceptionnelles	2 072		1 939	
- Provisions à caractère de charges				
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	-6 964	-1	41 911	9
+ Produits financiers	182		439	
- Charges financières				
+ Résultat sur cessions d'actifs				
+ Provisions financières				
COÛT DE FINANCEMENT	182		439	
- Impôts sur les bénéfices				
- Participation				
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-6 782	-1	42 350	9
+ Résultat sur cessions d'actifs				
- Dotations aux amortissements	11 932	3	8 035	2
+ Reprises sur amortissements				
- Dotations aux provisions				
+ Reprises sur provisions				
- Dotations aux fonds dédiés				
+ Reprises aux fonds dédiés				
+ Subventions d'équipement virée au résultat				

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %
RÉSULTAT NET	-18 714	-4	34 315	7

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	2 262	2 262		640
20500000 CONCESSIONS BREVETS LICENCES	2 262		2 262	2 262
28050000 AMORT CONCESSION & DROIT SIMI		2 262	-2 262	-1 622
Immobilisations Corporelles				
Terrains	34 000		34 000	34 000
21100000 TERRAINS	34 000		34 000	34 000
Constructions	136 000	11 031	124 969	131 769
21310000 BATIMENTS	136 000		136 000	136 000
28131000 AMORTISSEMENTS BATIMENTS		11 031	-11 031	-4 231
Installations techniques, matériels	4 384	4 384		
21510000 INSTALLATIONS COMPLEXES	4 384		4 384	4 384
28151000 AMORT INSTALLATIONS COMPLEX		4 384	-4 384	-4 384
Autres immobilisations corporelles	54 445	29 443	25 003	29 495
21810000 INSTAL AGENC AMÉNAG DIVERS	31 299		31 299	31 299
21830000 MATÉRIEL BUREAU ET INFORMATI	16 203		16 203	16 203
21840000 MOBILIER	6 944		6 944	6 944
28181000 AMORT AGENC AMÉNAG DIVERS		8 962	-8 962	-6 317
28183000 AMORT MATÉRIEL DE BUREAU		15 363	-15 363	-14 025
28184000 AMORTISSEMENT MOBILIER		5 118	-5 118	-4 608
Immobilisations Financières (2)				
TOTAL (I)	231 091	47 120	183 971	195 903
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				3 493
40910000 FRS AVANCES & ACP TES VERSÉS /				3 493
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	58 316		58 316	55 303
41100000 COLLECTIF	51 982		51 982	50 081
41810000 FACTURES A ETABLIR	6 334		6 334	5 222
Disponibilités	72 568		72 568	72 822
51210000 CIC COMPTE COURANT	37 710		37 710	48 146
51720000 CIC LIVRET	34 536		34 536	24 353
53000000 CAISSE	322		322	322
Charges constatées d'avance (3)	164 694		164 694	151 118
48600000 CHARGES COMPTABILISÉES D'AVAN	164 694		164 694	151 118
TOTAL (III)	295 578		295 578	282 736
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	526 669	47 120	479 549	478 639
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	36 735	36 735
10100000 CAPITAL	36 735	36 735
Report à nouveau	220 255	185 940
11000000 REPORT A NOUVEAU CRÉDIT	220 255	185 940
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-18 714	34 315
Autres fonds associatifs		
TOTAL (I)	238 277	256 990
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	31 260	43 764
16410000 EMPRUNTS	31 260	43 764
Emprunts et dettes financières divers (3)	200	
16550000 CAUTIONNEMENTS RECUS	200	
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 382	160 351
40100000 COLLECTIF	185 125	154 909
40810000 FACTURES NON PARVENUES	4 258	5 441
Dettes fiscales et sociales	20 321	17 534
42100000 PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES	8 465	
42820000 DETTES PROV P/ CONGÉS PAYÉS	3 034	4 645
43100000 URSSAF	4 718	6 165
43700000 CAISSE MUTUELLE SALARIES		633
43720000 MUTUELLES	576	
43730100 RETRAITE	2 531	2 192
43735000 PREVOYANCE	237	
43750000 CHORUM		130
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS PA	524	2 172
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE DSN	236	
44713000 FORMATION PROF. CONTINUE		1 597
Dettes diverses		
Autres dettes	109	
46710000 ARBITRES REFACTURES	109	
TOTAL (V)	241 272	221 649
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	479 549	478 639
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	241 272	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	385 967	358 122
70700000 LICENCES		354 885
70710000 REAFFILIATIONS / AFFILIATIONS	10 454	
70720000 LICENCES	366 478	3 237
70761100 VENTES MATERIEL ARBITRAGE LIVR	9 035	
Production vendue (biens et services)	82 135	109 849
70610200 ENGAGEMENTS COUPES	7 655	
70610300 ENGAGEMENTS COUPE FRANCE MASC	950	
70610400 ENGAGEMENTS COUPE FRANCE FEMIN	600	
70611000 ENGAGEMENTS EQUIPES	44 911	26 984
70611500 ENGAG. COUPE DE FRANCE M+F		1 500
70612000 ENGAG. EQUIPES LOISIRS		2 900
70613000 ENGAG. CHAMP. EQU. ADULTES M		9 425
70613100 ENGAG. CHAMP. EQUIPES ADULTES		3 152
70613500 ENGAG. CHAMP. EQUIPES JEUNES M		8 995
70613600 ENGAG. CHAMP. EQUIPES JEUNES F		3 860
70613700 ENGAG. CHAMP. EQUIPES JEUNES M		4 130
70614000 ENGAG. COUPE 78 ADULTES + JEUN		7 895
70620200 ENGAGEMENTS LOISIRS	2 600	
70621000 GRAND PRIX CONSEIL GEN. 78		1 804
70622000 INTERDEPARTEMENTAUX (REPAS)		968
70630000 COTISATIONS ARBITRES + JA	5 937	
70631000 AMENDES COMPETITIONS		10 310
70632000 SANCTION DISCIPLINE		7 610
70641000 FORMATIONS STAGIAIRES ANIMATEU		5 760
70642000 STAGES RECYCLAGE AMATEUR		680
70651100 FORMATIONS ARBITRES STAGIAIRES		2 600
70651300 COTISATIONS ARBITRES		3 250
70651400 DIVERS ARBITRAGE		2 269
70652300 COTISATIONS JA		3 660
70652700 DIVERS ARBITRAGES		125
70800000 DIVERS		1 972
70802000 MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES	2 727	
70840000 MAD DE PERSONNEL FACTUREE	1 888	
70882000 PARTICIPATIONS STAGES - CLUBS	2 020	
70883100 AMENDES SPORTIVES - COC	9 980	
70883200 AMENDES DISCIPLINES	2 867	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	61 500	55 397
74001000 DDCS 78-CNDS ET EMPLOI		26 000
74020000 CONSEIL DEPART. 78		28 100
74040000 AUTRES		1 297
74110000 SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	1 000	
74120000 SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENT	26 500	
74210000 SUBVENTION CNDS	12 000	
74300000 SUBVENTION ETAT	14 500	
74800000 SUBVENTION FFHB	7 500	
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	6 040	2 993
79100000 TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATI	6 040	2 993
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	6	12
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	6	12

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	535 648	526 373
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	245 584	217 984
60700000 ACHATS DE LICENCES		217 984
60705000 ENGAGEMENTS CLUBS COUPE FRAN.M	900	
60706000 ENGAGEMENTS CLUBS COUPE FRAN.F	650	
60720000 ACHATS LICENCES	244 034	
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements	28 921	
60260000 EQUIPEMENTS SPORTIFS	28 921	
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	78 287	129 691
60413000 ENG. EQU. COUPE DE FRANCE		1 500
60415000 RECOMP. FINALES COUPE 78 + ECO		3 083
60420000 CHAMPIONNAT DE FRANCE COMITE		5 292
60421000 CHAMP. FRANCE COMITE DEPLACEMENT		7 178
60425000 GRAND PRIX CONSEIL GEN. 78		9 779
60434000 EQUIPEMENTS SELECTION		41
60441000 STAGE SUIVI ENCADRANTS		578
60451000 FORMATION ARBITRAGE ADULTES		66
60451100 STAGE SUIVI ARBITRES		1 785
60451200 DOCUMENTATION ARBITRES		946
60451400 FRAIS ARBITRAGE		3 612
60451500 EQUIPEMENTS		4 018
60452100 STAGE SUIVI JA		7 607
60452500 OPERATIONS JOURNEE JA		100
60452600 FRAIS EQUIPEMENT JA		2 065
60500000 MATERIELS - TRAVAUX		2 635
60510000 MATERIELS SPORTIFS COMITE		12 776
60610000 ENERGIE EAU GAZ ELECTRICITE	1 023	
60630000 FOURNITURES ENTRETIENS PT EQUI	3 016	14 542
60632000 MATERIEL DE COMMUNICATION	3 348	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 525	1 512
60641000 COPIEURS COPIES ET IMPRIMANTES	924	1 643
60642000 FOURNITURES INFORMATIQUES	25	
61210000 LLD LESIA LENOVO THINKPAD		475
61300000 LOCATIONS		584
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES		8 986
61351000 LOCATIONS VEHICULES	3 158	1 488
61352000 LOCATIONS LOGICIELS	1 703	
61353000 LOCATIONS EURECIA	2 069	
61355000 LOCATIONS MATERIELS INFORMATIQ	3 246	
61400000 CHAUFFAGE-ELECTRICITE		1 716
61410000 CHARGES COPROPRIETE	4 506	960
61510000 ENTRETIEN BUREAUX		812
61520000 ENTRETIENS BATIMENTS	4 758	
61550000 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERS		154
61560000 MAINTENANCE GENERALE	144	
61570000 MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS/IMPR	12	
61600000 ASSURANCES		-28
61630000 ASSURANCES VEHICULES	702	
61880000 FRAIS DIV FORMATIONS DES SALAR	320	
62260000 HONORAIRES	3 017	4 320
62270000 FRAIS D'ACTES CONTENTIEUX		3 487

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
62280000 HONORAIRES DIVERS	400	2 228
62282000 INDEMNITES ARBITRES	1 924	
62283000 INDEMNITES SUIVI MATCH	8 025	
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE		7 020
62380000 POURBOIRES DONS CADEAUX	533	
62480000 DIVERS		2 160
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 900	1 767
62510100 VOYAGES ET DEP. REUNION FEDERA	287	
62510200 VOYAGES ET DEP.LIES FORMATIONS	976	
62511000 CTF DEPLACEMENTS HORS 78		666
62512000 ETD (EQUIPE TECHNIQUE 78)		709
62515000 ADS DEPLACEMENTS 78		926
62516000 ADS DEPLACEMENTS HORS 78		636
62517000 EAD (EQUIPE ARBITRAGE 78)		412
62519000 DEPLACEMENTS DIRIGEANTS COMITE		60
62560000 HEBERGEMENTS RESTAURATIONS	10 331	
62560200 HEBERGEMENT RESTAU LIES FORMA	3 409	
62562000 FRAIS STAGES COMPETITIONS FORM	4 600	-500
62564000 FRAIS TERRITOIRE		726
62570000 FRAIS DE RECEPTION	120	3 597
62571000 FRAIS COMMISSIONS 78		596
62572000 FRAIS AUTRES		1 294
62610000 AFFRANCHISSEMENT		593
62620000 TELEPHONE (FIXE ET INTERNET)		2 518
62630000 AFFRANCHISSEMENTS	200	60
62650000 INTERNET - TELEPHONE	2 387	
62700000 SERVICES BANCAIRES		419
62780000 SERVICES BANCAIRES	543	
62810000 COTISATIONS	155	95
Impôts, taxes et versements assimilés	1 164	11 638
63130000 FORMATION PROF. CONTINUE		1 597
63512000 TAXES FONCIERES	1 164	
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT		10 041
Salaires et traitements	141 916	94 595
64110000 APPOINTEMENT DU PERSONNEL	131 038	94 141
64120000 VARIATION CONGÉS A PAYER	-1 611	-40
64140000 INDEMNITÉS AVANTAGES DIVERS	12 490	494
Charges sociales	39 446	30 333
64502000 VARIATION CHARGES SOCIALES S/C	-1 648	-55
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	30 583	23 318
64520000 COTISATIONS MUTUELLES	707	614
64530000 COTISATIONS RETRAITE	6 888	
64531000 RETRAITE NON CADRES		5 634
64550000 COTISATIONS PREVOYANCES	623	273
64740000 MEDECINE DU TRAVAIL		443
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 146	
64800000 CHARGES DIVERSES PERSONNEL		107
64812000 INDEMNITES SERVICES CIVIQUES	147	
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 932	8 035
68111000 DOTATION AMORT IMMO INCORPOREL	640	785
68112000 DOTATION AMORT IMMO CORPORELLE	11 292	7 250
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	7 774	25
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	15	25
65810000 AIDES AUX CLUBS	7 759	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	555 023	492 301
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-19 375	34 071
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	182	439
76005000 INTÉRÊTS CAISSE D'ÉPARGNE		439
76110000 REVENUS DES FONDS PLACES	182	
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	182	439
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	182	439
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 551	1 744
77130000 DONS	2 072	1 744
77200000 PROD S/ EXERCICES ANTERIEURS	479	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 551	1 744
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 072	1 939
67130000 REDUC. IMPOTS - MECENAT	2 072	1 744
67180000 AUT CHARG EXC S/OP DE GESTION		195
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	2 072	1 939
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	479	-195
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-18 714	34 315
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
ENGAGEMENTS		
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	538 382	528 555
TOTAL DES CHARGES	557 095	494 240
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-18 714	34 315
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	-18 714	34 315
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		475
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	479	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	479	-195

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %
TOTAL DES RESSOURCES	468 102	100	467 971	100
Ventes de marchandises	385 967	100	358 122	100
70700000 LICENCES			354 885	100
70710000 REAFFILIATIONS / AFFILIATIONS	10 454	100		
70720000 LICENCES	366 478	100	3 237	100
70761100 VENTES MATERIEL ARBITRAGE LIVR	9 035	100		
- Coût d'achat des marchandises vendues	245 584	64	217 984	61
60700000 ACHATS DE LICENCES			217 984	61
60705000 ENGAGEMENTS CLUBS COUPE FRAN.M	900			
60706000 ENGAGEMENTS CLUBS COUPE FRAN.F	650			
60720000 ACHATS LICENCES	244 034	63		
MARGE COMMERCIALE	140 383	36	140 138	39
Taux de marge commerciale				
Production vendue	82 135	100	109 849	100
70610200 ENGAGEMENTS COUPES	7 655	9		
70610300 ENGAGEMENTS COUPE FRANCE MASC	950	1		
70610400 ENGAGEMENTS COUPE FRANCE FEMIN	600	1		
70611000 ENGAGEMENTS EQUIPES	44 911	55	26 984	25
70611500 ENGAG. COUPE DE FRANCE M+F			1 500	1
70612000 ENGAG. EQUIPES LOISIRS			2 900	3
70613000 ENGAG. CHAMP. EQU. ADULTES M			9 425	9
70613100 ENGAG. CHAMP. EQUIPES ADULTES			3 152	3
70613500 ENGAG. CHAMP. EQUIPES JEUNES M			8 995	8
70613600 ENGAG. CHAMP. EQUIPES JEUNES F			3 860	4
70613700 ENGAG. CHAMP. EQUIPES JEUNES M			4 130	4
70614000 ENGAG. COUPE 78 ADULTES + JEUN			7 895	7
70620200 ENGAGEMENTS LOISIRS	2 600	3		
70621000 GRAND PRIX CONSEIL GEN. 78			1 804	2
70622000 INTERDEPARTEMENTAUX (REPAS)			968	1
70630000 COTISATIONS ARBITRES + JA	5 937	7		
70631000 AMENDES COMPETITIONS			10 310	9
70632000 SANCTION DISCIPLINE			7 610	7
70641000 FORMATIONS STAGIAIRES ANIMATEUR			5 760	5
70642000 STAGES RECYCLAGE AMATEUR			680	1
70651100 FORMATIONS ARBITRES STAGIAIRES			2 600	2
70651300 COTISATIONS ARBITRES			3 250	3
70651400 DIVERS ARBITRAGE			2 269	2
70652300 COTISATIONS JA			3 660	3
70652700 DIVERS ARBITRAGES			125	
70800000 DIVERS			1 972	2
70802000 MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES	2 727	3		
70840000 MAD DE PERSONNEL FACTUREE	1 888	2		
70882000 PARTICIPATIONS STAGES - CLUBS	2 020	2		
70883100 AMENDES SPORTIVES - COC	9 980	12		
70883200 AMENDES DISCIPLINES	2 867	3		
PRODUCTION DE L'EXERCICE	82 135	100	109 849	100
+ Subventions d'exploitation	61 500	13	55 397	12
74001000 DDCS 78-CNDS ET EMPLOI			26 000	6
74020000 CONSEIL DEPART. 78			28 100	6
74040000 AUTRES			1 297	
74110000 SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	1 000			

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %
74120000 SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENT	26 500	6		
74210000 SUBVENTION CNDS	12 000	3		
74300000 SUBVENTION ETAT	14 500	3		
74800000 SUBVENTION FFHB	7 500	2		
- Consommation en provenance des tiers	107 207	23	129 691	28
60260000 EQUIPEMENTS SPORTIFS	28 921	6		
60413000 ENG. EQU. COUPE DE FRANCE			1 500	
60415000 RECOMP. FINALES COUPE 78 + ECO			3 083	1
60420000 CHAMPIONNAT DE FRANCE COMITE			5 292	1
60421000 CHAMP. FRANCE COMITE DEPLACEMENT			7 178	2
60425000 GRAND PRIX CONSEIL GEN. 78			9 779	2
60434000 EQUIPEMENTS SELECTION			41	
60441000 STAGE SUIVI ENCADRANTS			578	
60451000 FORMATION ARBITRAGE ADULTES			66	
60451100 STAGE SUIVI ARBITRES			1 785	
60451200 DOCUMENTATION ARBITRES			946	
60451400 FRAIS ARBITRAGE			3 612	1
60451500 EQUIPEMENTS			4 018	1
60452100 STAGE SUIVI JA			7 607	2
60452500 OPERATIONS JOURNEE JA			100	
60452600 FRAIS EQUIPEMENT JA			2 065	
60500000 MATERIELS - TRAVAUX			2 635	1
60510000 MATERIELS SPORTIFS COMITE			12 776	3
60610000 ENERGIE EAU GAZ ELECTRICITE	1 023			
60630000 FOURNITURES ENTRETIENS PT EQUI	3 016	1	14 542	3
60632000 MATERIEL DE COMMUNICATION	3 348	1		
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 525		1 512	
60641000 COPIEURS COPIES ET IMPRIMANTES	924		1 643	
60642000 FOURNITURES INFORMATIQUES	25			
61210000 LLD LESIA LENOVO THINKPAD			475	
61300000 LOCATIONS			584	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES			8 986	2
61351000 LOCATIONS VEHICULES	3 158	1	1 488	
61352000 LOCATIONS LOGICIELS	1 703			
61353000 LOCATIONS EURECIA	2 069			
61355000 LOCATIONS MATERIELS INFORMATIQ	3 246	1		
61400000 CHAUFFAGE-ELECTRICITE			1 716	
61410000 CHARGES COPROPRIETE	4 506	1	960	
61510000 ENTRETIEN BUREAUX			812	
61520000 ENTRETIENS BATIMENTS	4 758	1		
61550000 ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERES			154	
61560000 MAINTENANCE GENERALE	144			
61570000 MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS/IMPR	12			
61600000 ASSURANCES			-28	
61630000 ASSURANCES VEHICULES	702			
61880000 FRAIS DIV FORMATIONS DES SALAR	320			
62260000 HONORAIRES	3 017	1	4 320	1
62270000 FRAIS D'ACTES CONTENTIEUX			3 487	1
62280000 HONORAIRES DIVERS	400		2 228	
62282000 INDEMNITES ARBITRES	1 924			
62283000 INDEMNITES SUIVI MATCH	8 025	2		
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE			7 020	2
62380000 POURBOIRES DONS CADEAUX	533			
62480000 DIVERS			2 160	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 900	2	1 767	
62510100 VOYAGES ET DEP. REUNION FEDERA	287			
62510200 VOYAGES ET DEP.LIES FORMATIONS	976			

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %
62511000 CTF DEPLACEMENTS HORS 78			666	
62512000 ETD (EQUIPE TECHNIQUE 78)			709	
62515000 ADS DEPLACEMENTS 78			926	
62516000 ADS DEPLACEMENTS HORS 78			636	
62517000 EAD (EQUIPE ARBITRAGE 78)			412	
62519000 DEPLACEMENTS DIRIGEANTS COMITE			60	
62560000 HEBERGEMENTS RESTAURATIONS	10 331	2		
62560200 HEBERGEMENT RESTAU LIES FORMA	3 409	1		
62562000 FRAIS STAGES COMPETITIONS FORM	4 600	1	-500	
62564000 FRAIS TERRITOIRE			726	
62570000 FRAIS DE RECEPTION	120		3 597	1
62571000 FRAIS COMMISSIONS 78			596	
62572000 FRAIS AUTRES			1 294	
62610000 AFFRANCHISSEMENT			593	
62620000 TELEPHONE (FIXE ET INTERNET)			2 518	1
62630000 AFFRANCHISSEMENTS	200		60	
62650000 INTERNET - TELEPHONE	2 387	1		
62700000 SERVICES BANCAIRES			419	
62780000 SERVICES BANCAIRES	543			
62810000 COTISATIONS	155		95	
VALEUR AJOUTÉE	176 811	38	175 693	38
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 164		11 638	2
63130000 FORMATION PROF. CONTINUE			1 597	
63512000 TAXES FONCIERES	1 164			
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT			10 041	2
- Charges de personnel	181 362	39	124 928	27
64110000 APPOINTEMENT DU PERSONNEL	131 038	28	94 141	20
64120000 VARIATION CONGÉS A PAYER	-1 611		-40	
64140000 INDEMNITÉS AVANTAGES DIVERS	12 490	3	494	
64502000 VARIATION CHARGES SOCIALES S/C	-1 648		-55	
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF	30 583	7	23 318	5
64520000 COTISATIONS MUTUELLES	707		614	
64530000 COTISATIONS RETRAITE	6 888	1		
64531000 RETRAITE NON CADRES			5 634	1
64550000 COTISATIONS PREVOYANCES	623		273	
64740000 MEDECINE DU TRAVAIL			443	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 146			
64800000 CHARGES DIVERSES PERSONNEL			107	
64812000 INDEMNITES SERVICES CIVIQUES	147			
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-5 715	-1	39 127	8
+ Produits de gestion courante	6 046	1	3 005	1
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	6		12	
79100000 TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATI	6 040	1	2 993	1
- Charges de gestion courante	7 774	2	25	
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	15		25	
65810000 AIDES AUX CLUBS	7 759	2		
+ Produits exceptionnels	2 551	1	1 744	
77130000 DONS	2 072		1 744	
77200000 PROD S/ EXERCICES ANTERIEURS	479			
- Charges exceptionnelles	2 072		1 939	
67130000 REDUC. IMPOTS - MECENAT	2 072		1 744	

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

AGS0117 - C.D.H.Y ASSOCIATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	en %	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %
67180000 AUT CHARG EXC S/OP DE GESTION			195	
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	-6 964	-1	41 911	9
+ Produits financiers	182		439	
76005000 INTÉRETS CAISSE D'ÉPARGNE			439	
76110000 REVENUS DES FONDS PLACES	182			
COÛT DE FINANCEMENT	182		439	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-6 782	-1	42 350	9
- Dotations aux amortissements	11 932	3	8 035	2
68111000 DOTATION AMORT IMMO INCORPOREL	640		785	
68112000 DOTATION AMORT IMMO CORPORELLE	11 292	2	7 250	2
RÉSULTAT NET	-18 714	-4	34 315	7

SOMMAIRE

Comptes Annuels	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte Résultat (liste)	4
Soldes intermédiaires de gestion	6
Détail Bilan Actif	8
Détail Bilan Passif	9
Détail Compte Résultat (liste)	10
Détail des soldes Intermédiaires de gestion	15

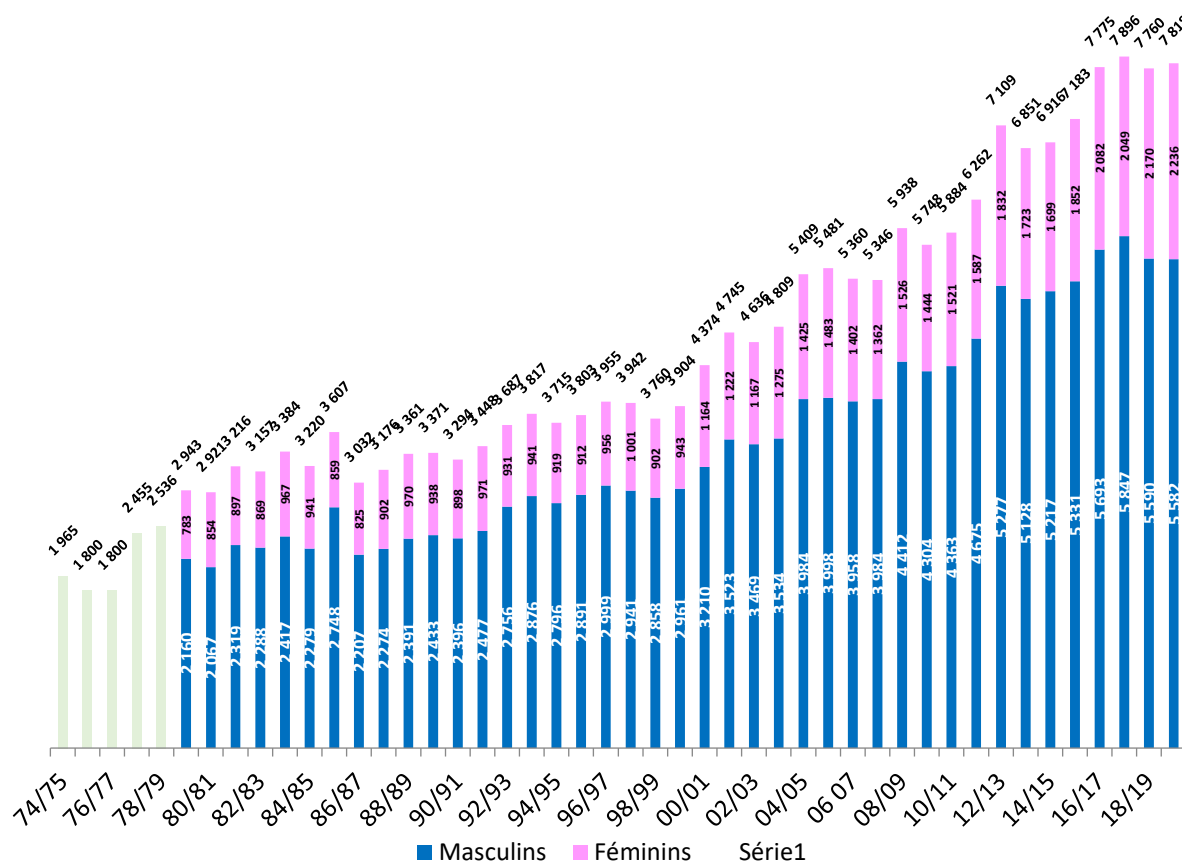
4. RAPPORT DES COMMISSIONS

A- STATISTIQUES DU COMITE

Au passage, un énorme merci à Brigitte LESECQ qui assure la quasi-totalité des qualifications des licenciés des Yvelines, parfois à pas d'heure le vendredi soir.

Nombre de licenciés et répartition hommes / femmes :

Le nombre de féminines continuent d'augmenter même si l'accroissement est faible (+66 licenciées soit une hausse de 3%). Ce qui nous conforte dans notre axe de développement stratégique de féminisation et de sanctuarisation de la pratique féminine.



L'évolution du nombre de licenciés est stable autour de 7 800 licenciés pour 42 clubs.

Les licenciés par club et leur répartition H/F :

HOUILLES-LE VESINET-CARRIERES	128	320	448
ASSOCIATION SPORTIVE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB	113	299	412
PLAISIR HANDBALL CLUB	115	293	408
HANDBALL CLUB CONFLANS	126	266	392
LE CHESNAY YVELINES HANDBALL	96	291	387
CLUB LAIQUE OMNISPORT DE LA COMMUNE D'ACHERES	124	219	343
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE	154	172	326
ELANCOURT-MAUREPAS HANDBALL	146	167	313
VERSAILLES HANDBALL CLUB	31	275	306
ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL	63	207	270
TRIEL CHANTELOUP HAUTIL HANDBALL	46	213	259
ASSOCIATION SPORTIVE ST-CYR/FONTENAY HANDBALL 78	111	142	253
UNION SPORTIVE HANDBALL VERNOUILLET-VERNEUIL	68	184	252
LES CLAYES-SOUS-BOIS HANDBALL	90	153	243
UNION SPORTIVE HOUDAN HANDBALL	72	160	232
CLUB ATHLETIQUE DE MANTES-LA-VILLE	92	132	224
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE TRAPPES	67	145	212
ASSOCIATION SPORTIVE DE SARTROUVILLE HANDBALL	45	161	206
HANDBALL CLUB VELIZY	72	133	205
CELLOIS HANDBALL	60	121	181
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE MAISONS-LAFFITTE HB	11	167	178

HANDBALL CLUB DE BEYNES	32	144	176
GUYANCOURT HANDBALL	44	117	161
ASSOCIATION SPORTIVE BONNIERES	31	124	155
UNION SPORTIVE LE PECQ	38	112	150
RAMBOUILLET SPORTS	33	110	143
ASSOCIATION SPORTIVE LOUVECIENNES HANDBALL	28	109	137
ASSOCIATION SPORTIVE HANDBALL LES MUREAUX	84	51	135
TEAM SPORT VICINOIS 88 HB	29	104	133
ST-GERMAIN HANDBALL	33	99	132
ENTENTE SPORTIVE DU PERRAY HANDBALL	17	110	127
HANDBALL BOIS-D'ARCY	44	81	125
HANDBALL BOUGIVAL	23	95	118
LIMAY HANDBALL CLUB 78*	33	70	103
HANDBALL MAULOIS	30	63	93
CLUB OMNISPORT DE GARGENVILLE	20	54	74
AMICALE OMNISPORT DE BUC	3	71	74
AUBERGENVILLE HANDBALL	9	48	57
UNION SPORTIVE DE ST-ARNOULT	10	26	36
ASLC FLINS-SUR-SEINE HB	10	19	29
CLUB SPORTIF MUNICIPAL DE ROSNY	12	3	24
VILLEPREUX HANDBALL CLUB	17		18

Le taux de renouvellement (ou taux de fidélisation) est de 70%, dans la norme des sports collectifs. Les petites catégories sont les plus impactées. Afin d'y palier, une nouvelle formation d'éducateur verra le jour la saison prochaine « entraîner des enfants ».

B- COMMISSION D'ARBITRAGE

Remerciements aux membres de la commission d'arbitrage qui apportent leur temps. Je tiens également à remercier Victor GARRIGUET pour son aide au niveau du Comité ainsi que Rachid MISSAOUA et Mohammed MOKRANI pour la qualité de leur formation.

1. JUGE-ARBITRE ADULTE

1.2 - DESIGNATIONS

Toujours des difficultés pour couvrir l'ensemble des matchs du samedi soir.

31.5 % des désignations sont autres que des arbitres départementaux, matchs couverts certes, mais aux détriments de la formation.

Devons-nous laisser ces rencontres non désignées car cela ne favorise pas le renouvellement des arbitres du département ou devons-nous modifier la CMCD ? Le nombre de matchs non désignés est en hausse de 1% (peu de dispo des arbitres, ihand non rempli, arbitre mais également joueur-entraîneur etc)

WE	Nb match	lundi à jeudi	vendredi	samedi	dimanche		match non désigné	match arb dep	match arb reg	Arb non déplacé
Total	878	74	29	507	268		44	557	277	7
%	100	8,43	3,30	57,74	30,52		5,01	63,44	31,55	0,80
vs 2018/2019 juin										
Total	1166	124	63	674	305		46	803	316	15
%	100	10,63	5,40	57,80	26,16		3,95	68,87	27,10	1,29
vs 2018/2019 (mars 16/17)										
Total	807	72	40	478	217		45	572	190	15
%	100	8,92	4,96	59,23	26,89		5,58	70,88	23,54	1,86

1.3 - SUIVIS

16 suivis contre 18 la saison précédente et 40 sur celle de 2017-18

16 suivis sur des arbitres en carte

9 suivis sur des arbitres stagiaires 18/19

Manque de moyens humains (les arbitres du territoire préfèrent couvrir les matchs en tant qu'arbitre plutôt que d'être conseiller).

Pour pallier ce manque, nous allons instaurer un seuil de match pour les arbitres T2 qui viennent officier dans le département. S'ils veulent arbitrer plus ils devront faire un suivi en amont. Une formation leur sera proposée en début de saison afin d'accomplir au mieux cette mission primordiale à la formation de nos juges-arbitres.

1.4 - FORMATION

2 sessions de formation ont été planifiées dans le cadre de la formation « devenir juge-arbitre » :

Nouvelle formule pour cette formation avec la mise en place d'un ruban pédagogique suivant le déroulement d'une rencontre. Chaque session a débuté par l'organisation d'une immersion en championnat de Proligue en invitant l'ensemble des stagiaires à une rencontre à Massy. Moment privilégié pour s'entretenir avec les juges-arbitres de la rencontre sur leur parcours.

Session 1 (Septembre / décembre) :

18 stagiaires :

- 16 stagiaires ont réussi les tests théoriques, 2 n'ont pas pu y assister (obligations professionnelles)
- 9 stagiaires ont passé les tests pratiques, 3 ont obtenu leur carte de juge-arbitre T3, les 6 stagiaires non retenus, se sont vu proposer un accompagnement en relation avec l'école d'arbitrage de leur club ou d'un club proche s'il n'en avait pas au sein du leur.

Session 2 (Février / 16 mars) :

16 stagiaires pour cette seconde session qui n'a pu se tenir que très partiellement (2 regroupements et l'immersion en Proligue à Massy).

L'ensemble des clubs a été intégralement remboursé de cette formation, les stagiaires inscrits seront prioritaires pour la session de septembre 2020.

La mise en place de deux sessions de formation ne nous a pas permis d'organiser de soirée de formation sur des thématiques précises à l'attention des arbitres en carte. Ces formations seront à planifier pour la saison 2020/2021.

1.5 - ARBITRES REGIONAUX

2 arbitres (solo) présentés à la formation ligue.

1.6 - DIVERS

Mise en pratique du système EURECIA pour l'ensemble des arbitres, un retour positif est à noter tant côté club que côté arbitre.

2. JUGE-ARBITRE JEUNE

2.1 - DESIGNATIONS

Faute de ressources humaines en début de saison avec le départ de notre Agent de Développement, aucune désignation JAJ n'a été faite sur les matchs U15 et U18 délégués par la région.

Le temps de réamorcer l'équipe d'encadrants :

- 24 désignations ont été faites avec accompagnateur sur les plateaux U13 région masculins et féminins.
- 41 désignations avec accompagnateur sur la coupe des Yvelines.
- 24 désignations avec accompagnateurs sur la Coupe des Yvelines annulées par le confinement, soit 100 % des matchs planifiés à date.

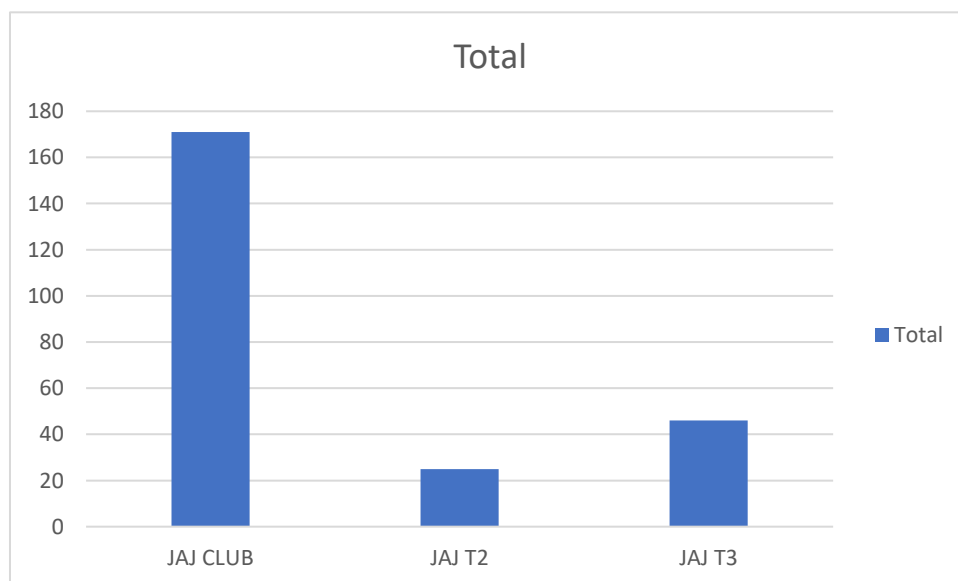
Malgré les difficultés, nous sommes parvenus, avec l'aide Mohamed MOKRANI et Rachid MISSAOUA, à reconstituer une équipe d'accompagnateurs et de nouvelles ressources humaines se sont présentées.

Le COVID-19 a retardé à septembre le recrutement d'un agent de développement polyvalent qui aura en charge l'arbitrage sur 1/3 de son temps de travail.

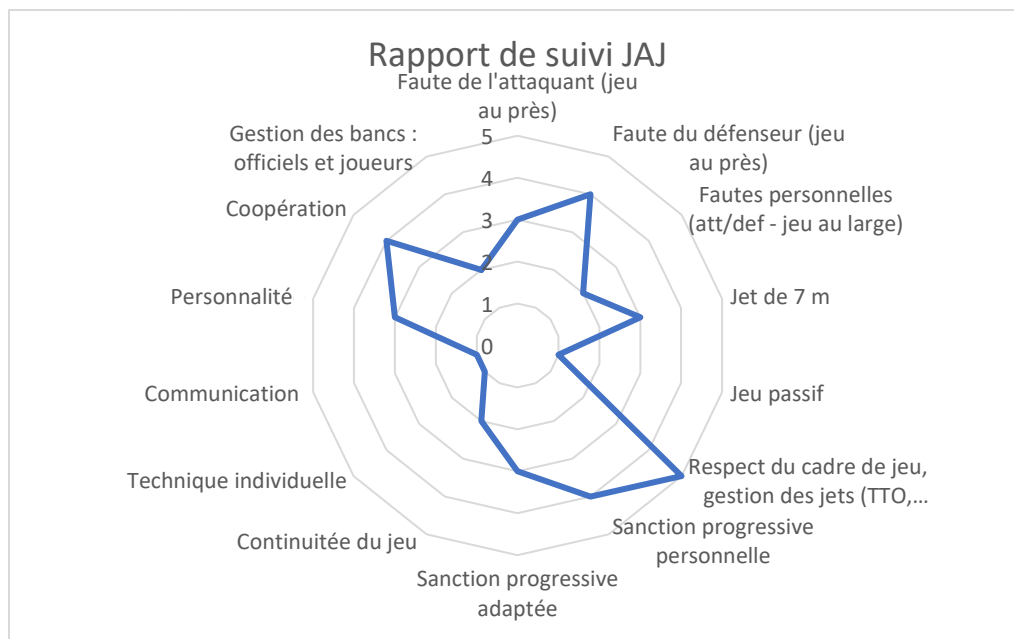
2.2 - FORMATION

Un stage JAJ a été organisé à la TOUSSAINT à Mantes-la-Ville, regroupant 6 participants.

242 JAJ déclarés de club à T2 avec la répartition ci-dessous :



Un nouvel outil de suivi des JAJ avec saisie en ligne a été mis en place en mars, permettant l'extraction des données de suivis par arbitre ou sur l'ensemble des arbitres. Il permet une visualisation rapide des axes à renforcer par thématique de façon individuelle et collective :



2.3 - PROMOTION

5 JAJ ont été proposés pour la promotion en JAJ T2 auprès de la CTA, nous restons en attente de leur décision.

Remerciements à l'ensemble des accompagnateurs de JAJ pour leur disponibilité lors des weekends de rencontres.

C- COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

La saison sportive de notre comité s'est brusquement achevée mi-mars avec la décision de ne décerner aucun titre de champions / championnes.

Cette saison, la COC a géré 40 divisions toutes catégories confondues plus les poules loisirs et plateaux U9, soit en compétition directe comme chez les séniors masculins, soit après une compétition en plusieurs poules en une ou deux phases ... c'est dire le nombre de compétitions à préparer, de matchs à organiser, de mails ou d'appels / sms à gérer au quotidien.

Avant de poursuivre le bilan d'activités de la COC, je voudrais remercier tous les membres de la commission et Audrey PETIOT qui ont énormément œuvré pour notre commission.

Durant la saison, nous avons organisé 8 réunions de commissions.

Nous avons principalement travaillé, en toute concertation, sur :

- Les championnats jeunes, dont les brassages de début de saison, afin de permettre au mieux à chaque club d'évoluer à son niveau. La composition des poules et la formule retenue pour chaque catégorie en tenant compte de la proximité (sur les bas niveaux et les plateaux U9) et du nombre de divisions pouvant aller de 3 à 8 selon les catégories.
- La formule de la coupe/challenge des Yvelines (qui malheureusement n'aura pas vu le jour cette saison).
- Le calendrier

Les règlements sportifs pour la prochaine saison, sans oublier les modes de qualification pour les équipes régionales...

1. BILAN DE NOS EQUIPES JEUNES EN CHAMPIONNATS REGIONAUX ET NATIONAUX 2019-2020

Championnats de France Jeunes :

- La convention SQYVGP en U18 CDF masculin termine 3^{ème} de la poule 4 du Challenge de France et qualifiée pour en CDF pour la saison 2020-2021
- La convention EFCY en U18 CDF féminin termine

Championnats U15 Région :

- Classement COC Pré-Région U15 M :

Classement	EQUIPES	POINTS à 12
1 ^{er}	SQY / GD PARC	61
2 ^{ème}	HBSO	45,5
3 ^{ème}	HBOY	31,5
4 ^{ème}	LE CHESNAY	29
5 ^{ème}	HVC HB	25
6 ^{ème}	ALLIANCE VAL DE SEINE	19
7 ^{ème}	TRAPPES	12
8 ^{ème}	LES CLAYES	11

- Classement Délayage Pré-Région U15 M :

Classement	EQUIPES
1 ^{er}	SQY / GD PARC
2 ^{ème}	HBSO
3 ^{ème}	HBOY
4 ^{ème}	LE CHESNAY
5 ^{ème}	HVC HB
6 ^{ème}	TRAPPES
7 ^{ème}	LES CLAYES
8 ^{ème}	ALLIANCE VAL DE SEINE

- Classement championnats régionaux masculins :

Classement	EQUIPES	CLASSEMENT DELAYAGE	RESULTAT
1 ^{er}	SQY / GD PARC	3 ^{ème} Poule Haute	6/8 ELITE
2 ^{ème}	HBSO	2 ^{ème} Poule Haute	6/8 EXCELLENCE
3 ^{ème}	HBOY	1 ^{er} Poule B3	5/8 ELITE
4 ^{ème}	LE CHESNAY	3 ^{ème} Poule B1	ELIMINATION
5 ^{ème}	HVC HB	4 ^{ème} Poule B8	ELIMINATION
6 ^{ème}	TRAPPES	3 ^{ème} Poule B5	ELIMINATION
7 ^{ème}	LES CLAYES	2 ^{ème} Poule B7	8/8 EXCELLENCE
8 ^{ème}	ALLIANCE VAL DE SEINE	ELIMINATION	ELIMINATION

Championnats U18 Région :

- Classement COC Pré-Région U18M :

Classement	EQUIPES	POINTS à 12
1er	SQY / GD PARC	64
2ème	HBSO	61
3ème	HVC HB	56
4ème	LE CHESNAY	35
5ème	ALLIANCE VAL DE SEINE	28
6ème	HBOY	23
7ème	TRAPPES	16

- Classement Délayage Pré-Région U18M :

Classement	EQUIPES
1 ^{er}	HBSO
2 ^{ème}	SQY / GD PARC
3 ^{ème}	HVC HB
4 ^{ème}	LE CHESNAY
5 ^{ème}	HBOY
6 ^{ème}	ALLIANCE VAL DE SEINE
7 ^{ème}	TRAPPES

- Classement championnats régionaux U18M :

Classement	EQUIPES	CLASSEMENT DELAYAGE	RESULTAT
1er	HBSO	2 ^{ème} Poule Haute	4/8 EXCELLENCE
2ème	SQY / GD PARC	4 ^{ème} Poule Haute	3/8 EXCELLENCE
3ème	HVC HB	1 ^{er} Poule B3	7/8 EXCELLENCE
4ème	LE CHESNAY	3 ^{ème} Poule B1	ELIMINATION
5ème	HBOY	3 ^{ème} Poule B8	ELIMINATION
6ème	ALLIANCE VAL DE SEINE	1 ^{er} Poule B5	5/8 EXCELLENCE
7ème	TRAPPES	4 ^{ème} Poule B7	ELIMINATION

- Classement COC Pré-Région U18F :

Classement	EQUIPES	POINTS à 12
1er	EFCY	63
2ème	HBSO	60
3ème	SQY	44
4ème	AS MANTES	32
5ème	ALLIANCE VDS	31
6ème	HVC HB	28
7ème	PESG	23

- Classement Délayage Pré Région U18F :

Classement	EQUIPES
1er	HBSO
2ème	EFCY
3ème	SQY
4ème	AS MANTES
5ème	HVC HB
6ème	ALLIANCE VDS
7ème	PESG

- Classement championnats régionaux U18 F :

Classement	EQUIPES	RESULTAT
1er	HBSO	5/8 EXCELLENCE
2ème	EFCY	7/8 EXCELLENCE
3ème	SQY	8/8 ELITE
4ème	AS MANTES	1/8 EXCELLENCE
5ème	HVC HB	ELIMINATION
6ème	ALLIANCE VDS	ELIMINATION
7ème	PESG	ELIMINATION

2. BILAN DE NOS CHAMPIONNATS JEUNES DEPARTEMENTAUX 2019-2020

Jeunes Féminines : 54 équipes

- U11 = 2 divisions – total 11 équipes engagées
- U13 = 3 divisions – total 22 équipes engagées
- U15 = 3 divisions – total 19 équipes engagées
- U18 = 3 divisions – total 12 équipes engagées

Jeunes Masculins : 186 équipes

- U11 = 6 divisions – total 54 équipes engagées
- U13 = 8 divisions – total 48 équipes engagées
- U15 = 7 divisions – total 42 équipes engagées
- U18 = 7 divisions – total 42 équipes engagées

La COC avait aussi la gestion des championnats +16 ans, avec en Seniors Filles, 4 divisions suite aux 2 phases de délayages, pour nos 23 équipes et dans la continuité pour nos championnats Seniors Masculins à 5 divisions pour 60 équipes.

Bravo aux équipes U13 Féminines et Masculines qui étaient encore engagées dans le tournoi région.

Bravo à nos équipes encore en lice dans les différentes Coupe, Coupe de France / Coupe de la Ligue

A noter :

2020-2021 – Réorganisation du CA, nouvelle Présidente Laurence CHERENCEY-ROHOU

Audrey SCHOHN – Présidente de la COC 78

D- COMMISSION INFORMATIQUE ET COMMUNICATION

Cette année, particulière à plusieurs points de vue, a permis de mettre en place encore pas mal de choses.

Dès le début de saison, nous avons répondu à la demande de certains clubs qui trouvaient que le site avait perdu en lisibilité. Nous avons remis à jour l'ensemble des documents et informations pour essayer de le rendre plus lisible. Nous sommes toujours preneurs des remarques pour améliorer encore davantage les choses.

Outre la continuité dans la communication avec de nouvelles propositions (comme l'inscription en ligne des JAJ, l'inscription aux formations des animateurs et des JA, des quizz et concours en ligne, ...), nous avons mis en place en grandeur nature plusieurs services aux clubs :

- Paiement dématérialisé des arbitres via Eurecia
- Prélèvement pour les notes de frais d'arbitrage pour les clubs

La crise sanitaire nous a « forcé » à accélérer la transformation numérique.

- Dès l'annonce du confinement, nous avons mis en place en un week-end le nécessaire pour que nos salariés puissent continuer à travail à distance.
- Nous avons proposé des séances de formations en visio afin de proposer des présentations aux clubs sur les différents outils disponibles (Services Office 365, My coach, ...).

Cette année, nous avons pu voir la première réunion du bureau directeur, la première réunion du CA, la première réunion des clubs ainsi que la première AG du comité entièrement en visio.

Je tiens à remercier particulièrement Marc Milleret qui continue d'animer et faire un travail énorme pour rendre dynamique la communication du comité.

Mes souhaits pour 2020-2021 :

La saison qui commence va pouvoir faire l'objet encore de plusieurs projets.

Pour aller plus loin dans la modernité du comité nous avons prévu de généraliser les prélèvements bancaires pour les différents paiements (si les clubs en font la demande).

En interne, nous avons prévu d'automatiser au maximum la partie comptable afin de simplifier la gestion. Améliorer la comptabilité aussi bien générale qu'analytique. Nos prestataires de compta et de paie seront remis en concurrence afin de régler plusieurs soucis que nous avons.

Afin de simplifier les procédures des clubs, nous avons prévu de mettre en place les inscriptions et réaffiliations en ligne avec paiement également en ligne pour les clubs qui le souhaiteraient.

Nous allons étudier la possibilité d'ouvrir iHand aux clubs directement pour gérer leur propre arbitrage club notamment pour les jeunes.

Fabien ROYER – Président de la commission communication et informatique

E- COMMISSION DE DISCIPLINE

Bilan de la saison 2019-2020 :

Cette année, la gestion des dossiers s'est faite grâce au nouveau module Discipline sur Gesthand.

Nous avons eu 19 dossiers ouverts :

- 2 dossiers de la saison dernière 2018-2019 reportés sur cette saison 2019-2020
- 17 dossiers pour cette saison (en attente de la reprise des championnats suite crise sanitaire, les dates de suspension et de période probatoire sont reportées)
- 6 dossiers non ouverts à cause de la crise sanitaire, ouverture prévue à la reprise du championnat

Nous vous rappelons que pour les suspensions en cours, la ligue informera directement les intéressés des modalités d'application à la reprise de l'activité.

La commission a connu une année très légère avec peu de rapports... souhaitons que cela révèle une amélioration de l'ambiance dans les gymnases.

Cependant, d'usage, les ambiances se tendent en fin de saison or nous en avons malheureusement été sevrés cette année.

La commission serait heureuse d'accueillir de nouveaux membres dans ses rangs et serait sensible à une représentativité de tout le département en son sein.

Nous attendons avec impatience un retour aux conditions de jeu habituelles en espérant que le plaisir sera le même pour tous et que, par voie de conséquence, les esprits étant apaisés, les infractions ne se feront pas plus nombreuses.

Bon été à tous

Clément RAINGEARD – Président de la commission territoriale de discipline des Yvelines

F- COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

Bilan de la saison 2019-2020 :

4 dossiers dont 1 irrecevable

- 01-19/20 Match arrêté TEAM 2 RIVES / SARTROUVILLE
- 02-19/20 Regroupement EMHB PLAISIR
- 03-19/20 Sanction ACHERES
- 04-19/20 Réclamation sur FDME de VERNOUILLET irrecevable, non-respect de la procédure

Je souhaite remercier toute l'équipe de la Commission des réclamations et litiges pour le travail accompli durant la période que j'ai eu l'honneur de présider.

Merci à Nadia, Roselyse, Patrice, Yann, Nicolas et Franck

A noter :

2020-2021 – Réorganisation du CA, nouveau Président Laurent LE TRIONNAIRE

Laurence CHERENCEY-ROHOU – Présidente de la CRL 78

G- COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

La commission remercie tous les clubs pour leur investissement et pour les contacts cordiaux qui ont eu lieu durant cette saison. Elle espère avoir répondu à leurs attentes.

Division contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD)

En raison du contexte sanitaire lié au COVID-19, les championnats n'ont pu aller à leurs termes et la CMCD n'a pas été appliquée cette saison.

Néanmoins, le protocole de vérification du respect des attendus des clubs a pu, grâce aux compétences techniques et informatiques des élus et du Directeur technique être une nouvelle fois amélioré afin que les contrôles réguliers et les envois de situations aux clubs puissent être réalisés de manière plus simple et plus rapide.

Il existe néanmoins d'importants cas particuliers, notamment liés aux conventions entre clubs qui nécessitent un suivi et un pointage fastidieux.

Je remercie les clubs qui ont réagi dès la réception de leurs fiches de suivi, ce qui a permis de mettre à jour les données au fil de l'eau, et de nous apercevoir de certaines anomalies.

Néanmoins, une action d'information des clubs serait souhaitable afin que ceux-ci aient pleine conscience, dès le début d'une saison, de leurs attendus au titre de la CMCD.

Il est rappelé à cet égard que toutes les dispositions relatives à la CMCD sont énoncées au sein de l'annuaire du comité et qu'il appartient aux clubs de s'y référer.

Conventions

Cette saison, de nombreuses conventions ont encore été examinées et validées.

La commission entend toutefois rappeler que celles-ci doivent être l'accomplissement d'un véritable projet territorial, muri et encadré précisément afin d'éviter des partenariats opportunistes sans structuration sportive ni administrative qui peuvent aboutir à des déconvenues sévères pour les clubs.

Gaëlle FRANCISCO – Présidente de la commission des statuts et règlements 78

LISTE DES CONVENTIONS RECUES

NIVEAU	NOM	Club PORTEUR 1	Club 2	Club 3	Club 4	Club 5	Renouvellement/Création	M/F	U11	U13	U15	U17/ 18	+16
National	EFCY 1 (U17F)	ELANCOURT MAUREPAS HB	LES CLAYES-SOUS-BOIS HB	PLAISIR HBC			Renouvellement	F				1	
National	YVELINES HANDBALL (U18M)	VERSAILLES HBC	AS MANTAISE	CLOC ACHERES	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB	ASC TRAPPES	Création	M				1	
			TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB	PLAISIR HBC	LE CHESNAY 78 HB								
Régional	EFCY 1 (+16F)	ELANCOURT MAUREPAS HB	PLAISIR HBC	LES CLAYES-SOUS-BOIS HB			Renouvellement	F					1
Régional	EFCY 2 (+16F2)	ELANCOURT MAUREPAS HB	PLAISIR HBC	LES CLAYES-SOUS-BOIS HB			Renouvellement	F					1
Régional	EFCY 2 (U18F2)	ELANCOURT MAUREPAS HB	LES CLAYES-SOUS-BOIS HB	PLAISIR HBC			Renouvellement	F				1	
Régional	EFCY 1 (U15F)	ELANCOURT MAUREPAS HB	LES CLAYES-SOUS-BOIS HB	PLAISIR HBC			Renouvellement	F			1		
Régional	ENTENTE SQY / VERSAILLES GRAND PARC (U18M)	VERSAILLES HBC	PLAISIR HBC	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB	ELANCOURT MAUREPAS HB	ASC TRAPPES	Renouvellement	M				1	
Régional	ENTENTE SQY / VERSAILLES GRAND PARC (U15M)	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB	VERSAILLES HBC	PLAISIR HBC	ELANCOURT MAUREPAS HB	ASC TRAPPES	Renouvellement	M			1		
Régional	SQY 1 (U18F)	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB	GUYANCOURT HB	TS VICINOIS 88	ASC TRAPPES		Renouvellement	F				1	
Régional	SQY 1 (U15F)	ASC TRAPPES	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB				Renouvellement	F			1		
Régional	2 RIVES DE SEINE (+16M)	CLOC ACHERES	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB				Création	M					1
Régional	HBOY (U18M)	AS MANTAISE	CO GARGENVILLE	AS BONNIERES			Renouvellement	M				1	
Régional	HBOY (U15M)	AS MANTAISE	CO GARGENVILLE	AS BONNIERES			Renouvellement	M			1		
Régional	PESG (U18M)	SAINT GERMAIN	US LE PECQ				Création	M				1	
Régional	PESG (U15F)	US LE PECQ	ST-GERMAIN HB				Renouvellement	F			1		
Régional	PESG (U18F)	US LE PECQ	ST-GERMAIN HB				Renouvellement					1	
Régional	HBSO (U18M)	AS POISSY HB	CLOC ACHERES	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB	HBC CONFLANS		Renouvellement	M				1	
Régional	HBSO (U18F)	HBC CONFLANS	AS POISSY HB	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB	CLOC ACHERES		Renouvellement	F				1	
Régional	HBSO (U15M)	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB	AS POISSY HB	CLOC ACHERES	HBC CONFLANS		Renouvellement	M			1		
Régional	HBSO (U15F)	CLOC ACHERES	AS POISSY HB	HBC CONFLANS	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB		Renouvellement	F			1		
Départemental	EFCY 3 (+16F3)	ELANCOURT MAUREPAS HB	PLAISIR HBC	LES CLAYES-SOUS-BOIS HB			Renouvellement	F					1
Départemental	EFCY 2 (U15F2)	ELANCOURT MAUREPAS HB	LES CLAYES-SOUS-BOIS HB	PLAISIR HBC			Renouvellement	F			1		
Départemental	EFCY 3 (U18F3)	ELANCOURT MAUREPAS HB	LES CLAYES-SOUS-BOIS HB	PLAISIR HBC			Renouvellement	F				1	
Départemental	ENTENTE EMHB/PHBC	ELANCOURT MAUREPAS HB	PLAISIR HBC				Création	M				1	
Départemental	SQY 2 (U18F2)	GUYANCOURT HB	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB	TS VICINOIS 88	ASC TRAPPES		Renouvellement	F				1	
Départemental	SQY 2 (U15F2)	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB	ASC TRAPPES				Renouvellement	F			1		
Départemental	SQY 3 (U15F3)	ASC TRAPPES	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB				Création	F			1		
Départemental	2 RIVES DE SEINE 1 (+16M)	CLOC ACHERES	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB				Renouvellement	M					1
Départemental	2 RIVES DE SEINE 1 (U13F)	CLOC ACHERES	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB				Renouvellement	F		1			
Départemental	2 RIVES DE SEINE 1 (U18M)	CLOC ACHERES	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB				Renouvellement	M				1	
Départemental	2 RIVES DE SEINE 1 (U15M)	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB	CLOC ACHERES				Renouvellement	M			1		
Départemental	2 RIVES DE SEINE 1 (U13M)	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB	CLOC ACHERES				Renouvellement	M		1			
Départemental	2 RIVES DE SEINE 2 (+16M2)	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB	CLOC ACHERES				Renouvellement	M					1
Départemental	HBSO (+16F)	CLOC ACHERES	AS POISSY HB	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB	HBC CONFLANS		Renouvellement	F					1
Départemental	HBSO 2 (+16F2)	AS POISSY HB	CLOC ACHERES	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB			Renouvellement	F					1
Départemental	HBSO 2 (U18F2)	CLOC ACHERES	AS POISSY HB	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB			Renouvellement	F				2	
Départemental	HBSO 2 (U15F2)	AS POISSY HB	CLOC ACHERES	TRIEL-CHANTELOUP-HAUTIL HB			Renouvellement	F			1		
Départemental	PESG (-13F, -15F, 18F et +16F)	US LE PECQ	ST-GERMAIN HB				Renouvellement	F		1	1	1	1
Départemental	PESG (+16M1, +16M2, +16M3)	STGERMAIN HB	US LE PECQ				Création	M					3
Départemental	ENTENTE VELIZY VERSAILLES	VELIZY	VERSAILLES HBC				Renouvellement	F	1	1	1	1	1
Départemental	ENTENTE CELLOIS / LOUVECIENNES 1 (+16M)	CELLOIS HB	AS LOUVECIENNES HB				Renouvellement	M					1
Départemental	ENTENTE CELLOIS / LOUVECIENNES 2 (+16M2)	CELLOIS HB	AS LOUVECIENNES HB				Renouvellement	M					1
Départemental	ENTENTE CELLOIS / LOUVECIENNES 1 (U15M)	CELLOIS HB	AS LOUVECIENNES HB				Création	M			1		
Départemental	ENTENTE FEMININES TSV88 ET GUYANCOURT HB	TS VICINOIS 88	GUYANCOURT HB				Création	F			1		1

Comité départemental de handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00059 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43

Tél. : 01 30 54 09 60 / Fax. : 01 34 81 19 52 / Email : 5878000@ffhandball.net / Web : <http://www.comite78-handball.org>

H- COMMISSION TECHNIQUE

Nous remercions tout d'abord les clubs qui nous ont mis à disposition leurs gymnases pour les entraînements des sélections les samedis matin et pendant les vacances scolaires ainsi que pour les formations d'entraîneurs : AS Mantaise, CA Mantes-la-Ville, HBC Conflans, Elancourt-Maurepas HB, Houilles-Le-Vésinet-Carrières-sur-Seine, ASHB Les Mureaux, US Le Pecq, US Maisons-Laffitte, AS Poissy, AS Trappes.

Le bilan des sélections départementales :



Le collectif 2006 Féminin encadré par Benjamin DE BOUARD et Christelle SOUDE qui a terminé 7^{ème} des inter-comités territoriaux d'Ile de France.

Le collectif 2006 Masculin encadré par Damien SUARD et Thierry ALEGOET qui a terminé 6^{ème} des inter-comités territoriaux d'Ile de France



La génération 2007 a traditionnellement débuté sa détection au cours des 1^{er} tournois de délayage des mois de septembre/octobre avant de se retrouver pour un tournoi interbassin au mois de novembre.



Les collectifs de cette génération 2007 qui ont débuté leur stage lors des vacances de Noël et de février seront encadrés par les personnes suivantes pour la saison 2020/2021 :

- Sélection féminine : Sébastien NSIMBA et Melvin MILLET
- Sélection masculine : Mohamed MOKRANI et Robin GAESSLER



Malheureusement il n'y a pas eu de grand prix du conseil départemental des Yvelines cette année pour cette génération...

Les collectifs détectés à l'issue du dernier stage des vacances de février seront convoqués pour la rentrée 2020/2021.

A noter également comme tous les ans, nos sélections féminines et masculines ont été invitées à participer à une sensibilisation autour du handicap (initiation au hand fauteuil, ateliers et forum handisport) proposée par le service des sports et le club de Montigny-Le-Bretonneux.



1. LA REPRESENTATION DES ATHLETES YVELINOIS SUR LES SELECTIONS LIGUES ÎLE DE FRANCE 2019-2020

Sélection 2004/05 Féminine : Assa DABO (AS POISSY HB/ CERGY)*, Naima ERREGRAGUI (HBC CONFLANS), Lili GASPART (USM LES CLAYES), Olivia KODJO (PLAISIR HBC), Maëlane NDOUMBI (PLAISIR HBC).

Sélection 2005 Masculine : Léo CHARRON (CO GARGENVILLE), Clément LE HYARIC (VERSAILLES HBC). Thierry NOAH (PLAISIR HBC/MASSY) et Owen SACHE (PLAISIR HBC/AS MANTES).

2. LA REPRESENTATION DES ATHLETES YVELINOIS(S) SUR LES POLES ESPOIRS 2019-2020

Pôle d'accession féminin de Fontainebleau : Assa DABO (AS POISSY HB/ CERGY) née en 2005.

Pôle d'excellence Masculin de Créteil : Loïc DIARRASOUBA-CALVES (LE CHESNAY 78 HB/CRETEIL)* né en 2003

Pôle d'accession Masculin d'Eaubonne : Louis BARRE (AS MONTIGNY) né en 2004, Noah THIERRY (PLAISIR HBC/MASSY)* et Owen SACHE (PLAISIR HBC/AS MANTES)* nés en 2005.

3. RENTREES POLE POUR 2020-2021

Pôle d'excellence féminin de Chatenay-Malabry (sous réserve de confirmation) :

- Assa DABO (AS POISSY HB/ CERGY)* née en 2005.

Pôle d'excellence masculin à Créteil (sous réserve de confirmation):

- Louis BARRE (MONTIGNY) né en 2004,

Pôle d'accession masculin d'Eaubonne (sous réserve de confirmation) :

- Léo CHARRON (GARGENVILLE), Noah THIERRY (PLAISIR HBC/MASSY)* et Owen SACHE (PLAISIR /AS MANTES)* nés en 2005

*CLUB D'ORIGINE/CLUB ACTUEL

4. LA FORMATION DE CADRES

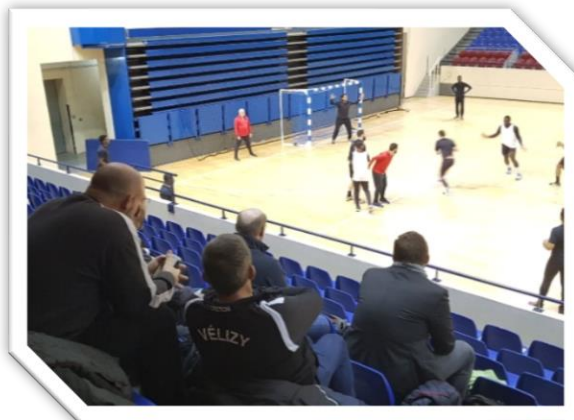
La formation animateur Handball :

- 31 personnes en formation au cours de cette saison (cours au comité, mise en situation pédagogique sur les Yvelines, soirées techniques, classeur d'entraînement à fournir).
- 8 candidats reçus, 1 abandon au cours de la formation, 22 candidats en attente de passer leur examen.

Le comité de handball des Yvelines et le Paris-Saint-Germain ont signé une convention renouvelable en juillet 2018 dont les accords sont les suivants :

- Le comité aide le PSG à trouver des gymnases pour accueillir certaines rencontres du championnat de son centre de formation N1.
- Le PSG autorise des entraîneurs du comité (dans le cadre d'une formation pilotée par le comité) à venir observer les séances d'entraînements des -18 ans masculins et du centre de formation N1 durant l'année.

- 11 entraîneurs diplômés du département ont ainsi pu assister à diverses séances tout au long de la saison.



5. LES SOIREES TECHNIQUES :

Merci aux clubs pour la mise à disposition de leurs équipements (gymnase et salle de réunion) et de leur collectif support :

- A Achères (09 décembre 2019), la séance a été animée par Sébastien NSIMBA sur le public U18 féminin de l'entente HBSO (10 personnes présentes dont 4 pour le recyclage animateur).
- A Paris (les 29 novembre 2019 et 03 février 2020), les séances ont été animées par Thierry PERREUX et Denis PESCHAUD sur les publics de nationale 1 et U18 masculins.



6. LES LABELS ECOLE DE HAND 2019

28 clubs ont reçu un label cette année (26 clubs labélisés en 2018), bravo à eux !

4 clubs obtiennent le label or : Plaisir HBC, Houilles-Vésinet-Carières, AS Poissy HB et Versailles HBC.

8 clubs obtiennent le label argent : AS Mantaïse, CA Mantes-la-Ville, CLOC Achères, AS Bonnières, HBC Conflans, AS HB Les Mureaux, AS Montigny-le-Bretonneux HB et USHB Vernouillet-Verneuil.

10 clubs obtiennent le label Bronze : Cellois HB, AS St-Cyr/Fontenay HB 78, US Houdan HB, US Maisons Laffitte HB, Elancourt-Maurepas HB, HBC Vélizy, Triel Chanteloup Hautil HB, ASC Trappes, Les Clayes-Sous-Bois HB et Limay HBC78*.

6 clubs obtiennent un label simple : HB Bougival, Guyancourt HB, Rambouillet Sports, HB Bois d'Arcy, US Le Pecq et AS Sartrouville.

7. NOS MANIFESTATIONS SPORTIVES :

Nous remercions les clubs qui ont été partenaires de nos manifestations de promotion et de développement sur le territoire Yvelinois :

- Le club de l'EMHB pour l'organisation d'un plateau de Hand à 4 féminin au cours du mois de novembre 2019.



- Le club du Chesnay Yvelines pour l'organisation d'une séance d'initiation au Handfit le 29 février 2020



Nous remercions l'UNSS pour l'organisation :

- D'une animation de Beach handball lors des journées de l'olympisme le mercredi 25 septembre 2019 à la base de loisir de Verneuil Sur Seine,



Nous remercions Jean-Yves BADIN, Théo MIQUEL associé à l'USEP, l'UNSS et les élus de Versailles pour

- L'opération hand ensemble (06 février 2020) qui a fêté son 10^{ème} anniversaire : ateliers et rencontres à destination des IME.
Les thématiques de l'inclusion et du partage ont pu être mises en avant au cours de cette nouvelle manifestation.

Ainsi le projet qui a été initié au mois de juin 2019 a permis de nouvelles actions :

- La présence des élèves d'un collège de Versailles qui ont participé à cette journée en compagnie des élèves des différentes équipes d'IME.
- Des élèves primaires du Pecq ont également participé à une initiation à l'activité handball animée par Jean-Yves BADIN et quelques élèves de l'IME du Bel Air.
- Sans oublier la visite de la maison du handball pour les pensionnaires de l'IME du Bel Air.



Nous remercions le club de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour

- La 2^{ème} édition du stage play hand (02 au 03 janvier 2020) :

24 enfants agés de 10 à 13 ans des clubs de EMHB, du Perray-en-Yvelines, de Rambouillet et de Voisins-le-Bretonneux se sont retrouvés durant 2 jours pour un stage de handball.



8. LES OPERATIONS DANS LE MONDE SCOLAIRE AVEC L'USEP ET L'UNSS :

Dans le cadre de la convention signée avec l'USEP, l'UNSS et le DSDEN, voici un tableau de la planification prévisionnelle des écoles et des communes qui se sont inscrites dans un projet handball pour la saison 2019-2020 (en lien avec l'USEP), soit près de 1400 enfants prévus à l'initiation de l'activité. En raison de la pandémie, les événements à partir de Mars ont été annulés :

Circonscription	Commune	Ecole Élémentaire	Opération	Rencontres	Nombre d'enfants	période du projet	aide matérielle	affiliation USEP
ACHERES	ACHERES	Célestion Freinet	cycle scolaire	OUI	50	avril à juin	OUI	OUI
		Paul Langevin	cycle scolaire		50	avril à juin	OUI	
		Henri Wallon	cycle scolaire		50	avril à juin	OUI	
		Louis Jouvét	cycle scolaire		50	avril à juin	OUI	
AUBERGENVILLE	AUBERGENVILLE	Jean de la Fontaine	cycle scolaire	OUI	100	avril à juin	OUI	OUI
		Louis Pergaud	cycle scolaire		55	avril à juin	NON	OUI
	BAZEMONT	La fraterenelle	cycle scolaire		47	avril à juin	OUI	OUI
	MEZIERES-SUR-SEINE	La Villeneuve	cycle scolaire		25	avril à juin	NON	OUI
BEYNES	JOUARS PONTCHARTRAIN	Jacques Prévét	cycle scolaire		59	avril à juin	NON	NON
CARRIERES SOUS POISSY	VILLENNE SUR SEINE	Saint Exupéry	cycle scolaire		25	avril à juin	NON	NON
GUYANCOURT	GUYANCOURT	François Poulenc	cycle scolaire		28	3ème Trimestre	OUI	OUI
LA CELLE SAINT CLOUD	LA-CELLE-SAINT-CLOUD	Morel de Vindé	cycle scolaire		48	3ème trimestre	NON	OUI
LE VESINET	MONTESSON	Paul Eluard	cycle scolaire		75	3ème Trimestre	OUI	NON
LES MUREAUX	LES MUREAUX	Marcel Pagnol	cycle scolaire		22	période 4	OUI	OUI
		Roux-Calmette	cycle scolaire		99	2ème trimestre	OUI	OUI
MANTES-LA-JOLIE	GUERVILLE	du centre	cycle scolaire	OUI	52	période 4 ou 5	OUI	NON
	MANTES-LA-JOLIE	Marie Curie	cycle scolaire		71	période 4	OUI	NON
MANTES-LA-VILLE	LIMAY	Pauline Kergomard	cycle scolaire		50	septembre-octobre	NON	NON
	LIMAY	Henri Wallon	cycle scolaire		28	septembre-octobre	NON	NON
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Le Village	cycle scolaire		99	septembre à octobre	OUI	NON
		Arthur Rimbaud	cycle scolaire		25			NON
		Erik satié	cycle scolaire		77	septembre à décembre	OUI	OUI
PLAISIR	LES CLAYES SOUS BOIS	René Coty	cycle scolaire	OUI	18	mai-juin	OUI	NON
SARTROUVILLE	SARTROUVILLE	Léo Lagrange	cycle scolaire		22	janvier-mars	NON	OUI
		Pablo Neruda	cycle scolaire		26	janvier-mars	OUI	OUI
TRAPPES	TRAPPES	Jean Macé	cycle scolaire		63	avril à juin	NON	NON
VERSAILLES	VERSAILLES	JB de la Quintinie	cycle scolaire		79	avril à juin	OUI	OUI

Voici d'autres actions de développement et de promotion de l'activité prévues mais qui ont dû être annulées cette année avec :

L'UNSS pour l'organisation :

- D'une animation handball à la journée de l'olympisme en juin à la base de loisirs de Moisson (public 6ème et CM2)

La direction des sports de Saint Quentin en Yvelines pour l'organisation :

- D'une animation handball en lien avec la promotion des jeux olympiques le mardi 23 juin au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines (public CM1/CM2)

L'USEP pour l'organisation de rencontres scolaires pour donner suite à des cycles de découverte :

- Aubergenville le 25 juin (250 participants)

Et probablement d'autres rencontres scolaires hors USEP qui se déroulent tous les ans dans les communes d'Achères, de Mantes-la-Jolie et de Trappes.

Geoffroy Holland – CTF 78

5. VŒUX

Les propositions de modification règlementaires sont notées en rouge dans les vœux proposés ci-après :

A- GUIDE FINANCIER

1. VŒU N°1 – GRATUITE EXCEPTIONNELLE POUR LA SAISON 2020/2021

Suppression des tarifs d'engagement pour la saison 2020/2021 :

- ~~• Affiliation 150,00 €~~
- ~~• Gestion internet 103,00 €~~
- ~~• Cotisations annuelles~~
- ~~• Participation Club au développement de l'arbitrage 55,00 €~~

2. VŒU N°2 – MODIFICATION DES TARIFS AJAJ

Actuellement, quelle que soit la durée de la rencontre et du niveau de l'accompagnateur, une indemnité unique est versée : proposition d'un tarif adapté en fonction du temps de jeu et du niveau de l'accompagnateur.

VACATIONS

FORMATION DE JUGE ARBITRE

Soirée.....	30,00 €
Demi-journée.....	30,00 €
Si compétition officielle.....	régler au forfait indemnités d'arbitrage

FORMATION DE JUGES ARBITRES JEUNES

Séance demi-journée.....	30,00 €
Séance journée.....	60,00 €
Si compétition officielle.....	régler au forfait indemnités d'arbitrage

~~MATCH~~

Suivi match.....	60,00 €
-----------------------------	--------------------

~~TOURNOI~~

Demi-journée.....	40,00 €
Journée.....	80,00 €

INDEMNITES ACCOMPAGNEUR « CLUB » JA / JAJ

Accompagnement match.....	40,00 €
Accompagnement second match	20,00 €

INDEMNITES ACCOMPAGNEUR « T3 » JA / JAJ

La CDA/CDJA attribue le grade d'accompagnateur T3 en fonction des diplômes ou de l'expérience de l'accompagnateur

Accompagnement match, temps de jeu de 2x30'	60,00 €
---	---------

Accompagnement second match, temps de jeu de 2X30'	40,00 €
Accompagnement match, temps de jeu de 2x25'	50,00 €
Accompagnement second match, temps de jeu de 2X25'	33,00 €
Accompagnement match, temps de jeu de 2x20'	40,00 €
Accompagnement second match, temps de jeu de 2X20'	27,00 €
Accompagnement match, temps de jeu de 2x20'	40,00 €
Accompagnement second match, temps de jeu de 2X20'	27,00 €
Accompagnement match, temps de jeu inférieur à 40'	40,00 €
Accompagnement second match, temps de jeu inférieur à 40'	20,00 €

B- VŒUX CDA

3. VŒU N°3 – ACCOMPAGNEMENT OBLIGATOIRE TOUS LES 5 MATCHS

Un trop grand nombre de matchs départementaux sont tenus par des JAT2 (Juges-Arbitres ligues) et nous laisse penser que nous avons suffisamment de Juges-Arbitres. Dans un souci de développement de la filière arbitrale (JAJ et JAT3), les JAT2 souhaitant officier sur le département devront réaliser un accompagnement (JAJ ou JA) tous les 5 matchs.

Ajout d'un article dans le règlement de la commission d'arbitrage :

Titre IV – E Accompagnement

Tout JA T2 officiant sur le département devra réaliser un accompagnement (JAJ ou JA) toutes les 5 rencontres effectuées sur désignation de la CDA 78.

4. VŒU N°4 – BLOCAGE INDEMNITE EN L'ABSENCE DE RAPPORT

Suite à un rapport, une réclamation ou un rapport de résine sur FDME, les indemnités seront bloquées tant que le rapport du juge arbitre n'a pas été communiqué à la CDA78.

Ajout d'une phrase à l'article IV.B1 du règlement de la commission d'arbitrage :

Titre IV – B Remboursement de frais d'arbitrage

En cas de rapport, réclamation ou rapport portant sur l'utilisation de résine sur FDME, et en l'absence de compte rendu du JA ayant officié, les indemnités de rencontre seront bloquées par la CDA 78.

C- VŒUX COC

5. VŒU N°5 : CLASSEMENT DES EQUIPES JEUNES

Dans un souci de transparence, un classement est établi par catégorie afin de classer les équipes jeunes du comité aussi bien pour les délayages que pour les tirages de la coupe.

1 - Tous les ans, toutes les équipes jeunes sont classées suivant le résultat de la saison, on affecte les points aux années d'âges concernées suivant le classement obtenu.

2 - On établit ensuite un classement suivant les résultats sur 3 années avec le coefficient suivant : saison N-3 10% - N-2 100% - N-1 50% sur tous les niveaux U11 à U18 ;

En ce qui concerne les conventions, les points sont attribués au club porteur, et uniquement à celui-ci. Pour l'année en cours, et uniquement celle-ci, possibilité d'affecter les points à un autre club de la convention.

Ajout des articles suivants dans les règlements particuliers de la COC 78 :

78.4 Modalité de classement des compétitions jeunes (Classement COC)

Pour préparer les compétitions, un classement COC des équipes est réalisé pour les différentes phases de délayages de la saison N.

78.4.1 Modalité

Les classements se font sur la base des 3 dernières saisons connues et achevées, pour chaque catégorie d'âge.

Toutes les équipes du 78 sont classées selon leur rang dans les différents championnats du plus haut niveau National au plus bas niveau Territorial. Il n'est pas pris en compte le challenge U13 de la ligue IDF.

78.4.2 Mode de calcul

On affecte un nombre de points par équipe suivant les années de la catégorie d'âge.

Pour la dernière année de la catégorie d'âge : on affecte 1000 points à l'équipe classée 1ère

Pour l'année suivante de la catégorie d'âge : on affecte 500 points à l'équipe classée 1ère

Pour la 1ère année de la catégorie d'âge (U18) : on affecte 250 points à l'équipe classée 1ère

Pour les équipes suivantes, les points sont calculés au prorata de leur classement.

Exemple : Pour 20 équipes engagées en U18

Catégorie U18				
Nbre éq.	20	Points / année		
	Classement	3 ^{ème} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année
Equipe A	1 ^{er}	1000	500	250
Equipe B	2 ^{ème}	950	475	238
Equipe ...	...			
Equipe E	5 ^{ème}	800	400	200
Equipe ...	...			
Equipe J	10 ^{ème}	550	275	138
Equipe ...	...			
Equipe T	20 ^{ème}	50	25	13

- On calcule le classement COC par catégorie en prenant en compte
 - 50% des points de la saison N-1
 - 100% des points de la saison N-2

- 10% des points de la saison N-3

Exemple : U15 63 équipes

U15								
Saison			N-3		N-2		N-1	
Coefficient à appliquer			10,00%		100,00%		50,00%	
	Classement	Points	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année
Equipe A	1 ^{er}	2294	490	632	962	481	478	1000
Equipe B	2 ^{ème}	2249	500	825	981	490	457	834
...	...							
Equipe ...	32 ^{ème}	1005	154	35	462	231	130	458
...	...							
Equipe ...	62 ^{ème}	1	10	0	0	0	0	0
Equipe ...	63 ^{ème}	0	0	0	0	0	0	0

78.4.3 Equipe en convention

- Pour les équipes en convention, par défaut, les points sont attribués au club porteur. Pour la mise en place de ce classement, les saisons 2017/2018 et 2018/2019 ne pourront pas être modifiées.
- Les conventions ont néanmoins la possibilité de modifier l'affectation des points à un club de la convention à la fin de la saison N, ce changement est effectué une fois pour toute et ne pourra plus être modifié lors des saisons suivantes.
- Cette demande de modification doit être adressée au CDHBY avant le 1er juin.
- Les points d'une équipe en convention sont attribués à l'équipe du club porteur (ou un autre selon modalités décrites ci-dessus) et uniquement à celui-ci.
- Et la règle s'applique alors de la même façon sur les équipes suivantes du club de la même catégorie : si le club est porteur, il est récipiendaire des points, sinon on passe à l'équipe suivante.
- Pour le club faisant partie d'une convention, mais sans être récipiendaire, aucun point n'est attribué.
- Lorsqu'un club fait partie d'une convention, sans être club porteur, les points de son équipe 1B seront attribués à l'équipe 1A (ou 1C vers 1B, etc...).

6. VCEU N°6 : SUPPRESSION DES TÊTES DE SÉRIES POUR LES DELAYAGES REGION JEUNES

Afin d'offrir la possibilité aux équipes les moins bien classées de pouvoir disputer la première place des délayages, suppression des « têtes de séries protégées », sauf cas de force majeure validé par l'assemblée générale du comité.

Suppression de la phrase suivante dans l'article :

107.3 Championnat jeunes

107.3.1 Accession au niveau régional

~~Sur l'ensemble des catégories, la COC et la TECHNIQUE sous validation du BD désigneront les numéros 1 et 2 qui pourront être directement qualifiés pour le délayage région. Les autres équipes devront se qualifier à travers des tournois selon le nombre d'équipes inscrites.~~



7. VŒU N°7 : COMPETITIONS JEUNES – MISE EN PLACE DE FORMULES DE COMPETITION PREDEFINIES A COMPTER DE LA SAISON 2021-2022

U18 M & U15 M

Phase 1 : Délayage Pré-Région Dates à déterminer Réception : En fonction du classement COC, les 2 premiers clubs cités reçoivent* 8 Equipes Maximum Inscriptions au 15/06/2020 Si + de 8 Equipes décisions COC/BD/CT Deux Poules de 4 en fonction Classement COC<table><tr><td>Poule A</td><td>Poule B</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td>4</td><td>3</td></tr><tr><td>5</td><td>6</td></tr><tr><td>8</td><td>7</td></tr></table> Match de 1 x 30min 2 Temps mort/Equipes 14 Joueurs * En cas d'incapacité d'accueil d'un tournoi par le numéro 1, le numero 2 de la poule recevra, etc....	Poule A	Poule B	1	2	4	3	5	6	8	7	Phase 2 : Délayage Pré-Région Samedi : Date à déterminer Reception : Le 1er de la Poule A du week-end précédent recevra la Poule Haute Le 3ème de la Poule A du week-end précédent recevra la Poule Basse (seulement dans le cas où 8 équipes inscrites) Poule Haute : 1/2 Finale Match 1 : 1er Poule A - 2ème Poule B Match 2 : 1er Poule B - 2ème Poule A Poule Basse : 1/2 Finale Match 3 : 3ème Poule A - 4ème Poule B Match 4 : 3ème Poule B - 4ème Poule A Dimanche : Date à déterminer Réception : Le 1er de la Poule B du week-end précédent recevra Place 1-2 : V Match 1 - V Match 2 Place 3-4 : P Match 1 - P Match 2 Place 5-6 : V Match 3 - V Match 4 Place 7-8 : P Match 3 - P Match 4 * Si 7ème Place attribuée par la ligue ** Si seulement 7 Equipes inscrites, 3ème Poule B qualifié directement pour la Place 5-6 Match Règlement FFHB par Catégorie 14 joueurs qui peuvent changer entre Samedi et dimanche	Phase 3 : Délayage Département Dates à déterminer 12 Tournois de 3 Equipes dont maximum 2 Descentes Phase 2 34 Meilleures Equipes Classement COC Les équipes seront réparties selon le Classement COC Poule 1Poule 2Poule ...Poule 12<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>..</td><td>12</td></tr><tr><td>24</td><td>23</td><td>..</td><td>13</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>..</td><td>36</td></tr></table>	1	2	..	12	24	23	..	13	25	26	..	36	Phase 4 : Délayage Département 3 Dates à déterminer entre descente Région et les Vacances de la Toussaint 6 Poules de 4 Equipes : Descentes de Région possible 0 à 5 Equipes 24 Equipes Phase 3 Classées selon : 1. Victoire - Défaite - Nul 2. Goal Average avec équipe accédant à la Phase 4 Cas n°1 : Pas de descente Région<table><tr><td>n°</td><td>Poule A</td><td>Poule B</td><td>Poule ...</td><td>Poule F</td></tr><tr><td>1</td><td>1er Phase 3</td><td>2ème Phase 3</td><td>..</td><td>6ème Phase 3</td></tr><tr><td>2</td><td>13ème Phase 3</td><td>14ème Phase 3</td><td>..</td><td>18ème Phase 3</td></tr><tr><td>3</td><td>12ème Phase 3</td><td>11ème Phase 3</td><td>..</td><td>7ème Phase 3</td></tr><tr><td>4</td><td>24ème Phase 3</td><td>23ème Phase 3</td><td>..</td><td>19ème Phase 3</td></tr></table> Cas n°2 : 2 Descente de Région<table><tr><td>n°</td><td>Poule A</td><td>Poule B</td><td>Poule ...</td><td>Poule F</td></tr><tr><td>1</td><td>Descente Région 1</td><td>Descente Région 2</td><td>..</td><td>4ème Phase 3</td></tr><tr><td>2</td><td>11ème Phase 3</td><td>12ème Phase 3</td><td>..</td><td>16ème Phase 3</td></tr><tr><td>3</td><td>10ème Phase 3</td><td>9ème Phase 3</td><td>..</td><td>5ème Phase 3</td></tr><tr><td>4</td><td>22ème Phase 3</td><td>21ème Phase 3</td><td>..</td><td>17ème Phase 3</td></tr></table>	n°	Poule A	Poule B	Poule ...	Poule F	1	1er Phase 3	2ème Phase 3	..	6ème Phase 3	2	13ème Phase 3	14ème Phase 3	..	18ème Phase 3	3	12ème Phase 3	11ème Phase 3	..	7ème Phase 3	4	24ème Phase 3	23ème Phase 3	..	19ème Phase 3	n°	Poule A	Poule B	Poule ...	Poule F	1	Descente Région 1	Descente Région 2	..	4ème Phase 3	2	11ème Phase 3	12ème Phase 3	..	16ème Phase 3	3	10ème Phase 3	9ème Phase 3	..	5ème Phase 3	4	22ème Phase 3	21ème Phase 3	..	17ème Phase 3	Phase 5 : Délayage Département 5 Dates à déterminer entre les vacances de la Toussaint et Noël 2 Poules de 6 : Délayage 1ère Div et 2ème Div Territoriale 1ère Div : 1 à 3 de chaque Poule 2ème Div : 4 à 6 de chaque Poule Délayage 1ère & 2ème Div Ter<table><tr><td>n°</td><td>Poule 1</td><td>Poule 2</td></tr><tr><td>1</td><td>1er Poule A</td><td>1er Poule B</td></tr><tr><td>2</td><td>1er Poule D</td><td>1er Poule C</td></tr><tr><td>3</td><td>2ème Poule B</td><td>2ème Poule A</td></tr><tr><td>4</td><td>2ème Poule C</td><td>2ème Poule D</td></tr><tr><td>5</td><td>1er Poule E</td><td>1er Poule F</td></tr><tr><td>6</td><td>2ème Poule F</td><td>2ème Poule E</td></tr></table> Délayage 3ème & 4ème Div Ter<table><tr><td>n°</td><td>Poule 3</td><td>Poule 4</td></tr><tr><td>1</td><td>3ème Poule A</td><td>3ème Poule B</td></tr><tr><td>2</td><td>3ème Poule D</td><td>3ème Poule C</td></tr><tr><td>3</td><td>4ème Poule B</td><td>4ème Poule A</td></tr><tr><td>4</td><td>4ème Poule C</td><td>4ème Poule D</td></tr><tr><td>5</td><td>3ème Poule E</td><td>3ème Poule F</td></tr><tr><td>6</td><td>4ème Poule F</td><td>4ème Poule E</td></tr></table>	n°	Poule 1	Poule 2	1	1er Poule A	1er Poule B	2	1er Poule D	1er Poule C	3	2ème Poule B	2ème Poule A	4	2ème Poule C	2ème Poule D	5	1er Poule E	1er Poule F	6	2ème Poule F	2ème Poule E	n°	Poule 3	Poule 4	1	3ème Poule A	3ème Poule B	2	3ème Poule D	3ème Poule C	3	4ème Poule B	4ème Poule A	4	4ème Poule C	4ème Poule D	5	3ème Poule E	3ème Poule F	6	4ème Poule F	4ème Poule E	Phase 6 : Championnat Département Dates à déterminer entre janvier et juin 1ère Division à 4ème Division Territoriale : poule de 6 5ème division à ... Division Territoriale : en fonction du nombre d'inscrit 1ère Div Territoriale2ème Div Territoriale<table><tr><td>1er Poule 1</td><td>4ème Poule 1</td></tr><tr><td>2ème Poule 2</td><td>4ème Poule 2</td></tr><tr><td>3ème Poule 1</td><td>5ème Poule 1</td></tr><tr><td>1er Poule 2</td><td>6ème Poule 2</td></tr><tr><td>2ème Poule 1</td><td>6ème Poule 1</td></tr><tr><td>3ème Poule 2</td><td>5ème Poule 2</td></tr></table> 3ème Div Territoriale4ème Div Territoriale<table><tr><td>1er Poule 3</td><td>4ème Poule 3</td></tr><tr><td>2ème Poule 4</td><td>4ème Poule 4</td></tr><tr><td>3ème Poule 3</td><td>6ème Poule 3</td></tr><tr><td>1er Poule 4</td><td>5ème Poule 4</td></tr><tr><td>2ème Poule 3</td><td>6ème Poule 4</td></tr><tr><td>3ème Poule 4</td><td>5ème Poule 3</td></tr></table>	1er Poule 1	4ème Poule 1	2ème Poule 2	4ème Poule 2	3ème Poule 1	5ème Poule 1	1er Poule 2	6ème Poule 2	2ème Poule 1	6ème Poule 1	3ème Poule 2	5ème Poule 2	1er Poule 3	4ème Poule 3	2ème Poule 4	4ème Poule 4	3ème Poule 3	6ème Poule 3	1er Poule 4	5ème Poule 4	2ème Poule 3	6ème Poule 4	3ème Poule 4	5ème Poule 3
Poule A	Poule B																																																																																																																																														
1	2																																																																																																																																														
4	3																																																																																																																																														
5	6																																																																																																																																														
8	7																																																																																																																																														
1	2	..	12																																																																																																																																												
24	23	..	13																																																																																																																																												
25	26	..	36																																																																																																																																												
n°	Poule A	Poule B	Poule ...	Poule F																																																																																																																																											
1	1er Phase 3	2ème Phase 3	..	6ème Phase 3																																																																																																																																											
2	13ème Phase 3	14ème Phase 3	..	18ème Phase 3																																																																																																																																											
3	12ème Phase 3	11ème Phase 3	..	7ème Phase 3																																																																																																																																											
4	24ème Phase 3	23ème Phase 3	..	19ème Phase 3																																																																																																																																											
n°	Poule A	Poule B	Poule ...	Poule F																																																																																																																																											
1	Descente Région 1	Descente Région 2	..	4ème Phase 3																																																																																																																																											
2	11ème Phase 3	12ème Phase 3	..	16ème Phase 3																																																																																																																																											
3	10ème Phase 3	9ème Phase 3	..	5ème Phase 3																																																																																																																																											
4	22ème Phase 3	21ème Phase 3	..	17ème Phase 3																																																																																																																																											
n°	Poule 1	Poule 2																																																																																																																																													
1	1er Poule A	1er Poule B																																																																																																																																													
2	1er Poule D	1er Poule C																																																																																																																																													
3	2ème Poule B	2ème Poule A																																																																																																																																													
4	2ème Poule C	2ème Poule D																																																																																																																																													
5	1er Poule E	1er Poule F																																																																																																																																													
6	2ème Poule F	2ème Poule E																																																																																																																																													
n°	Poule 3	Poule 4																																																																																																																																													
1	3ème Poule A	3ème Poule B																																																																																																																																													
2	3ème Poule D	3ème Poule C																																																																																																																																													
3	4ème Poule B	4ème Poule A																																																																																																																																													
4	4ème Poule C	4ème Poule D																																																																																																																																													
5	3ème Poule E	3ème Poule F																																																																																																																																													
6	4ème Poule F	4ème Poule E																																																																																																																																													
1er Poule 1	4ème Poule 1																																																																																																																																														
2ème Poule 2	4ème Poule 2																																																																																																																																														
3ème Poule 1	5ème Poule 1																																																																																																																																														
1er Poule 2	6ème Poule 2																																																																																																																																														
2ème Poule 1	6ème Poule 1																																																																																																																																														
3ème Poule 2	5ème Poule 2																																																																																																																																														
1er Poule 3	4ème Poule 3																																																																																																																																														
2ème Poule 4	4ème Poule 4																																																																																																																																														
3ème Poule 3	6ème Poule 3																																																																																																																																														
1er Poule 4	5ème Poule 4																																																																																																																																														
2ème Poule 3	6ème Poule 4																																																																																																																																														
3ème Poule 4	5ème Poule 3																																																																																																																																														
Les équipes non retenues à l'issue de la Phase 3 ainsi que les équipes nouvellements inscrites, intégreront une phase de délayage après les vacances de la Toussaint. La COC organisera un délayage en fonction du nombre d'équipes pour établir la 5ème division et au delà Publication de la formule durant les vacances de la Toussaint.																																																																																																																																															



U13M

Phase 1 : Délayage Département
1 date Fin Septembre
12 Tournois de 3 Equipes avec 32 Meilleures Equipes Classement COC**
Tournois servant de support à la détection de la Sélection des Yvelines

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	2	3	4
24	23	22	21
25	26	27	28

Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
5	6	7	8
20	19	18	17
29	30	31	32

Poule 9	Poule 10	Poule 11	Poule 12
9	10	11	12
16	15	14	13
33	34	35	36

**

Par défaut les places 33 à 36 sont attribuées
suivant le classement COC. Cependant si un
club estime avoir une équipe compétitive
pouvant intégrer ces 4 dernières places, elle
doit se faire connaître auprès de la COC 10
jours après la parution des délayages.

Les 4 dernières places seront étudiées par la
COC et validées par le BD

Phase 2 : Délayage Département
3 dates à déterminer avant les vacances de la Toussaint
6 Poules de 4 Equipes : Repartition des poules selon classement Phase 1 et brassage entre les poules
<i>Les 1ers de chaque poule accéderont au championnat régional Les têtes de série n°1 et 2 seront déterminées par la COC, la Technique et le BD et seront exemptes du 1er tour régional.</i>

n°	Poule A	Poule B	Poule C
1	1er Poule 1	1er Poule 2	1er Poule 3
2	2ème Poule 2	2ème Poule 1	2ème Poule 4
3	1er Poule 12	1er Poule 11	1er Poule 10
4	2ème Poule 11	2ème Poule 12	2ème Poule 9

n°	Poule D	Poule E	Poule F
1	1er Poule 4	1er Poule 5	1er Poule 6
2	2ème Poule 3	2ème Poule 6	2ème Poule 5
3	1er Poule 9	1er Poule 8	1er Poule 7
4	2ème Poule 10	2ème Poule 7	2ème Poule 8

Phase 3 : Délayage Département
5 Dates à déterminer entre les vacances de la Toussaint et Noël
2 Poules de 6 : Délayage 1ère Div et 2ème Div Territoriale
1ère Div : 1 à 3 de chaque Poule 2ème Div : 4 à 6 de chaque Poule

n°	Poule 1	Poule 2
1	1er Poule A	1er Poule B
2	1er Poule D	1er Poule C
3	2ème Poule B	2ème Poule A
4	2ème Poule C	2ème Poule D
5	1er Poule E	1er Poule F
6	2ème Poule F	2ème Poule E

n°	Poule 3	Poule 4
1	3ème Poule A	3ème Poule B
2	3ème Poule D	3ème Poule C
3	4ème Poule B	4ème Poule A
4	4ème Poule C	4ème Poule D
5	3ème Poule E	3ème Poule F
6	4ème Poule F	4ème Poule E

Phase 4 : Championnat Département
Dates à déterminer entre janvier et juin
1ère Division à 4ème Division Territoriale : poule de 6
5ème division à ... Division Territoriale : en fonction du nombre d'inscrit

1ère Div Territoriale	2ème Div Territoriale
1er Poule 1	4ème Poule 1
2ème Poule 2	4ème Poule 2
3ème Poule 1	5ème Poule 1
1er Poule 2	6ème Poule 2
2ème Poule 1	6ème Poule 1
3ème Poule 2	5ème Poule 2

3ème Div Territoriale	4ème Div Territoriale
1er Poule 3	4ème Poule 3
2ème Poule 4	4ème Poule 4
3ème Poule 3	6ème Poule 3
1er Poule 4	5ème Poule 4
2ème Poule 3	6ème Poule 4
3ème Poule 4	5ème Poule 3

Les équipes non retenues à l'issue de la Phase 3 ainsi que les équipes nouvellement inscrites, intégreront une phase de délayage après les vacances de la Toussaint.

La COC organisera un délayage en fonction du nombre d'équipes pour établir la 5ème division et au delà

Publication de la formule durant les vacances de la Toussaint.

U11 M

Phase 1 : Délayage Département
4 Dates à déterminer de Septembre à Décembre
Inscriptions en Haut et Bas Niveau par les clubs
La COC organisera une compétition en fonction du nombre d'équipes inscrites
Les équipes les mieux classées sur la saison N-1 du bas niveau intégreront le délayage haut niveau pour compléter les poules.

Cas n°1			
Haut Niveau			
Poule 1	Poule 2	Poule 3	
1	2	3	
6	5	4	
7	8	9	
12	11	10	
13	14	15	
18	17	16	
19	20	21	
24	23	22	
25	26	27	

Bas Niveau			
Poule 4	Poule 5	Poule 6	
28	29	30	
33	32	31	
34	35	36	
39	38	37	
40	41	42	
45	44	43	
46	47	48	
51	50	49	
52	53	54	

Cas n°2				
Haut Niveau				
Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	
1	2	3	4	
8	7	6	5	
9	10	11	12	
16	15	14	13	
17	18	19	20	
24	23	22	21	
25	26	27	28	
32	31	30	29	
33	34	35	36	

Bas Niveau			
Poule 5		Poule 6	
37		38	
40		39	
41		42	
44		43	
45		46	
48		47	
49		50	
52		51	
53		54	

Phase 2 : Championnat			
8 Dates à déterminer de Janvier à Mai			
Cas n°1 : Championnat à 9 Equipes		Cas n°2 : Championnat à 9 Equipes	
Championnat à l'issue de la Phase 1		Championnat à l'issue de la Phase 1	
1ère div : 1 à 3 Haut Niveau		1ère div : 1 à 2 Haut Niveau + Meilleurs 3ème HN	
2ème div : 4 à 6 Haut Niveau		2ème div : Autres 3ème + 4ème + 2 Meilleurs 5ème HN	
3ème div : 7 à 9 Haut Niveau		3ème div : Autres 5ème + 6ème + 3 Meilleurs 7ème HN	
		4ème div : Moins Bon 7ème + 8ème et 9ème HN	
4ème div : 1 à 3 Bas Niveau			
5ème div : 4 à 6 Bas Niveau		5ème div : 1 à 4 Bas Niveau + Meilleurs 5ème BN	
6ème div : 7 à 9 Bas Niveau		6ème div : 7 à 9 Bas Niveau	

Le classement des meilleurs 3-5-7ème se fera :
1) au ratio nb Points / nb Matches
2) Goal Average Général



U18F

Phase 1 : Délaiage Pré-Région
Date à déterminer Réception : en fonction du Classement COC, les 2 premiers clubs cités reçoivent*
8 Equipes maximum Inscription au 15/06/2020 Si + de 8 Equipes décisions COC/BD/CT

Deux poules de 4 en fonction Classement COC	
Poule A	Poule B
1	2
4	3
5	6
8	7

Match de 1 x 25min 2 Temps mort/Equipes 14 Joueuses

* Si le club organise un autre tournoi de
délaiage sur le même week-end, le
deuxième du Classement COC recevra

Phase 2 : Délaiage Pré-Région
Samedi : Date à déterminer Réception : Le 1er de la Poule A du week- end précédent recevra
Poule Haute : 1/2 Finale Match 1 : 1er Poule A - 2ème Poule B Match 2 : 1er Poule B - 2ème Poule A

Dimanche : Date à déterminer
Réception : Le 1er de la Poule B du week- end précédent recevra
Place 1-2 : V Match 1 - V Match 2 Place 3-4 : P Match 1 - P Match 2 Place 5-6 : 3ème Poule A - 3ème Poule B
Match Règlement FFHB par Catégorie 14 joueuses qui peuvent changer entre samedi et dimanche

Phase 3 : Délaiage Département
3 Dates à déterminer entre descente Région et les Vacances de la Toussaint
6 Poule de 4 Equipes : Descentes de Région possible 0 à 5 Equipes
24 Equipes selon Classement COC

Cas n°1 : Pas de descente Région

n°	Poule A	Poule B	Poule..	Poule F
1	1	2	..	6
2	13	14	..	18
3	12	11	..	7
4	24	23	..	19

Cas n°2 : 2 Descente(s) de Région

n°	Poule A	Poule B	Poule ..	Poule F
1	Descente Région 1	Descente Région 2	..	4ème Phase 3
2	11ème Phase 3	12ème Phase 3	..	16ème Phase 3
3	10ème Phase 3	9ème Phase 3	..	5ème Phase 3
4	22ème Phase 3	21ème Phase 3	..	17ème Phase 3

Phase 4 : Délaiage Département
5 dates à déterminer entre les vacances de la Toussaint et Noël
2 Poules de 6 : Délaiage 1ère Div et 2ème Div Territoriale
1ère Div : 1 à 3 de Chaque Poule 2ème Div : 4 à 6 de chaque Poule

Délaiage 1ère & 2ème Div Ter

n°	Poule 1	Poule 2
1	1er Poule A	1er Poule B
2	1er Poule D	1er Poule C
3	2ème Poule B	2ème Poule A
4	2ème Poule C	2ème Poule D
5	1er Poule E	1er Poule F
6	2ème Poule F	2ème Poule E

Phase 5 : Championnat Département
Dates à déterminer entre janvier et juin
1ère Division à 2ème Division Territoriale : poule de 6
3ème division à ... Division Territoriale : en fonction du nombre d'inscrit

1ère Div Territoriale	2ème Div Territoriale
1er Poule 1	4ème Poule 1
2ème Poule 2	4ème Poule 2
3ème Poule 1	5ème Poule 1
1er Poule 2	6ème Poule 2
2ème Poule 1	6ème Poule 1
3ème Poule 2	5ème Poule 2

Délaiage 3ème & 4ème Div Ter

La COC établira un délaiage en fonction du nombre d'équipes

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – v1.1
27 JUIN 2020 – VISIO CONFERENCE



U15F

Phase 1 : Délayage Pré-Région	
Date à déterminer Réception : en fonction du Classement COC, les 2 premiers clubs cités reçoivent*	
8 Equipes maximum Inscription au 15/06/2020 Si + de 8 Equipes décisions COC/BD/CT	

Deux poules de 4 en fonction Classement COC	
Poule A	Poule B
1	2
4	3
5	6
8	7

Match de 1 x 25min 2 Temps mort/Equipes 14 Joueuses

* Si le club organise un autre tournoi de
 delayage sur le même week-end, le
 deuxième du Classement COC recevra

Phase 2 : Délayage Pré-Région	
Samedi : Date à déterminer Réception : Le 1er de la Poule A du week- end précédent recevra	
Poule Haute : 1/2 Finale	
Match 1 : 1er Poule A - 2ème Poule B	
Match 2 : 1er Poule B - 2ème Poule A	

Dimanche : Date à déterminer	
Réception : Le 1er de la Poule B du week- end précédent recevra	
Place 1-2 : V Match 1 - V Match 2	
Place 3-4 : P Match 1 - P Match 2	
Place 5-6 : 3ème Poule A - 3ème Poule B	
Match Règlement FFHB par Catégorie 14 joueuses qui peuvent changer entre samedi et dimanche	

Phase 3 : Délayage Département	
3 Dates à déterminer entre descente Région et les Vacances de la Toussaint	
6 Poule de 4 Equipes : Descentes de Région possible 0 à 5 Equipes	
24 Equipes selon Classement COC	

Cas n°1 : Pas de descente Région				
n°	Poule A	Poule B	Poule..	Poule F
1	1	2	..	6
2	13	14	..	18
3	12	11	..	7
4	24	23	..	19

Cas n°2 : 2 Descente(s) de Région				
n°	Poule A	Poule B	Poule ..	Poule F
1	Descente Région 1	Descente Région 2	..	4ème Phase 3
2	11ème Phase 3	12ème Phase 3	..	16ème Phase 3
3	10ème Phase 3	9ème Phase 3	..	5ème Phase 3
4	22ème Phase 3	21ème Phase 3	..	17ème Phase 3

Phase 4 : Délayage Département	
5 dates à déterminer entre les vacances de la Toussaint et Noël	
2 Poules de 6 : Délayage 1ère Div et 2ème Div Territoriale	
1ère Div : 1 à 3 de Chaque Poule 2ème Div : 4 à 6 de chaque Poule	

Délayage 1ère & 2ème Div Ter		
n°	Poule 1	Poule 2
1	1er Poule A	1er Poule B
2	1er Poule D	1er Poule C
3	2ème Poule B	2ème Poule A
4	2ème Poule C	2ème Poule D
5	1er Poule E	1er Poule F
6	2ème Poule F	2ème Poule E

Phase 5 : Championnat Département	
Dates à déterminer entre janvier et juin	
1ère Division à 2ème Division Territoriale : poule de 6	
3ème division à ... Division Territoriale : en fonction du nombre d'inscrit	

1ère Div Territoriale	2ème Div Territoriale
1er Poule 1	4ème Poule 1
2ème Poule 2	4ème Poule 2
3ème Poule 1	5ème Poule 1
1er Poule 2	6ème Poule 2
2ème Poule 1	6ème Poule 1
3ème Poule 2	5ème Poule 2

Délayage 3ème & 4ème Div Ter	
La COC établira un délayage en fonction du nombre d'équipes	



U13F

Phase 1 : Délayage Département
1 date Fin Septembre
8 Tournois de 3 Equipes avec 24 Meilleures Equipes Classement COC
Tournois servant de support à la détection de la Sélection des Yvelines

Phase 2 : Délayage Département
3 dates à déterminer avant les vacances de la Toussaint
6 Poule de 4 Equipes : Classement selon serpentini suivant résultats de la Phase 1
<i>Les 1ers de chaque poule accèderont au championnat régional Les têtes de série n°1 et 2 seront déterminées par la COC, la Technique et le BD et seront exemptes du 1er tour régional.</i>

Phase 3 : Délayage Département
5 dates à déterminer entre les vacances de la Toussaint et Noël
2 Poules de 6 : Délayage 1ère Div et 2ème Div Territoriale
1ère Div : 1 à 3 de Chaque Poule 2ème Div : 4 à 6 de chaque Poule

Phase 4 : Championnat Département
Dates à déterminer entre janvier et juin
1ère Division à 2ème Division Territoriale : poule de 6
3ème division à ... Division Territoriale : en fonction du nombre d'inscrits

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	2	3	4
16	15	14	13
17	18	19	20

n°	Poule A	Poule B	Poule C
1	1er Poule 1	1er Poule 2	1er Poule 3
2	2ème Poule 5	2ème Poule 6	2ème Poule 7
3	2ème Poule 4	2ème Poule 3	2ème Poule 2
4	3ème Poule 8	3ème Poule 7	3ème Poule 6

Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
5	6	7	8
12	11	10	9
21	22	23	24

n°	Poule D	Poule E	Poule F
1	1er Poule 4	1er Poule 5	1er Poule 6
2	2ème Poule 8	3ème Poule 1	3ème Poule 2
3	2ème Poule 1	1er Poule 8	1er Poule 7
4	3ème Poule 5	3ème Poule 4	3ème Poule 3

Délayage 1ère & 2ème Div Ter		
n°	Poule 1	Poule 2
1	1er Poule A	1er Poule B
2	1er Poule D	1er Poule C
3	2ème Poule B	2ème Poule A
4	2ème Poule C	2ème Poule D
5	1er Poule E	1er Poule F
6	2ème Poule F	2ème Poule E

1ère Div Territoriale	2ème Div Territoriale
1er Poule 1	4ème Poule 1
2ème Poule 2	5ème Poule 2
3ème Poule 1	6ème Poule 1
1er Poule 2	4ème Poule 2
2ème Poule 1	5ème Poule 1
3ème Poule 2	6ème Poule 2

Délayage 3ème Div
La COC établira un délayage en fonction du nombre d'équipes



u11F

Phase 1 : Hand à 4
De septembre à Noël
Tournoi de Hand à 4 par Bassin + 1 date en décembre sous forme de mini championnat pour définir le Classement de la Phase toujours en hand à 4

Phase 2 : Délayage Département			
1 date en Janvier : Tournoi			
Classement Selon Résultat Hand à 4 + avis technique			
Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13
Match de 1 x 12min 1 Temps mort/Equipes 12 Joueuses			

Proposition : 8 dates de Janvier à Juin comme pour les U11 Masculins

Phase 3 : Délayage Département
1 date
Tournoi à 4 sur grand terrain

Phase 4 : Championnat Département
6 dates
Match Aller-Retour

Délayage 1ère & 2ème Div Ter		
n°	Poule 1	Poule 2
1	1er Poule A	1er Poule B
2	2ème Poule B	2ème Poule A
3	1er Poule D	1er Poule C
4	2ème Poule C	2ème Poule D

Délayage 1ère & 2ème Div Ter		
n°	1ère Div Territoriale	2ème Div Territoriale
1	1er Poule 1	3ème Poule 1
2	1er Poule 2	3ème Poule 2
3	2ème Poule 2	4ème Poule 2
4	2ème Poule 1	4ème Poule 1

Délayage 3ème & 4ème Div Ter		
n°	Poule 3	Poule 4
1	3ème Poule A	3ème Poule B
2	4ème Poule B	4ème Poule A
3	3ème Poule D	3ème Poule C
4	4ème Poule C	4ème Poule D

Délayage 3ème & 4ème Div Ter		
n°	3ème Div Territoriale	4ème Div Territoriale
1	1er Poule 3	3ème Poule 3
2	1er Poule 4	3ème Poule 4
3	2ème Poule 4	4ème Poule 4
4	2ème Poule 3	4ème Poule 3

Match de 1 x 15min 1 Temps mort/Equipes 12 Joueuses
--

Développement
du hand à 4



Suppression de la mixité en
U11 afin de favoriser la
sanctuarisation de la
pratique féminine

8. VŒU N°8 : CATEGORIE U11 – ENCADREMENT DE LA MIXITE

La mixité est **tolérée** dans les championnats U11 M. Pour les clubs qui n'auraient pas suffisamment de filles pour engager une équipe U11F, après demande d'autorisation du club puis validation de la commission technique.

Aucune demande ne sera acceptée pour des clubs ayant plus de 5 licences dans la catégorie d'âge – 11 ans jusqu'au 31/12 de la saison en cours. Après cette date, les demandes seront étudiées par la commission technique et le BD.

Ajout d'une phrase dans l'article

80.7 AMENAGEMENT DES REGLES CATEGORIES U11

- Pour les clubs qui n'auraient pas suffisamment de filles pour engager une équipe U11F, après demande et validation d'autorisation par la commission technique, la mixité sera tolérée dans les championnats U11M.
- **Aucune demande ne sera acceptée pour des clubs ayant plus de 5 licences féminines dans la catégorie d'âge U11 jusqu'au 31/12 de la saison en cours. Après cette date, les demandes seront étudiées par la commission technique et le BD.**

9. VŒU N°9 : ENCADREMENT DES REGROUPEMENTS AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Afin de mieux définir les possibilités de regroupement et d'encadrer le niveau d'évolution de cette équipe dans les compétitions, proposition de l'ajout de cet article 24 dans les règlements particuliers de la COC 78.

Les regroupements temporaires

24 : Regroupement temporaire d'équipes de clubs différents au niveau territorial

24.3 Aménagement supplémentaire mise en place par le comité

24.3.1 Condition de mise en œuvre

Le comité autorisera les regroupements temporaires s'ils respectent les critères suivants :

Moins de 7 joueurs de la catégorie demandée dans la structure d'un des deux clubs

Distance inférieure à 15 kms entre les deux clubs

Les clubs ne doivent pas être en convention dans la catégorie demandée

Les demandes ne remplissant pas ces conditions seront examinées au cas par cas par la COC et le BD.

24.3.2 Evolution dans les championnats

Pour les catégories +16 masculines, l'équipe ne pourra évoluer qu'au plus bas niveau territorial

Pour les catégories +16 féminines, l'équipe pourra évoluer en 1ère division territoriale mais ne sera pas autorisée à accéder au niveau régional et ne pourra prétendre au titre de champion.

Pour les catégories jeunes, l'équipe ne pourra pas évoluer en 1ère division territoriale

Quand une équipe en regroupement est classée dans une position qui lui permettrait d'être championne ou en position d'accession à un niveau supérieur, c'est l'équipe classée immédiatement derrière dans sa poule qui bénéficiera de sa position

L'autorisation du regroupement sera communiquée en retour par le Comité.

10. VŒU N°10 : CONDITION DE REPECHAGE ET GRILLES DE MONTEES DESCENTES.

Actuellement aucune règle précise n'est définie en cas de repêchage, proposition de fixer un cadre, mais qui doit être lié aux grilles de montées descentes.

Définition :

Les places d'accession et de relégation sont définies en fonction des classements définitifs (après application de la CMCD) établis par rapport à la grille officielle des montées et descentes.

Toute accession ou relégation supplémentaire, pour quelque motif que ce soit (équipe reléguée administrativement, équipe ne respectant pas les quotas, équipe réserve ne pouvant pas monter, etc.) fera l'objet d'un repêchage.

Vœu N°10 : choix 1 – grille actuelle et condition de repêchage

La COC procédera au repêchage des équipes dans l'ordre suivant :

- Le premier non-accédant de la division inférieure.
- Le premier reléguable de la division supérieure.
- Le deuxième non-accédant de la division inférieure.
- Le deuxième reléguable de la division supérieure.
- Et ainsi de suite...

TABLEAU MONTEES & DESCENTES +16 ANS MASCULINS

Nbre descente de Région	0	1	2	3	4	5
1	M	M	M	M	M	M
2	M	M	M	M	M	M
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						D
10					D	D
11			D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12
1	M	M	M	M	M	M
2	M	M	M			
3	M					
4						
5						
6						
7						
8						
9						D
10					D	D
11			D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12

TABLEAU MONTEES & DESCENTES +16 ANS MASCULINS

Nbre descente de Région	0	1	2	3	4	5
1	M	M	M	M	M	M
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						D
9					D	D
10				D	D	D
11		D	D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12
1	M	M	M	M	M	M
2	M	M				
3						
4						
5						
6						
7						
8						D
9					D	D
10				D	D	D
11		D	D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12

Vœu N°10 : choix 2 – nouvelle grille et condition de repêchage

La COC procédera au repêchage des équipes dans l'ordre suivant :

- Le premier reléguable de la division supérieure.
- Le premier non-accédant de la division inférieure.
- Le deuxième reléguable de la division supérieure.
- Le deuxième non-accédant de la division inférieure.
- Et ainsi de suite...

TABEAU MONTEES & DESCENTES +16 ANS MASCULINS

Nbre descente de Région	0	1	2	3	4	5
1ère division territoriale	1 M	M	M	M	M	M
2	M	M	M	M	M	M
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11	D	D	D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12
2ème division territoriale	1 M	M	M	M	M	M
2	M	M	M	M	M	M
3	M	M	M			
4	M					
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11	D	D	D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12

TABEAU MONTEES & DESCENTES +16 ANS MASCULINS

Nbre descente de Région	0	1	2	3	4	5
1ère division territoriale	1 M	M	M	M	M	M
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11	D	D	D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12
2ème division territoriale	1 M	M	M	M	M	M
2	M	M	M	M	M	M
3	M	M				
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11	D	D	D	D	D	D
12	D	D	D	D	D	D
Début de saison suivante	12	12	12	12	12	12

11. Vœu N°11 : REGLEMENTS DES JA ET JAJ ET FACTURATION AUX CLUBS

La mise en place d'EURECIA (dématérialisation du paiement des arbitres et facturation aux clubs) est un service aux clubs apprécié par l'ensemble des acteurs du département. Pourtant, certains clubs ne règlent pas les factures dans le temps imparti, nécessitant des relances de la part du secrétariat du comité.

Proposition d'application de sanction sportive et financière si le règlement de la facture dépasse le temps alloué pour le règlement (sauf cas exceptionnel justifié par le club) :

Article 91.2 – Paiement des JA/JAJ et facturation club

c) Modalité de remboursement

Le règlement des indemnités au juge arbitre s'effectue par le comité via l'application «EURECIA» le premier vendredi de chaque mois suivant la validation de la note de frais.

Le club dispose de 48 h à compter de la réception de chaque courriel du comité pour demander des explications s'il constate des anomalies ou des documents manquants.

Le club doit s'acquitter du paiement de la facture, par virement ou chèque bancaire, dans les 8 jours à compter de la réception de chaque courriel du comité, s'il n'a pas opté pour le prélèvement.

d) Mesure administrative en cas de non-paiement.

Si un paiement n'est pas honoré dans les délais par le club recevant alors qu'il dispose de tous les justificatifs nécessaires, le club fautif sera sanctionné de la mesure administrative automatique de(s) match(s) perdu(s) par pénalité prononcé par la COC.

Rappel : possibilité d'adhérer au prélèvement automatique

12. VŒU N°12 : FORFAIT ISOLE

On constate que des clubs attendent l'ultime moment pour déclarer un forfait sur une équipe afin d'éviter l'amende lié à celui-ci. Proposition de diminuer cette amende lorsque le forfait est déclaré suffisamment en amont permettant de prévenir tous les acteurs de la rencontre.

article 104.2 – Forfait isolé

Lorsqu'un club prévient le comité du forfait de son équipe 48h00 avant la date et l'heure de la rencontre saisie dans Gesthand, la pénalité financière est réduite de 50%.

13. VŒU N°13 : COUPE DES YVELINES CATEGORIE JEUNES - CONVENTION

Devant la multiplication des conventions, la compétition jeunes a perdu son identité « club ». De plus les tirages sont devenus compliqués afin d'éviter qu'une convention affronte un club en faisant partie.

Nous proposons de supprimer les conventions de la compétition : mais cela rend difficile le rattachement à un niveau de jeu. Pour simplifier, on propose également de supprimer le handicap en jeunes, et de ce fait, suppression également des règles aménagées U 15 en coupe. La problématique n'étant pas la même en masculins et féminins, vote séparé

78.3 Coupe & Challenge des Yvelines

Afin de redonner une identité « club » à cette compétition, les équipes jeunes en convention ou en regroupement ne peuvent pas participer. Les clubs n'ayant pas d'équipe jeunes dans une catégorie en dehors de leur(s) convention(s) ont la possibilité de l'inscrire en coupe. Cette équipe sera ajoutée au bas du classement COC de la saison N (article 78.4).

*Vœu N°13A : suppression des conventions et du handicap en coupe jeunes **féminines***

*Vœu N°13B : suppression des conventions et du handicap en coupe jeunes **masculins***

14. VŒU N°14 : AMENAGEMENT DES COMPETITIONS EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE.

Les compétitions débiteront à une date autorisée par la FFHB, pour une base de 10 dates minimum, ensuite la fin des compétitions sera adaptée en fonction des dates restantes dans le calendrier

Championnat + 16 ans : poule de 12 deviennent 2 poules de 6

Jeunes : adaptation avec le championnat régional, compétition en fonction des dates disponibles dans le calendrier

Avec la consigne (reçue par la FFHB) à respecter d'éviter les tournois

Comité départemental de handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00059 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43

Tél. : 01 30 54 09 60 / Fax. : 01 34 81 19 52 / Email : 5878000@ffhandball.net / Web : <http://www.comite78-handball.org>



+ 16 ans féminines Covid

Phase 1 : Délayage Département
Match Aller/Retour (voir calendrier)

1ère div				
n°	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	1	2	3	4
2	8	7	6	5
3	9	10	11	12
4	16	15	14	13
5	17	18	19	20
6	24	23	22	21

Numéro selon classement COC N-1

Phase 2 : Championnat Département
Selon dates disponibles

Si 0 Date Disponible	Si 1 Date Disponible	Si 2 Dates Disponibles	Si 3 Dates Disponibles
10 dates puis "ranking" pour la montée Meilleure 1ère des 4 Poules*	Tournoi à 4 pour le titre et la montée Uniquement pour les équipes qui ont fini 1ère de leur poule *Réception : Meilleure 1ère des 4 Poules	1/2 Finales (1er/2ème/3ème/...) + Finales pour définir les places 1 à 24 *Réception : Meilleure équipe classement Phase 1	1/2 Finales A/R (1er/2ème/3ème/...) + *Finales sur une date pour définir les places 1 à 24 *Réception : Meilleures équipes classement Phase 1

Si 4 Dates Disponibles	Si 5 Dates Disponibles	Si 6 Dates Disponibles	Si 7 Dates Disponibles
1/2 Finales A/R (1er/2ème/3ème/...) + Finales A/R pour définir les places 1 à 24	PlayOff/PlayDown par 2 en matchs A/R sur 2 poules + Finales pour définir les places 1 à 24 *Réception : Meilleures équipes classement Phase 1	PlayOff/PlayDown par 2 en matchs A/R sur 2 poules + Finales A/R pour définir les places 1 à 24	PlayOff/PlayDown par 3 en matchs A/R sur 2 poules + Finales pour définir les places 1 à 24 *Réception : Meilleure équipe classement Phase 1

Si 8 Dates Disponibles
PlayOff/PlayDown par 3 en matchs A/R sur 2 poules + Finales A/R pour définir les places 1 à 24

* Application de l'article 3.3.4 des compétitions nationales



+ 16 ans masculins Covid

Phase 1 : Délayage Département
Match Aller/Retour (voir calendrier)

Phase 2 : Championnat Département
Selon dates disponibles

	1ère Div à 5ème Div
n°	Poule A Poule B
1	1 2
2	4 3
3	8 7
4	9 10
5	5 6
6	12 11

Si 0 Date Disponible	Si 1 Date Disponible	Si 2 Dates Disponibles	Si 3 Dates Disponibles
10 dates puis "ranking" pour la montée Meilleure 1er des 2 Poules*	Match de Classement (1/1) (2/2) (3/3) (4/4) (5/5) (6/6) *Réception : Meilleure équipe classement Phase 1	Match de classement en matchs Aller / Retour (1/1) (2/2) (3/3) (4/4) (5/5) (6/6)	Demi Finales croisées en matchs A/R (1/2) (3/4) (5/6) + Match de Classement *Réception : Meilleure équipe classement Phase 1

Numéro selon classement COC N-1

Si 4 Dates Disponibles	Si 6 Dates Disponibles	Si 7 Dates Disponibles	Si 8 Dates Disponibles
PlayOff/PlayDown par 2 en matchs A/R Classement 1-4 : 1 & 2 Classement 5-8 : 3 & 4 Classement 9-12 : 5 & 6	PlayOff/PlayDown par 3 en matchs Aller / Retour Classement 1-6 : (1/2/3) de la phase 1 Classement 7-12 : (4/5/6) de la phase 1	PlayOff/PlayDown par 3 en matchs Aller / Retour Classement 1-6 : (1/2/3) de la phase 1 Classement 7-12 : (4/5/6) de la phase 1 + Finales de classement en match Simple *Réception : Meilleure équipe classement	PlayOff/PlayDown par 3 en matchs Aller / Retour Classement 1-6 : (1/2/3) de la phase 1 Classement 7-12 : (4/5/6) de la phase 1 + Finales de classement en matchs Aller / Retour

Si 10 Dates Disponibles	Si 12 Dates Disponibles	
2 Poules de 6 en matchs Aller / Retour pour le niveau haut (1/2/3) et 2 Poules de 6 en matchs Aller / Retour pour le niveau bas (4/5/6)	Réunion des 2 poules et championnat normal à 12 équipes	* Application de l'article 3.3.4 des compétitions nationales

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – v1.1

27 JUIN 2020 – VISIO CONFERENCE

U18 & U15 masculins Covid

Phase 1 : Délayage Pré-Région
Samedi 03 Octobre
Réception : n°1 COC
Place 1-4 : 1/2 Finale
Match 1 : n°1 - n°4
Match 2 : n°2 - n°3

Dimanche 04 Octobre
Réception : n°2 COC
Place 1-2 : V Match 1 - V Match 2
Place 3-4 : P Match 1 - P Match 2
Place 5-6 : n°5 - n°6

1) Les numéros seront établis par la COC et le BD.

2) En cas d'incapacité d'accueil d'un tournoi par le numéro 1, le numéro 2 de la poule recevra, etc...

3) Match Règlement FFHB par catégorie
14 Joueurs qui peuvent changer entre samedi et dimanche

Phase 2 : Délayage Département			
Barrage			
Match simple selon Classement COC			
Match 1	Match 2	Match 3	Match 4
24	23	22	21
25	26	27	28

Match 5	Match 6	Match 7	Match 8
20	19	18	17
29	30	31	32
Match 9	Match 10	Match 11	Poule 12
16	15	14	13
33	34	35	36

Numéro selon classement COC N

Phase 3 : Délayage Département			
Match aller uniquement sur 3 dates (voir calendrier)			
n°	Poule A	Poule B	Poule C
1	1er COC	2ème COC	3ème COC
2	Vainqueur Match 2	Vainqueur Match 1	Vainqueur Match 4
3	12ème COC	11ème COC	10ème COC
4	Vainqueur Match 11	Vainqueur Match 12	Vainqueur Match 9

n°	Poule D	Poule E	Poule F
1	4ème COC	5ème COC	6ème COC
2	Vainqueur Match 3	Vainqueur Match 6	Vainqueur Match 5
3	9ème COC	8ème COC	7ème COC
4	Vainqueur Match 10	Vainqueur Match 7	Vainqueur Match 8

Phase 4 : Championnat Département
Match Aller/Retour (voir calendrier)

Cas n°1 : 0 descente Région

1ère Division Territoriale			2ème Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B	n°	Poule A	Poule B
1	1er Poule A	1er Poule B	1	3ème Poule A	3ème Poule B
2	1er Poule D	1er Poule C	2	3ème Poule D	3ème Poule C
3	2ème Poule B	2ème Poule A	3	4ème Poule B	4ème Poule A
4	2ème Poule C	2ème Poule D	4	4ème Poule C	4ème Poule D
5	1er Poule E	1er Poule F	5	3ème Poule E	3ème Poule F
6	2ème Poule F	2ème Poule E	6	4ème Poule F	4ème Poule E

Cas n°2 : 1 descente Région					
1ère Division Territoriale			2ème Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B	n°	Poule A	Poule B
1	Descente Région 1	1er Poule A	1	6e Meilleur 2ème	3ème Poule A
2	1er Poule C	1er Poule B	2	3ème Poule C	3ème Poule B
3	Meilleur 2ème	1er Poule F	3	Meilleur 4ème	3ème Poule F
4	2e Meilleur 2ème	3e Meilleur 2ème	4	2e Meilleur 4ème	3e Meilleur 4ème
5	1er Poule D	1er Poule E	5	3ème Poule D	3ème Poule E
6	5e Meilleur 2ème	4e Meilleur 2ème	6	5e Meilleur 4ème	4e Meilleur 4ème

Cas n°3 : 2 descentes Région

1ère Division Territoriale			2ème Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B	n°	Poule A	Poule B
1	Descente Région 1	Descente Région 2	1	5e Meilleur 2ème	6e Meilleur 2ème
2	1er Poule B	1er Poule A	2	3ème Poule B	3ème Poule A
3	1er Poule F	1er Poule E	3	3ème Poule F	3ème Poule E
4	Meilleur 2ème	2e Meilleur 2ème	4	Meilleur 4ème	2e Meilleur 4ème
5	1er Poule C	1er Poule D	5	3ème Poule C	3ème Poule D
6	4e Meilleur 2ème	3e Meilleur 2ème	6	4e Meilleur 4ème	3e Meilleur 4ème

Cas n°4 : 3 descentes Région

1ère Division Territoriale			2ème Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B	n°	Poule A	Poule B
1	Descente Région 1	Descente Région 2	1	4e Meilleur 2ème	5e Meilleur 2ème
2	1er Poule A	Descente Région 3	2	3ème Poule A	6e Meilleur 2ème
3	1er Poule E	1er Poule D	3	3ème Poule E	3ème Poule D
4	1er Poule F	Meilleur 2ème	4	3ème Poule F	Meilleur 4ème
5	1er Poule B	1er Poule C	5	3ème Poule B	3ème Poule C
6	3e Meilleur 2ème	2e Meilleur 2ème	6	3e Meilleur 4ème	2e Meilleur 4ème

Cas n°5 : 4 descentes Région

1ère Division Territoriale			2ème Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B	n°	Poule A	Poule B
1	Descente Région 1	Descente Région 2	1	3e Meilleur 2ème	4e Meilleur 2ème
2	Descente Région 4	Descente Région 3	2	6e Meilleur 2ème	5e Meilleur 2ème
3	1er Poule D	1er Poule C	3	3ème Poule D	3ème Poule C
4	1er Poule E	1er Poule F	4	3ème Poule E	3ème Poule F
5	1er Poule A	1er Poule B	5	3ème Poule A	3ème Poule B
6	2e Meilleur 2ème	Meilleur 2ème	6	2e Meilleur 4ème	Meilleur 4ème

Phase 5 : Championnat Département
Selon dates disponibles

Si 0 Date Disponible	Si 1 Date Disponible	Si 2 Dates Disponibles
Chaque 1er de sa poule sera déclaré champion de sa division	Finale pour le titre <i>*Réception : Meilleure équipe classement Phase 1</i>	Finale de classement en matchs Aller / Retour <i>*Réception du match retour : Meilleure équipe classement Phase 1</i>

Si 3 Dates Disponibles	Si 4 Dates Disponibles	Si 6 Dates Disponibles
Demi Finales croisées en matchs A/R (1/2) (3/4) (5/6) + Finales sur une date pour définir le classement final <i>*Réception : Meilleure équipe classement Phase 1</i>	PlayOff/PlayDown par 2 en matchs A/R Classement 1-4 : 1 & 2 Classement 5-8 : 3 & 4 Classement 9-12 : 5 & 6	PlayOff/PlayDown par 3 en matchs A/R Classement 1-6 : (1/2/3) de la phase 1 Classement 7-12 : (4/5/6) de la phase 1

* Application de l'article 3.3.4 des compétitions nationales

Les équipes non retenues à l'issue de la Phase 2 et 3 ainsi que les équipes nouvellement inscrites, intégreront une phase de délayage.

La COC l'organisera en fonction du nombre d'équipes pour établir les championnats.

Comité départemental de handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00059 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43
Tél. : 01 30 54 09 60 / Fax. : 01 34 81 19 52 / Email : 5878000@ffhandball.net / Web : <http://www.comite78-handball.org>



U13 masculins Covid

Phase 1 : Délayage Département			
Barrage Match simple selon Classement COC			

Match 1	Match 2	Match 3	Match 4
24	23	22	21
25	26	27	28

Match 5	Match 6	Match 7	Match 8
20	19	18	17
29	30	31	32

Match 9	Match 10	Match 11	Poule 12
16	15	14	13
33	34	35	36

**

Par défaut les places 33 à 36 sont attribuées suivant le classement COC. Cependant si un club estime avoir une équipe compétitive pouvant intégrer ces 4 dernières places, elle doit se faire connaître auprès de la COC 10 jours après la parution des délayages.

Les 4 dernières places seront étudiées par la COC et validées par le BD

Phase 2 : Délayage Département			
Match aller uniquement sur 3 dates (voir calendrier)			
<i>Les 1ers de chaque poule accèderont au championnat régional Les têtes de série n°1 et 2 seront déterminés par la COC, la Technique et le BD et seront exempt du 1er tour régional.</i>			

n°	Poule A	Poule B	Poule C
1	1er COC	2ème COC	3ème COC
2	Vainqueur Match 2	Vainqueur Match 1	Vainqueur Match 4
3	12ème COC	11ème COC	10ème COC
4	Vainqueur Match 11	Vainqueur Match 12	Vainqueur Match 9

n°	Poule D	Poule E	Poule F
1	4ème COC	5ème COC	6ème COC
2	Vainqueur Match 3	Vainqueur Match 6	Vainqueur Match 5
3	9ème COC	8ème COC	7ème COC
4	Vainqueur Match 10	Vainqueur Match 7	Vainqueur Match 8

Numéro selon classement COC N

Phase 3 : Championnat Département		
Match Aller/Retour (voir calendrier)		

1ère Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B
1	1er Poule A	1er Poule B
2	1er Poule D	1er Poule C
3	2ème Poule B	2ème Poule A
4	2ème Poule C	2ème Poule D
5	1er Poule E	1er Poule F
6	2ème Poule F	2ème Poule E

2ème Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B
1	3ème Poule A	3ème Poule B
2	3ème Poule D	3ème Poule C
3	4ème Poule B	4ème Poule A
4	4ème Poule C	4ème Poule D
5	3ème Poule E	3ème Poule F
6	4ème Poule F	4ème Poule E

Les équipes non retenues à l'issue de la Phase 1 ainsi que les équipes nouvellement inscrites, intégreront une phase de délayage après les vacances de la Toussaint.

La COC organisera un délayage en fonction du nombre d'équipes pour établir la 3ème division et au delà

Publication de la formule durant les vacances de la Toussaint.

Phase 4 : Championnat Département		
Selon dates disponibles		

Si 0 Date Disponible	Si 1 Date Disponible	Si 2 Dates Disponibles
<i>Chaque 1er de sa poule sera déclaré champion de sa division</i>	<i>Finale pour le titre</i> <i>*Réception : Meilleure équipe classement Phase 1</i> <i>1</i>	<i>Finale de classement en matchs Aller / Retour</i> <i>*Réception du match retour : Meilleure équipe classement Phase 1</i> <i>1</i>

Si 3 Dates Disponibles	Si 4 Dates Disponibles	Si 6 Dates Disponibles
<i>Demi Finales croisées en matchs A/R (1/2) (3/4) (5/6)</i> + <i>Finale sur une date pour définir le classement final</i> <i>*Réception : Meilleure équipe classement Phase 1</i>	<i>PlayOff/PlayDown par 2 en matchs A/R</i> <i>Classement 1-4 : 1 & 2</i> <i>Classement 5-8 : 3 & 4</i> <i>Classement 9-12 : 5 & 6</i>	<i>PlayOff/PlayDown par 3 en matchs A/R</i> <i>Classement 1-6 : (1/2/3) de la phase 1</i> <i>Classement 7-12 : (4/5/6) de la phase 1</i>

* Application de l'article 3.3.4 des compétitions nationales



U11 masculins Covid

Phase 1 : Délayage Département		
Barrage Match selon Classement COC		

Match 1	Match 2	Match 3
24	23	22
25	26	27

Match 4	Match 5	Match 6
21	20	19
28	29	30

Par défaut les places 19 à 24 sont attribuées suivant le classement COC. Cependant si un club estime avoir une équipe compétitive pouvant intégrer ces 4 dernières places, elle doit se faire connaître auprès de la COC 10 jours après la parution des délayages.

Un match aura de barrage aura donc lieu pour déterminer cette place

Phase 2 : Délayage Département			
Match aller uniquement (voir calendrier)			

n°	Poule A	Poule B	Poule C
1	1	2	3
2	13	14	15
3	12	11	10
4	Vainqueur Match 1	Vainqueur Match 2	Vainqueur Match 3

n°	Poule D	Poule E	Poule F
1	4	5	6
2	16	17	18
3	9	8	7
4	Vainqueur Match 4	Vainqueur Match 5	Vainqueur Match 6

Numéro selon classement COC N			
-------------------------------	--	--	--

Phase 3 : Délayage Département			
Match Aller Uniquement (voir calendrier)			

Delayage 1ère et 2ème Division Territoriale			
n°	Poule 1	Poule 2	Poule 3
1	1er Poule A	1er Poule B	1er Poule C
2	2ème Poule A	2ème Poule B	2ème Poule C
3	1er Poule F	1er Poule E	1er Poule D
4	2ème Poule F	2ème Poule E	2ème Poule D

Delayage 3ème et 4ème Division Territoriale			
n°	Poule 4	Poule 5	Poule 6
1	3ème Poule A	3ème Poule B	3ème Poule C
2	4ème Poule A	4ème Poule B	4ème Poule C
3	3ème Poule F	3ème Poule E	3ème Poule D
4	4ème Poule F	4ème Poule E	4ème Poule D

Phase 4 : Délayage Département		
Match Aller Uniquement (voir calendrier)		

n°	1ère Division Territoriale	2ème Division Territoriale
1	1er Poule 1	3ème Poule 1
2	1er Poule 2	3ème Poule 2
3	2ème Poule 1	4ème Poule 1
4	2ème Poule 2	4ème Poule 2
5	1er Poule 3	3ème Poule 3
6	2ème Poule 3	4ème Poule 3

n°	3ème Division Territoriale	4ème Division Territoriale
1	1er Poule 4	3ème Poule 4
2	1er Poule 5	3ème Poule 5
3	2ème Poule 4	4ème Poule 4
4	2ème Poule 5	4ème Poule 5
5	1er Poule 6	3ème Poule 6
6	2ème Poule 6	4ème Poule 6

Phase 5 : FINALITÉS
Lieu à Déterminer par la COC

1ère Division Territoriale
Match : 1 - 2
Match : 3 - 4
Match : 5 - 6

2ème Division Territoriale
Match : 1 - 2
Match : 3 - 4
Match : 5 - 6

3ème Division Territoriale
Match : 1 - 2
Match : 3 - 4
Match : 5 - 6

4ème Division Territoriale
Match : 1 - 2
Match : 3 - 4
Match : 5 - 6

A voir pour organiser une finalité U11 Garçon et Fille sur un même site pour la 1ère Div

Les équipes non retenues à l'issue de la Phase 1 ainsi que les équipes nouvellement inscrites, intégreront une phase de délayage après les vacances de la Toussaint.

La COC organisera un délayage en fonction du nombre d'équipes pour établir la 3ème division et au delà

Publication de la formule durant les vacances de la Toussaint.



U18 & U15 féminins Covid

Phase 1 : Délaiage Pré-Région
Samedi 03 Octobre Réception : n°1 COC
Place 1-4 : 1/2 Finale
Match 1 : n°1 - n°4
Match 2 : n°2 - n°3

Dimanche 04 Octobre
Réception : n°2 COC
Place 1-2 : V Match 1 - V Match 2
Place 3-4 : P Match 1 - P Match 2
Place 5-6 : n°5 - n°6

1) Les numéros seront établis par la COC et le BD.

2) En cas d'incapacité d'accueil d'un tournoi par le numéro 1, le numéro 2 de la poule recevra, etc...

3) Match Règlement FFHB par catégorie
14 Joueurs qui peuvent changer entre samedi et dimanche

Phase 2 : Délaiage Département
Match aller uniquement

n°	Poule A	Poule B
1	1	2
2	9	10
3	8	7
4	16	15

n°	Poule C	Poule D
1	3	4
2	11	12
3	6	5
4	14	13

Numéro selon classement COC N

Phase 3: Championnat Département
Match Aller/Retour (voir calendrier)

Cas n°1 : 0 descente Région		
1ère Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B
1	1er Poule A	1er Poule B
2	1er Poule D	1er Poule C
3	2ème Poule C	2ème Poule D
4	1er Meilleur 3ème	2ème Meilleur 3ème
5	2ème Poule B	2ème Poule A
6	4ème Meilleur 3ème	3ème Meilleur 3ème

Cas n°2 : 2 descentes Région		
1ère Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B
1	Descente Région 1	Descente Région 2
2	1er Poule B	1er Poule A
3	2ème Poule A	2ème Poule B
4	2ème Poule D	2ème Poule C
5	1er Poule C	1er Poule D
6	2ème Meilleur 3ème	Meilleur 3ème

Cas n°1 : 1 descente Région		
1ère Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B
1	Descente Région 1	1er Poule A
2	1er Poule C	1er Poule B
3	2ème Poule C	2ème Poule B
4	Meilleur 3ème	2ème Poule D
5	1er Poule D	2ème Poule A
6	3ème Meilleur 3ème	2ème Meilleur 3ème

Cas n°3 : 3 descentes Région		
1ère Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B
1	Descente Région 1	Descente Région 2
2	1er Poule A	Descente Région 3
3	1er Poule D	2ème Poule A
4	2ème Poule C	2ème Poule B
5	1er Poule B	1er Poule C
6	1er Meilleur 3ème	2ème Poule D

2ème division et au delà :

La COC les organisera en fonction du nombre d'équipes pour établir les championnats.

Phase 4 : Championnat Département
Selon dates disponibles

Si 0 Date Disponible	Si 1 Date Disponible	Si 2 Dates Disponibles
Chaque 1er de sa poule sera déclaré champion de sa division	Finale pour le titre <i>*Réception : Meilleure équipe classement Phase 1</i>	Finale de classement en matchs Aller / Retour <i>*Réception du match retour : Meilleure équipe classement Phase 1</i>

Si 3 Dates Disponibles	Si 4 Dates Disponibles	Si 6 Dates Disponibles
Demi Finales croisées en matchs A/R (1/2) (3/4) (5/6) + Finales sur une date pour définir le classement final <i>*Réception : Meilleure équipe classement Phase 1</i>	PlayOff/PlayDown par 2 en matchs A/R Classement 1-4 : 1 & 2 Classement 5-8 : 3 & 4 Classement 9-12 : 5 & 6	PlayOff/PlayDown par 3 en matchs A/R Classement 1-6 : (1/2/3) de la phase 1 Classement 7-12 : (4/5/6) de la phase 1

* Application de l'article 3.3.4 des compétitions nationales



U13 féminines Covid

Phase 1 : Délayage Département			
Match aller uniquement sur 3 dates (voir calendrier)			
Les 1ers de chaque poule accèderont au championnat régional Les têtes de série n°1 et 2 seront déterminés par la COC, la Technique et le BD et seront exempt du 1er tour régional.			

n°	Poule A	Poule B	Poule C
1	1	2	3
2	13	14	15
3	12	11	10
4	24	23	22

n°	Poule D	Poule E	Poule F
1	4	5	6
2	16	17	18
3	9	8	7
4	21	20	19

Numéro selon classement COC N

Phase 2 : Délayage Département		
Match Aller/Retour (voir calendrier)		

1ère Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B
1	1er Poule A	1er Poule B
2	1er Poule D	1er Poule C
3	2ème Poule B	2ème Poule A
4	2ème Poule C	2ème Poule D
5	1er Poule E	1er Poule F
6	2ème Poule F	2ème Poule E

2ème Division Territoriale		
n°	Poule A	Poule B
1	3ème Poule A	3ème Poule B
2	3ème Poule D	3ème Poule C
3	4ème Poule B	4ème Poule A
4	4ème Poule C	4ème Poule D
5	3ème Poule E	3ème Poule F
6	4ème Poule F	4ème Poule E

Phase 3 : Championnat Département		
Selon dates disponibles		

Si 0 Date Disponible	Si 1 Date Disponible	Si 2 Dates Disponibles
Chaque 1er de sa poule sera déclaré champion de sa division	Finale pour le titre *Réception : Meilleure équipe classement Phase <u>1</u>	Finale de classement en matchs Aller / Retour *Réception du match retour : Meilleure équipe classement Phase <u>1</u>

Si 3 Dates Disponibles	Si 4 Dates Disponibles	Si 6 Dates Disponibles
Demi Finales croisées en matchs A/R (1/2) (3/4) (5/6) + Finale sur une date pour définir le classement final *Réception : Meilleure équipe classement Phase 1	PlayOff/PlayDown par 2 en matchs A/R Classement 1-4 : 1 & 2 Classement 5-8 : 3 & 4 Classement 9-12 : 5 & 6	PlayOff/PlayDown par 3 en matchs A/R Classement 1-6 : (1/2/3) de la phase 1 Classement 7-12 : (4/5/6) de la phase 1

* Application de l'article 3.3.4 des compétitions nationales

U11 féminines Covid

Phase 1 : Hand à 4
De Toussaint à Noël
Tournoi de Hand à 4 par Bassin + 1 date en décembre sous forme de mini championnat pour définir le Classement de la Phase toujours en hand à 4

Phase 2 : Délayage Département			
Match aller uniquement (voir calendrier)			
Classement Selon Résultat Hand à 4 + avis technique			
Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13

Phase 3 : Championnat Département
Match aller uniquement (voir calendrier)
Match Aller Uniquement

1ère Division Territoriale		
n°	Poule 1	Poule 2
1	1er Poule A	1er Poule B
2	2ème Poule B	2ème Poule A
3	1er Poule D	1er Poule C
4	2ème Poule C	2ème Poule D

2ème Division Territoriale		
n°	Poule 3	Poule 4
1	3ème Poule A	3ème Poule B
2	4ème Poule B	4ème Poule A
3	3ème Poule D	3ème Poule C
4	4ème Poule C	4ème Poule D

Phase 4 : FINALITÉS
Sur le même site par division

1ère Division Territoriale
Match : 1 - 2
Match : 3 - 4
Match : 5 - 6
Match : 7 - 8

2ème Division Territoriale
Match : 1 - 2
Match : 3 - 4
Match : 5 - 6
Match : 7 - 8

A voir pour organiser une finalité U11 Garçon et Fille sur un même site pour la 1ère Div

6. VOTE DU BUDGET

Comme nous vous l'avons présenté lors de la réunion clubs du 23 mai dernier, nous avons envisagé plusieurs budgets (ci-dessous) selon l'évolution de la situation sanitaire et de l'impact sur nos licenciés. Nous vous proposons de retenir l'hypothèse la plus favorable (une baisse de 10% des licences) à la page suivante.

Compte	Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Iso licence Budget 2020	Baisse de 10% Budget 2020	Baisse de 20% Budget 2020	Baisse de 30% Budget 2020	Baisse de 40% Budget 2020
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	-330,00	0,00	0,00	-28 920,76	-2 500,00	-2 500,00	-2 500,00	-2 500,00	-2 500,00
604	Achats d'études et prestations de services	-21 282,42	-19 071,26	-46 973,18	0,00	-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	-4 525,76	-5 326,35	-15 411,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
606	Achats non stockés de matière et fournitures	-2 078,05	-1 894,27	-17 626,35	-9 860,42	-7 000,00	-7 000,00	-7 000,00	-7 000,00	-7 000,00
607	Achats de marchandises	-188 710,70	-182 502,57	-217 984,19	-245 583,56	-225 000,00	-205 000,00	-185 000,00	-165 000,00	-145 000,00
612	Locations matériel informatique	0,00	0,00	-474,87	0,00	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00
613	Locations	-72 815,53	-41 759,03	-10 668,38	-10 175,58	-15 000,00	-15 000,00	-15 000,00	-15 000,00	-15 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	-1 585,87	-1 261,54	-2 676,53	-4 506,07	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
615	Entretien et réparations	-3 593,92	-2 047,39	-965,41	-4 914,16	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
616	Primes d'assurances	-918,10	-940,20	0,00	-701,57	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00
618	FRAIS DIVERS FORMATION DES SALARIES			0,00	-320,39	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00
622	Honoraires (PS, Notaire, comptable)	-7 128,05	-5 244,00	-10 034,84	-13 366,13	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	-822,00	-589,80	-7 020,06	-533,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	-10 198,36	-14 894,72	-12 022,96	-30 622,96	-36 000,00	-36 000,00	-36 000,00	-36 000,00	-36 000,00
624	Frais divers	0,00	0,00	-2 160,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00
626	Frais postaux et de télécommunications	-8 196,99	-5 079,46	-3 171,34	-2 587,28	-2 500,00	-2 500,00	-2 500,00	-2 500,00	-2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	-278,00	-198,00	-419,00	-542,95	-600,00	-600,00	-600,00	-600,00	-600,00
628	Autres services extérieurs - Divers	-195,00	-95,00	-95,00	-155,00	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-1 958,97	-1 372,00	-1 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Droits d'enregistrement et timbre	0,00	0,00	-10 041,00	-1 164,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00
641	Rémunérations du personnel	-115 892,72	-81 479,13	-94 595,14	-141 916,22	-133 000,00	-133 000,00	-133 000,00	-133 000,00	-133 000,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-39 095,02	-25 862,93	-29 783,78	-37 152,97	-34 000,00	-34 000,00	-34 000,00	-34 000,00	-34 000,00
646	Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	-537,60	-533,40	-442,56	-2 146,28	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00
648	Autres charges de personnel	-158,24	-1 336,00	-106,60	-146,80	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00	-500,00
650	Autres charges de gestion courante	-328,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	-3 646,54	-0,38	-25,38	-7 774,00	-28 000,00	-21 500,00	-15 000,00	-8 500,00	-2 000,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-1 843,85	-2 119,04	-1 744,00	-2 072,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
678	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-6 908,81	-32,84	0,00	0,00	-100,00	-100,00	-100,00	-100,00	-100,00
679	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux	-75,62	-497,88	-8 034,88	-11 932,00	-12 000,00	-12 000,00	-12 000,00	-12 000,00	-12 000,00
706	Prestations de services (COC, discipline, formations..)	107 555,50	100 031,00	107 877,00	62 653,00	66 000,00	55 500,00	45 000,00	34 500,00	24 000,00
707	Ventes de marchandises	321 419,87	348 191,84	358 122,13	385 966,64	378 000,00	364 500,00	351 000,00	337 500,00	324 000,00
708	Produits des activités annexes - Formation	120,00	20,00	1 971,86	19 482,23	20 000,00	17 500,00	15 000,00	12 500,00	10 000,00
740	Subventions d'exploitation	62 108,80	50 326,00	55 397,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
741	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL			0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00
742	SUBVENTION CNDS			0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
743	SUBVENTION ETAT			0,00	14 500,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
748	SUBVENTION FFHB			0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
758	Produits divers de gestion courante	99,25	0,67	12,17	6,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
760	INTERETS BANCAIRES	0,00	0,00	438,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	REVENUS DES FONDS PLACES			0,00	182,44	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
764	Revenus valeurs mobilières, placement	381,85	518,60	0,00	0,00					
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 843,85	2 119,04	1 744,00	2 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
772	(Compte à la disposition des entités pour enregistrer, et	0,00	0,00	0,00	479,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
791	Transferts de charges d'exploitation	1 917,84	0,00	2 992,60	6 040,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat	11 543	107 070	34 482	-18 713	0	0	0	0	0

Comité départemental de handball des Yvelines – 1 rue du Sequoia 78870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00059 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43

Tél. : 01 30 54 09 60 / Fax. : 01 34 81 19 52 / Email : 5878000@ffhandball.net / Web : <http://www.comite78-handball.org>

Baisse de 10%

Compte	Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Budget 2020
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	-330,00	0,00	0,00	-28 920,76	-2 500,00
604	Achats d'études et prestations de services	-21 282,42	-19 071,26	-46 973,18	0,00	-1 000,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	-4 525,76	-5 326,35	-15 411,00	0,00	-1 000,00
606	Achats non stockés de matière et fournitures	-2 078,05	-1 894,27	-17 626,35	-9 860,42	-7 000,00
607	Achats de marchandises	-188 710,70	-182 502,57	-217 984,19	-245 583,56	-205 000,00
612	Locations matériel informatique	0,00	0,00	-474,87	0,00	-500,00
613	Locations	-72 815,53	-41 759,03	-10 668,38	-10 175,58	-15 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	-1 585,87	-1 261,54	-2 676,53	-4 506,07	-5 000,00
615	Entretien et réparations	-3 593,92	-2 047,39	-965,41	-4 914,16	-5 000,00
616	Primes d'assurances	-918,10	-940,20	0,00	-701,57	-1 500,00
618	FRAIS DIVERS FORMATION DES SALARIES			0,00	-320,39	-500,00
622	Honoraires (PS, Notaire, comptable)	-7 128,05	-5 244,00	-10 034,84	-13 366,13	-10 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	-822,00	-589,80	-7 020,06	-533,00	-2 000,00
625	Déplacements, missions et réceptions	-10 198,36	-14 894,72	-12 022,96	-30 622,96	-36 000,00
624	Frais divers	0,00	0,00	-2 160,00	0,00	-500,00
626	Frais postaux et de télécommunications	-8 196,99	-5 079,46	-3 171,34	-2 587,28	-2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	-278,00	-198,00	-419,00	-542,95	-600,00
628	Autres services extérieurs - Divers	-195,00	-95,00	-95,00	-155,00	-500,00
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-1 958,97	-1 372,00	-1 597,00	0,00	0,00
635	Droits d'enregistrement et timbre	0,00	0,00	-10 041,00	-1 164,00	-1 500,00
641	Rémunérations du personnel	-115 892,72	-81 479,13	-94 595,14	-141 916,22	-133 000,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-39 095,02	-25 862,93	-29 783,78	-37 152,97	-34 000,00
646	Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	-537,60	-533,40	-442,56	-2 146,28	-1 500,00
648	Autres charges de personnel	-158,24	-1 336,00	-106,60	-146,80	-500,00
650	Autres charges de gestion courante	-328,30	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	-3 646,54	-0,38	-25,38	-7 774,00	-21 500,00
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-1 843,85	-2 119,04	-1 744,00	-2 072,00	-2 000,00
678	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-6 908,81	-32,84	0,00	0,00	-100,00
679	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux	-75,62	-497,88	-8 034,88	-11 932,00	-12 000,00
706	Prestations de services (COC, discipline, formations..)	107 555,50	100 031,00	107 877,00	62 653,00	55 500,00
707	Ventes de marchandises	321 419,87	348 191,84	358 122,13	385 966,64	364 500,00
708	Produits des activités annexes - Formation	120,00	20,00	1 971,86	19 482,23	17 500,00
740	Subventions d'exploitation	62 108,80	50 326,00	55 397,00	0,00	6 500,00
741	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL			0,00	27 500,00	27 500,00
742	SUBVENTION CNDS			0,00	12 000,00	12 000,00
743	SUBVENTION ETAT			0,00	14 500,00	11 000,00
748	SUVENTION FFHB			0,00	7 500,00	7 500,00
758	Produits divers de gestion courante	99,25	0,67	12,17	6,05	0,00
760	INTERETS BANCAIRES	0,00	0,00	438,67	0,00	0,00
761	REVENUS DES FONDS PLACES			0,00	182,44	200,00
764	Revenus valeurs mobil. placement	381,85	518,60	0,00	0,00	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 843,85	2 119,04	1 744,00	2 072,00	0,00
772	(Compte à la disposition des entités pour enregistrer, en	0,00	0,00	0,00	479,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
791	Transferts de charges d'exploitation	1 917,84	0,00	2 992,60	6 040,21	0,00
	Résultat	11 543	107 070	34 482	-18 713	0

7. CLUBS MONTANT OU ACCEDANT EN NATIONALE

Bravo à Conflans qui accède en nationale 1 féminine



Bravo à Houilles-Carières-Le Vésinet qui accède en nationale 3 masculine



8. CLUBS MONTANT OU ACCEDANT EN REGIONALE

Bravo également aux clubs accédant au niveau régional, ou montant d'une division au niveau régional :

Accession au niveau régional :

- AS POISSY HANDBALL
- TEAM 2 RIVES
- EFCY 2

Montée d'une division au niveau régional :

- AS TRAPPES HANDBALL (accession en excellence régionale)
- AS MANTES FEMININS (accession en nationale 3 féminine régionale)